
Exercice Budgétaire : 2018

Thème : Finances

Objet : Adoption du budget primitif principal pour 2019

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 30 novembre 2018, réuni les 13 et 14 décembre 2018, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 7 décembre 2018,

Vu le projet de budget primitif principal pour 2019 Présenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président, sur rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE,

Vu l'avis émis par le conseil économique, social et environnemental régional (CESER),

Après avoir délibéré,

DECIDE

Par 113 voix « Pour », 23 voix « Contre », 26 voix « Abstention »

– D'adopter le budget primitif pour 2019 du budget principal, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | Libellés | Dépenses | Recettes |
|---|--|-------------------------|-------------------------|
| Rubrique 90 "Opérations ventilées" | | | |
| 900 | Services généraux | 12 493 048,48 | 1 010 000,00 |
| 901 | Formation professionnelle et apprentissage | 30 232 011,25 | 0,00 |
| 902 | Enseignement | 180 771 458,04 | 93 595 885,00 |
| 903 | Culture, sports et loisirs | 88 074 397,57 | 27 320 000,00 |
| 904 | Santé et action sociale | 3 305 052,10 | 0,00 |
| 905 | Aménagement des territoires | 97 254 752,96 | 0,00 |
| 906 | Gestion des fonds européens | 157 141 302,13 | 157 141 302,13 |
| 907 | Environnement | 10 952 058,80 | 502 882,00 |
| 908 | Transports | 260 545 281,92 | 36 322 164,00 |
| 909 | Action économique | 92 682 460,46 | 15 652 877,81 |
| Rubrique 92 "Opérations non ventilées" | | | |
| 921 | Taxes non affectées | 0,00 | 0,00 |
| 922 | Dotations et participations | 0,00 | 35 650 000,00 |
| 923 | Dettes et autres opérations financières | 661 312 537,88 | 905 381 403,52 |
| 925 | Opérations patrimoniales | 17 200 000,00 | 17 200 000,00 |
| 926 | Transferts entre les sections | 453 670 000,00 | 441 940 000,00 |
| Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation" | | | |
| 951 | Virement de la section de fonctionnement (recettes) | 0,00 | 331 331 847,13 |
| 954 | Produits des cessions d'immobilisation | 0,00 | 2 586 000,00 |
| Solde d'exécution reporté | | | |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | | 2 065 634 361,59 | 2 065 634 361,59 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Libellés | Dépenses | Recettes |
|---|---|-------------------------|-------------------------|
| Rubrique 93 "Services ventilés" | | | |
| 930 | Services généraux | 229 006 685,20 | 9 541 490,80 |
| 931 | Formation professionnelle et apprentissage | 508 125 750,00 | 73 053 880,80 |
| 932 | Enseignement | 390 582 277,03 | 14 370 733,60 |
| 933 | Culture, sports et loisirs | 104 259 383,90 | 495 261,00 |
| 934 | Santé et action sociale | 3 723 243,97 | 0,00 |
| 935 | Aménagement des territoires | 30 221 102,35 | 207 000,00 |
| 936 | Gestion des fonds européens | 41 586 894,68 | 41 586 894,68 |
| 937 | Environnement | 9 533 817,36 | 564 507,00 |
| 938 | Transports | 841 077 854,30 | 69 557 185,00 |
| 939 | Action économique | 98 279 252,81 | 795 597,47 |
| Rubrique 94 "Services communs non ventilés" | | | |
| 940 | Impositions directes | 0,00 | 849 363 388,00 |
| 941 | Autres impôts et taxes | 850 000,00 | 1 388 115 236,00 |
| 942 | Dotations et participations | 0,00 | 203 039 153,00 |
| 943 | Opérations financières | 75 030 760,29 | 2 766 746,67 |
| 944 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 1 778 205,00 | 0,00 |
| 945 | Provisions et autres opérations mixtes | 3 800 000,00 | 4 000 000,00 |
| 946 | Transferts entre les sections | 441 940 000,00 | 453 670 000,00 |
| Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation" | | | |
| 953 | Virement à la section d'investissement (dépenses) | 331 331 847,13 | 0,00 |
| Solde d'exécution reporté | | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | | 3 111 127 074,02 | 3 111 127 074,02 |

| | | | |
|------------------------|--|-------------------------|-------------------------|
| TOTAUX GENERAUX | | 5 176 761 435,61 | 5 176 761 435,61 |
|------------------------|--|-------------------------|-------------------------|

Étaient présents (145) : Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Maryse CARLIER, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Gérald DARMANIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPRES-AUDEBERT, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Marine LE PEN, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (24) :

Groupe Les Républicains et apparentés (6) :

Madame Milouda ALA donne pouvoir à Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Adrien DI PARDO donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Monique HUON, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE donne pouvoir à Monsieur Alexis MANCEL, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD.

Groupe UDI – Union Centriste (7) :

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Madame Corinne DEROO donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER.

Groupe Rassemblement National et apparentés (10) :

Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Madame Mélanie DISDIER donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir

à Monsieur Vincent BIRMANN, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Marie-Chantal BLAIN, Monsieur Ludovic PAJOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Madame Hortense DE MEREUIL.

Non inscrit(s) (1) :

Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE.

N'ont pas participé au vote (7) : Madame Milouda ALA, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Gérald DARMANIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Rachida SAHRAOUI, Monsieur Alexis SALMON.

Absent (1) : Monsieur Guillaume KAZNOWSKI

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

RAPPORT DE PRESENTATION

DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

Comme précisé à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires débattu lors de la séance plénière du 22 novembre dernier, la Région Hauts-de-France poursuit la trajectoire de redressement de sa situation financière qu'elle s'est fixée en début de mandat.

Et qu'elle avait même pris de l'avance sur son plan d'économie.

Les comptes administratifs 2016 et 2017 ont déjà permis de mesurer les efforts accomplis et le budget 2018, toujours en cours de réalisation, confirmera les résultats obtenus.

Ainsi, l'avance prise sur le plan d'économies permet de rehausser les plafonds de dépenses de fonctionnement et d'investissement de 131 et 146 millions pour 2019, 2020 et 2021.

Forte de ces éléments, la Région Hauts-de-France propose un budget 2019 permettant de répondre, aux engagements politiques ambitieux qui sont :

- Favoriser l'emploi,
- Développer l'équilibre des territoires,
- Etre proche des habitants,
- Etre efficace et moins cher,
- Etre une région attractive.

Le budget présente une nouvelle fois pour 2019 une baisse des dépenses de fonctionnement, et ce pour la troisième année consécutive. Toutefois, certaines politiques publiques voient leurs dépenses se stabiliser et même d'autres renforcées. Cela a été permis notamment par un travail continu d'optimisation des coûts des dispositifs, et de priorisations des actions par des choix politiques.

Il fait également apparaître une évolution de son périmètre avec les premiers effets de la réforme de l'apprentissage, l'intégration d'une nouvelle compétence suite à la reprise de l'exploitation des trains Equilibres du Territoire (TET) et la déclinaison pour 2019-2022 du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) en formation professionnelle et sa traduction dans le PACTE régional.

Si la réforme de la politique de l'apprentissage aura des impacts importants sur son mode de financement dès 2020 et donc sur son niveau de dépenses, le budget présenté fait part de son intention de maintenir les prestations issues d'une politique volontariste régionale en direction des CFA et des apprentis.

En matière de transports, deux lignes TET seront reprises en gestion dès le 1^{er} janvier 2019 avec l'objectif non seulement d'améliorer l'offre de dessertes et de qualité de services mais aussi d'avoir un meilleur contrôle et une organisation optimisée des services.

Quant à la formation professionnelle, l'importance des enjeux régionaux en la matière souligne l'intérêt régional à s'intégrer dans le PIC au travers d'un PACTE qui représentera potentiellement plus de 745M€ de dépenses et de recettes pour la Région sur 4 ans. Le budget 2019 prévoit un commencement de cette nouvelle phase dans l'attente de la concrétisation des négociations en cours sur ce plan.

C'est également un budget encadré par l'Etat.

En effet, ce budget est soumis aux dispositions prévues au pacte financier Etat-Région signé le 28 juin dernier, et limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,1% par rapport au compte administratif 2017. Toutefois, avec la mise en œuvre continue du plan d'économies, la Région Hauts-de-France respectera les engagements pris avec l'Etat.

Encore cette année, la volonté est de tenir les engagements pris devant les citoyens tout en ayant une méthode qui repose sur la pédagogie et la transparence.

Voici ce que traduit le projet de budget primitif 2019.

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Partie 1 : Recettes | 5 |
| Partie 2 : Dépenses | 20 |
| Partie 3 : Fonds européens | 123 |
| Partie 4 : Provisions pour risques et charges | 126 |
| Partie 5 : Synthèse et emprunt | 127 |

PARTIE 1 : RECETTES
(hors fonds européens)

LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

| |
|-------------------|
| Fonction 0 |
|-------------------|

| |
|--------------------------|
| Services généraux |
|--------------------------|

01000007 – Gestion des instruments financiers

Une recette de fonctionnement au titre de la gestion des SWAP est estimée pour 2019 à hauteur de **2 766 747€**.

01000015 –Provision et reprise sur provision

Par délibération en date du 13 et 14 décembre 2016, la région Hauts-de-France a constitué une dotation à la provision pour risques et charges, d'un montant de 2 500 000 €, afin de couvrir le risque de non encaissement de recettes restant à recouvrer sur les comptes de tiers.

L'évaluation retenue correspondait aux montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Suite aux différents ajustements de la provision, il est proposé dans le cadre du budget 2019 une reprise partielle de cette provision devenue sans objet pour un montant de **4 000 000 €**.

La fiscalité directe

Les recettes de fiscalité directe pour 2019 s'élèvent à **849 363 388 €**. Ce montant progresse de **21,7 M€** (+ 2,62%) par rapport au BP 2018. Cette augmentation s'explique principalement par le dynamisme de la CVAE.

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les recettes fiscales directes comme suit :

- **La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** - (programmes **01000017** et **01000018**) : Elle est calculée sur la base des prévisions de croissance du Gouvernement et de la commission européenne et des notifications prévisionnelles de la DGFIP. Il a été retenu un dynamisme moyen de la CVAE de 2% par an sur la base du produit notifié en 2018 pour la période 2019-2021. Le produit intégrant la part de 25% de CVAE des départements au titre du transfert de la compétence « transport routier scolaire et interurbain », est évalué à **635 495 406 €**.
- **La péréquation de CVAE** - (programme **01000020**) : Elle est créée par l'article 113 de la loi de finances pour 2013. Ce dispositif de péréquation horizontale sur le flux vise à réduire les écarts d'évolution de panier de ressources en prélevant les régions dont le panier de ressources évolue plus vite que la moyenne. Malgré une progression du panier de ressources en 2017 liée aux 25% de CVAE supplémentaires, le montant de la péréquation a été calculé sur la base du produit de CVAE 2017 divisé par deux. Dans l'hypothèse d'une croissance constante du panier de ressources en 2018 pour l'ensemble des régions, il est envisagé que la Région HDF reste éligible à la péréquation en 2019 sur la base de la notification 2018 pour un montant de **33 716 526 €**.

- **IFER Les recettes d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux télécom et matériel roulant - (programme 01000021) :**
Elles sont calculées sur la base du montant de la recette notifié pour 2018, augmenté de la revalorisation annuelle des tarifs (estimation de 1,5% pour 2019), du taux constaté sur l'année écoulée (+0,4% entre 2018 et 2017) et du mécanisme de recette-plancher garantie (télécom). Il est ainsi proposé de retenir un taux de progression annuel moyen de 0,5% permettant ainsi d'établir pour 2019 un montant évalué à **60 523 479 €**,
- **Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources) - (programme 01000022)**
Il constitue un dispositif de péréquation horizontale sur le stock en base 2010. Le produit est estimé sur la base des notifications définitives reçues en 2018. Le produit du FNGIR devrait ainsi rester stable en 2019. Il est évalué à **119 627 977 €**,

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **849 363 388 €**.

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--|----------------|----------------------|
| Total des recettes de fiscalité directe | | 849 363 388 € |

La fiscalité indirecte

Les recettes de fiscalité indirecte pour 2019 s'élèvent à **1 388 115 236 €**. Ce montant progresse de **463,1M€ (+ 50%)** par rapport au BP 2018. Cette augmentation s'explique principalement par :

- o Le changement de chapitre de la fraction de TVA, comptabilisée antérieurement comme de la DGF, avec son dynamisme (+450,8M€) ;
- o la progression des frais de gestion en raison du dynamisme des contributions directes locales (+3,7M€) ;
- o l'augmentation de la TICPE régionale et Grenelle en raison notamment de l'ajustement du droit à compensation (+7,2M€) ;
- o la progression des ressources régionales pour l'apprentissage et de sa fraction de TICPE en raison du dynamisme annuelle de la masse salariale (+3,7M€) ;
- o le changement de chapitre comptable concernant l'aide au recrutement d'apprentis (+3,9M€).

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les recettes fiscales indirectes comme suit :

2.1) Frais de gestion de fiscalité directe locale - (programme 01000023)

Cette recette est issue d'une fraction des produits des prélèvements résultant de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), de la CVAE et de la taxe d'habitation (*article 41, loi de finances initiales pour 2014*) en substitution de la DGD Formation Professionnelle. Elle est évaluée à 78 295 085 €, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (600 710 353 €).

A ce montant « plancher garanti », il convient d'ajouter une part dynamique évaluée à 2% par an.

Au regard des éléments fournis par le PLF 2019 portant sur les transferts financiers, il est proposé d'inscrire une recette intégrant le dynamisme estimé sur la base du montant notifié en 2018. Le produit est donc estimé à **88 623 206 €**.

2.2) Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

2.1.1) Les produits de TICPE au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La TICPE attribuée aux régions se compose de :

- La TICPE Régionale (part liée au droit à compensation et une part affectée relative antérieurement au pouvoir de modulation des Régions dans le cadre des *articles 50 de la LFI pour 2005 et 40 de la LFI pour 2006 affirmant les libertés et responsabilités locales des régions* (LRL)).
- La TICPE Grenelle (pouvoir de majoration des tarifs par les régions depuis 2011) issus de la *loi « Grenelle » de 2009* destinée à financer l'investissement dédié aux grands projets et à la modernisation des infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial.

La part régionale de la TICPE (programme **01000024**) correspond au produit des volumes de carburants (gazole, super sans plomb 95/98 et E10) consommés dans les stations-services de la région par les tarifs compensés définis en lois de finances.

Son produit est composé de **53 680 000 €** de part affectée (ex 1^{ère} modulation) et d'une garantie de montant-plancher égal au droit à compenser annuel soit **340 213 168 €**.

Ce montant plancher-garanti est composé :

- d'un droit initial de **312 830 897 €** ;
- d'une compensation au titre de la formation professionnelle (*loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale (lutte contre l'illettrisme, l'aide apportée aux détenus et aux handicapés)* pour **23 378 427 €** ;
- et d'une compensation issue de la *loi MAPTAM et NOTRÉ au titre du transfert aux régions de la gestion des fonds européens, de la gestion des CREPS et du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise*) pour un montant de **4 003 844€**.

Soit un montant total de recette à hauteur de **393 893 168 €**.

La part Grenelle de la TICPE (programme **01000025**) correspond au produit des mêmes volumes de carburants par les tarifs votés par le Conseil régional. Par délibération en date du 22/11/2018, le montant de cette majoration prévue à l'article 265 A bis du code des douanes s'établit à +2,5 €/hl pour chacune des catégories de carburant. Selon les prévisions du PLF 2019, ce produit devrait fléchir de 5,8% sur la base du montant notifié en 2017 (ROB 2019-2021). Le montant attendu pour 2019 à ce titre s'élève donc à **53 680 000 €**.

2.1.2) Les produits de TICPE au titre du financement de la formation professionnelle

Depuis 2014, une fraction des produits de **TICPE dite Formation Professionnelle** (programme **01000026**) est versée aux régions en substitution de la Dotation globale de décentralisation Formation Professionnelle Continue (article 41, loi de finances pour 2014). Le montant de cette recette est fixé à **39 147 539 €**, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (300 355 176 €).

2.1.3) Les produits de TICPE au titre du financement de l'apprentissage

D'autres fractions de TICPE issues de la réforme de l'apprentissage sont versées aux régions et sont destinées :

-à financer le nouveau dispositif des **primes dévolues aux employeurs d'apprentis** (programme **01000027**) à hauteur de **17 576 403 €** intégrant une première dégressivité conformément aux annonces de la DGEFP relatives à la réforme de l'apprentissage ;

-à compléter les **ressources régionales pour l'apprentissage** (programme **01000030**). Le montant qui sera versé aux régions progresse de 154 M€ à 160 M€ selon le PLF 2019 (+3,9%). La recette est estimée à **14 485 068 €** (part fixe + part dynamique assise sur une progression de la masse salariale de 2%/2018) ;

-à améliorer le **recrutement des apprentis** (programme **01000028**) (article L.6243-1-1 du code du travail). Le montant de cette recette est évalué à **3 925 447 €** intégrant une première dégressivité conformément aux annonces de la DGEFP relatives à la réforme de l'apprentissage ;

2.3) Ressources régionales pour l'apprentissage - (programme 01000029)

Cette ressource régionale résulte de l'article 60 de la LFR pour 2013 et de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Elle réunit les recettes provenant de la taxe apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage.

Cette ressource intègre une part fixe et une part dynamique calculée à partir de l'évolution annuelle de la masse salariale des entreprises. La recette sera inscrite pour un montant de **137 612 256 €** (part fixe + part dynamique assise sur une progression de la masse salariale de 2%/2018).

2.4) Taxe sur les cartes grises et sur les permis de conduire - (programme 01000040)

En application des dispositions de l'article 89 de la loi de finances initiales pour 2016, le Conseil régional, par délibération en date du 26-27 mai 2016 a voté la mise en place d'une procédure d'intégration progressive des taux (dans la limite de 5 ans) à compter du 1^{er} janvier 2017 et fixé un tarif cible de 33€ par cheval vapeur (CV) sur le territoire des Hauts-de-France.

En 2019, le tarif des cartes grises est donc maintenu à 33 €/CV sur le versant sud et diminue de 40,2 à 37,8 €/CV sur le versant nord. L'exonération au titre des véhicules « propres » est maintenue pour le moment à hauteur de 50% en Picardie et à hauteur de 100% dans Nord Pas-de-Calais dans la perspective d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Une baisse des recettes est attendue pour un montant de 6 500 000€ par rapport à l'année précédente à laquelle il convient d'ajouter un dynamisme proposé à hauteur de 1% (PLF 2019 : dynamisme estimé à 2,5%) prenant en compte les annonces sur le ralentissement du marché automobile mondial. Le montant des recettes liées à cette taxe est évalué à **188 324 782 €** sur la base des encaissements constatés en 2018.

La gratuité des permis de conduire est également maintenue. Il n'en résulte, par conséquent, aucune recette pour 2019.

2.5) Fraction de TVA substituant la DGF forfaitaire et péréquation - (programme 01000031)

En application de l'article 149 de la LFI pour 2017, les régions perçoivent depuis 2018 une recette dynamique en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquation). Il est rappelé que ce démembrement de dotation intervient dans le cadre de la loi NOTRe qui a confié aux régions les compétences pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et pour attribuer des aides aux entreprises en difficulté. Ce produit versé aux régions représente 2,5% des recettes nationales de TVA. La progression de la recette affectée aux régions est évaluée par le PLF 2019 à 2,8%.

Pour 2019, la recette est donc estimée à **450 847 367 €** sur la base d'un dynamisme identique au BP 2018 à hauteur de 2,34% par an.

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--|-----------------------|------------------------|
| Total des recettes de fiscalité indirecte | | 1 388 115 236 € |

Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat pour 2019 s'élèvent à **203 039 153 €** en fonctionnement et à **35 650 000,00 €** en investissement.

En fonctionnement, l'inscription 2019 diminue de **467,47M€** (- 69,72%) par rapport au BP 2018. Cette baisse s'explique par :

- la disparition de la DGF (-440,5M€) et du fonds exceptionnel de soutien au développement économique versé aux régions pour les seules années 2017 et 2018 (-13,79M€).
- la baisse de la DGD (-1,1M€)
- la diminution de la DCRTP et de la DTCE sous l'effet des taux de minoration applicables aux variables d'ajustements (-5,64M€)
- le changement de chapitre comptable concernant l'aide au recrutement d'apprentis (-6,69M€)

En investissement, l'inscription 2019 diminue de **3,21 M€** (- 8,3%) par rapport au BP 2018. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution de la recette FCTVA au regard du niveau des dépenses éligibles.

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les dotations de l'Etat comme suit :

3.1) Dotation Générale de Décentralisation (DGD résiduelle + ports) - (programme 01000034)

Il est rappelé que depuis 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.

La DGD résiduelle représente un montant de près de 77,5 M€ auquel il convient de rajouter la dotation des ports de près de 15,1 M€. Il est rappelé qu'en 2018, le montant de la DGD résiduelle a été ajusté à la baisse : une perte de 1 104 008€ au titre de la redevance quai et une perte de 59 883€ au titre de la DGD ports. Le PLF 2019 ne préconise aucune évolution sur la DGD des régions.

Pour 2019, il est proposé d'inscrire une recette d'un montant de **91 502 951 €** sur la base du montant notifié en 2018.

3.2) Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) - (programme 01000035)

Pour mémoire, en 2017, la DCRTP a été intégrée dans les variables d'ajustement soumettant ainsi cette recette à un taux de minoration. Le PLF 2019 annonce une progression globale de la DCRTP de 1% pour l'ensemble des collectivités (2940 à 2977 M€) mais une baisse de 4,3% pour le bloc régional (579 à 554 M€). Dans une approche prudente, il est donc proposé une baisse du produit de cette dotation à hauteur de 6,3% sur la base de la baisse enregistrée entre 2017 et 2018. Un ajustement pourra être envisagé dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

Le montant de la recette devrait ainsi s'élever à **98 276 665 €**.

3.3) Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) - (programme 01000036)

La DTCE, ces ex-allocations compensatrices ont pour but de compenser les exonérations d'impôts directs en garantissant l'équilibre du panier de ressources. Cette ressource fait également partie des variables d'ajustement. Il est rappelé par ailleurs que les Régions ne perçoivent plus la part relative aux allocations Zones franches urbaines (ZFU) de 1^{ère} et 2^{ème} générations en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2013. Le PLF 2019 propose une baisse globale de la DTCE à hauteur

de 5,6% pour l'ensemble des collectivités (530 à 500 M€) et une baisse de 5,7% pour le bloc département/régions (406 à 383 M€).

Dans une approche prudente, il est proposé pour 2019 une baisse du produit de cette dotation à hauteur de 6,4% sur la base de la baisse enregistrée entre 2017 et 2018. Un ajustement pourra être envisagé dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

Il est donc proposé d'inscrire une recette à hauteur de **12 703 037 €**.

3.4) Compensation au titre des exonérations de CVAE - (programme 01000019)

Cette recette peut difficilement être évaluée compte tenu du caractère aléatoire des demandes d'exonérations. Ce montant ne peut donc pas être calculé au regard du montant de CVAE net collecté par l'Etat. Il est cependant envisagé de prévoir pour 2019 un montant minimum qui s'élève à **200 000€**.

3.5) Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) - (programme 01000038)

En 2019, la collectivité récupérera la TVA payée sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles, réalisées en 2018. Dans le cadre du soutien de l'investissement public, la loi de finances pour 2015 a augmenté le taux de la compensation forfaitaire de 15,761% à 16,404%. D'autres mesures prises en LFI 2016 ont permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Enfin, l'article 7 de l'ordonnance du 21 avril 2016 a ouvert le droit au FCTVA pour les subventions versées par les collectivités à la société du canal Seine-Nord Europe.

Au regard des niveaux d'exécution sur les dépenses potentiellement éligibles, il est proposé d'inscrire pour 2019 :

- L En fonctionnement : un montant de recette de **356 500 €**.
- L En investissement : un montant de recette de **35 650 000 €**.

3.6) Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES) - (programme 01000039)

Cette dotation a été créée par l'article 16 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée. Elle correspond à la compensation financière liée au transfert de compétences en matière d'investissement pour les lycées, les établissements d'éducation spéciale, les écoles de formation maritime et aquacole et les établissements d'enseignement agricole.

En raison du gel des dotations, la recette est stable pour 2019. Sur la base de la notification 2018, la recette est établie à **93 565 885 €**.

Attention : Depuis 2018, cette recette institutionnelle est comptabilisée sur le chapitre 902. Elle apparaît donc désormais dans la rubrique relative aux recettes opérationnelles.

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Total des recettes de dotations | 35 650 000 € | 203 039 153 € |

LES RECETTES FONCTIONNELLES (hors emprunts)

Fonction 0

Services généraux

En 2019, **les recettes de fonctionnement** versées au titre des services généraux fléchissent de **3 M€ (-23,3%)**. Cette diminution entre 2018 et 2019 s'explique principalement par une baisse de **2,5M€** sur la sensibilisation et communication sur les programmes et dispositifs européens.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|--|-----------------|-----------------------------|
| DATT | 930 | 02020032 | Exploitation du Palais du Nouveau Siècle | HRP | 202 000 |
| DMG | 930 | 02020022 | Logistique - Services centraux | HRP | 5 000 |
| DMG | 930 | 02100005 | Déplacements - Conseil Régional | HRP | 4 000 |
| DPI | 930 | 02020505 | Charges d'exploitation - bâtiments administratifs | HRP | 1 295 235 |
| DPSR | 930 | 02020012 | SIG et appui à la connaissance | HRP | 3 18 250 |
| DRH | 930 | 02010401 | Rémunération du personnel des services | HRP | 2 551 055 |
| DRH | 930 | 02020406 | Fonds Insertion des Personnes Handicapées | HRP | 700 000 |
| DRH | 930 | 02020024 | Exploitation de la crèche | HRP | 650 000 |
| DRI | 930 | 04400005 | Mobilité européenne et internationale | RP 2018 | 184 516 |
| DRI | 930 | 04400005 | Mobilité européenne et internationale | RP 2019 | 450 000 |
| DEU | 930 | 04200002 | Accompagnement des programmes Interreg | HRP | 1 021 180 |
| DEU | 930 | 04200006 | Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens | HRP | 2 160 255 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 9 541 491 |

En 2019, **les recettes d'investissement** versées au titre des services généraux augmentent de **3,6 M€**. Cette hausse entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement par une recette au titre des opérations immobilières HDF et des opérations de cessions.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DPI | 900 | 02020501 | Opérations immobilières HDF - bâtiments administratifs | HRP | 1 000 000 |
| DRH | 900 | 02020404 | Prestations d'action sociale et autres - Services | HRP | 10 000 |
| DMG | 954 | | Logistique - Services centraux - cessions d'immobilisations | HRP | 350 000 |
| DPI | 954 | | Cessions d'immeubles administratifs | HRP | 2 236 000 |
| TOTAL investissement | | | | | 3 596 000 |

LES RECETTES OPERATIONNELLES (hors opérations financières)

Fonction 1

Formation professionnelle et apprentissage

En 2019, les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage progressent de **23,96 M€ (+48,8%) comparativement au budget 2018**.

Cette augmentation entre 2018 et 2019 s'explique principalement par :

- L'arrivée du plan d'investissement dans les compétences à la suite du plan 500 000 formations pour **30M€** ;
- Une baisse de **13,8 M€** des recettes FSE (maîtrise d'ouvrage) ;
- Une augmentation de **10,5 M€** au titre du chèque Pass Formation imputable à la mise en place du PACTE ;
- Une baisse de **3,3 M€** sur le dispositif « pass emploi entreprise »

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DFP | 931 | 11000016 | Se former pour un métier | RP 2018 | 6 920 593 |
| DFP | 931 | 11000024 | Rémunération, couverture sociale des stagiaires | RP 2016 | 2 000 000 |
| DFP | 931 | 11000043 | Plan d'Investissement dans les Compétences | RP 2018 | 30 000 000 |
| DFP | 931 | 11000005 | Chèque Pass Formation (CHPF) | RP 2019 | 12 000 000 |
| DFP | 931 | 11000016 | Se former pour un métier | RP 2019 | 2 410 000 |
| DFP | 931 | 11000016 | Se former pour un métier - FSE (maîtrise d'ouvrage) | HRP | 15 223 288 |
| DIRA | 931 | 12000005 | Fond de péréquation de l'apprentissage | RP 2019 | 2 000 000 |
| DRESS | 931 | 13000001 | Financement des établissements sanitaires publics | HRP | 2 500 000 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 73 053 881 |

Fonction 2

Enseignement

En 2019, les **recettes de fonctionnement** versées au titre de l'enseignement restent stables par rapport à l'année précédente. Les recettes reversées par les EPLE sur les frais de restauration et d'hébergement payés par les familles pour un montant de **13 M€** sont les plus significatives et récurrentes.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DAJ | 932 | 22200301 | Assurance des Lycées Publics | HRP | 250 000 |
| DETE | 932 | 22200009 | Participer au service de restauration (je mange local, petit déj,FPShr) | HRP | 13 000 000 |
| DRH | 932 | 22200401 | Rémunération du personnel des lycées | HRP | 1 120 734 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 14 370 734 |

En 2019, les **recettes d'investissement** versées au titre de l'enseignement augmentent de **90,4 M€** par rapport 2018.

Cette forte augmentation est imputable à :

- Un changement de chapitre comptable de la **DRES**, recette institutionnelle, pour un montant de **93,5 M€**.
- Une disparition de recettes au titre d'opérations immobilières décidées avant 2016 pour les lycées publics et les cités mixtes pour **2,1 M€**.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DIRFI | 902 | 1000039 | Dotation Régionale d'équipement Scolaire | HRP | 93 565 885 |
| DRH | 902 | 22200404 | Prestations d'action sociale et autres - lycées | HRP | 30 000 |
| TOTAL investissement | | | | | 93 595 885 |

Fonction 3

Culture, Sport et Loisirs

En 2019, les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la culture, du sport et des loisirs baisse de **1,8 M€ (-80%)**.

Cette diminution entre 2018 et 2019 s'explique principalement par l'absence de recette au titre du Centre National du Cinéma pour **1,8M€** ;

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DATT | 933 | 31200009 | Opérateurs labellisés - Génération culture | HRP | 2 500 |
| DATT | 933 | 31200011 | Accompagnement éducation artistique et culturelle | HRP | 50 000 |
| DMG | 933 | 33000002 | Accueil et gestion des manifestations - PMSE | HRP | 38 000 |
| DSJVA | 933 | 32000021 | Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux | HRP | 2 79 761 |
| DATT | 933 | 31200020 | Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création | HRP | 25 000 |
| DATT | 933 | 31200016 | Sécurisation et pérennisation de l'emploi culturel | HRP | 100 000 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 495 261 |

En 2019, les **recettes d'investissement** versées au titre de la culture, du sport et des loisirs baisse de **6,3 M€ (-18,7%)**.

Cette diminution entre 2018 et 2019 s'explique principalement par :

- Une baisse de la recette au titre des réserves du Louvre pour **3,2 M€** ;
- L'absence de subvention du CNDS au titre du stade Bollaert pour **4 M€** ;
- Une recette supplémentaire au titre des opérateurs labellisés – Novaction pour **1,1 M€**.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------|
| DPI | 903 | 31300006 | Réserves du Louvre - GPR90307-1 | HRP | 25 800 000 |
| DATT | 903 | 31200006 | Opérateurs labellisés - Novaction | HRP | 1 190 000 |
| DPI | 903 | 32000995 | STADE BOLLAERT- GPR90305-1 | RP 2019 | 330 000 |
| TOTAL investissement | | | | | 27 320 000 |

Fonction 4

Santé et Action Sociale

Aucune inscription en 2019

Fonction 5**Aménagement des territoires**

En 2019, les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la politique de l'aménagement du territoire restent stables par rapport à l'année précédente.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|------------------------------------|-----------------|-----------------------------|
| DSI | 935 | 56000014 | Réseaux Régional Télécommunication | HRP | 207 000 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 207 000 |

Fonction 6**Fonds européens – PO 2014-2020**

En 2019, les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la gestion des fonds européens baisse de **7,7 M€ (-15,6%)** par rapport à l'année précédente.

Cette diminution entre 2018 et 2019 s'explique principalement par une baisse des recettes FEADER sur le PO du versant nord pour **6,8M€** ;

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|--|-----------------|-----------------------------|
| DEU | 936 | 61N00003 | Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD) | HRP | 2 048 844 |
| DEU | 936 | 61S00002 | Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD) | HRP | 214 257 |
| DEU | 936 | 62N00024 | FEDER (NORD) | HRP | 22 101 385 |
| DEU | 936 | 62S00001 | Infrastructures et développement de la R & I (SUD) | HRP | 400 000 |
| DEU | 936 | 62S00004 | Favoriser l'esprit d'entreprise: ESS, Service de proximité, accompagnement (SUD) | HRP | 78 771 |
| DEU | 936 | 62S00024 | FEDER (SUD) | HRP | 12 743 638 |
| DEU | 936 | 630S0001 | FEADER SUD | HRP | 4 000 000 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 41 586 895 |

En 2019, les **recettes de d'investissement** versées au titre de la gestion des fonds européens progressent de **55 M€ (+53,8%)** par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation entre 2018 et 2019 s'explique principalement par :

- Une hausse des recettes FEDER sur le PO du versant nord pour **30 M€** ;
- Une hausse des recettes FEDER sur le PO du versant sud pour **7,6 M€** ;
- Une hausse des recettes FEADER sur le PO du versant nord pour **17,9 M€** ;
- Une baisse des recettes FEADER sur le PO du versant sud pour **1 M€** ;

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DEU | 906 | 62N00008 | Production et distribution d'énergie renouvelable (N ORD) | HRP | 2 291 045 |
| DEU | 906 | 62N00024 | FEDER (NORD) | HRP | 78 772 494 |
| DEU | 906 | 62S00024 | FEDER (SUD) | HRP | 41 521 900 |
| DEU | 906 | 630N0001 | FEADER NORD | HRP | 25 555 863 |
| DEU | 906 | 630S0001 | FEADER SUD | HRP | 9 000 000 |
| TOTAL investissement | | | | | 157 141 302 |

Fonction 7**Environnement**

En 2019, les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la politique de l'environnement baisse de **0,25 M€ (-30,8%)** par rapport à l'année précédente.

Cette diminution entre 2018 et 2019 s'explique principalement par une baisse des recettes FREME au titre de la valorisation des déchets pour **0,16 M€** et de l'énergie pour **0,14 M€** ;

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---------------------------------------|-----------------|-----------------------------|
| DBIO | 937 | 71000989 | FREME 2014-2020 Actions transversales | RP 2015 | 97 500 |
| DBIO | 937 | 73000999 | FREME 2014-2020 Air | RP 2015 | 17 500 |
| DBIO | 937 | 75000999 | FREME 2014-2020 Energie | RP 2014 | 132 007 |
| DBIO | 937 | 75000999 | FREME 2014-2020 Energie | RP 2015 | 317 500 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 564 507 |

En 2019, les **recettes d'investissement** versées au titre de la politique de l'environnement augmentent de **0,35 M€ (+218,7%)** par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation entre 2018 et 2019 s'explique principalement par une hausse des recettes FREME au titre de des actions transversales pour **0,11 M€**, de la valorisation des déchets pour **0,15 M€**, de l'air pour **0,02 M€** et de l'énergie pour **0,06 M€**.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|--|-----------------|-----------------------------|
| DBIO | 907 | 71000989 | FREME 2014-2020 Actions transversales | RP 2014 | 4 382 |
| DBIO | 907 | 71000989 | FREME 2014-2020 Actions transversales | RP 2015 | 137 500 |
| DBIO | 907 | 72000999 | FREME 2014-2020 Economie circulaire valorisation des dechets | RP 2014 | 55 000 |
| DBIO | 907 | 72000999 | FREME 2014-2020 Economie circulaire valorisation des dechets | RP 2015 | 112 500 |
| DBIO | 907 | 73000999 | FREME 2014-2020 Air | RP 2014 | 11 000 |
| DBIO | 907 | 73000999 | FREME 2014-2020 Air | RP 2015 | 12 500 |
| DBIO | 907 | 75000999 | FREME 2014-2020 Energie | RP 2015 | 170 000 |
| TOTAL investissement | | | | | 502 882 |

Fonction 8**Transports**

En 2019, les **recettes de fonctionnement** au titre de la politique des transports progressent de **20,62 M€ (+42,1%)** par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement par :

- Une recette supplémentaire de **15 M€** au titre du transfert des TET (trains équilibre du territoire) ;
- Une recette supplémentaire exceptionnelle de **9 M€** dans le cadre du projet de transformation de la régie des Transports de l'Aisne en Société Publique Locale (SPL).

Les recettes perçues au titre de la convention TER et TET (**16,87M€** en 2019), les compensations des charges liées au transfert de compétences sur le transport routier (**30,83M€** en 2019) et les recettes liées à l'exploitation du réseau interurbain (**9,27M€** en 2019) sont les plus significatives et récurrentes.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DMPL | 938 | 88600001 | Exploitation maintenance des ports | HRP | 110 000 |
| DMPL | 938 | 88600002 | Développement des ports - Domaine | HRP | 368 231 |
| DTR | 938 | 80000001 | Etudes Générales transports expertise | RP 2018 | 74 796 |
| DTR | 938 | 81100001 | Convention TER | RP 2018 | 6 000 |
| DTR | 938 | 80000001 | Etudes Générales transports expertise | RP 2019 | 125 000 |
| DTR | 938 | 81100001 | Convention TER | RP 2019 | 16 873 000 |
| DTSI | 938 | 81300001 | Exploitation du réseau de transport scolaire | HRP | 811 000 |
| DTSI | 938 | 81400001 | Exploitation reseau interurbain | HRP | 9 775 000 |
| DTSI | 938 | 81500001 | Exploitation du réseau interurbain et scolaire | HRP | 9 274 918 |
| DTSI | 938 | 81500009 | Transports mixtes - Compensation de charges du transfert au département | HRP | 30 828 059 |
| DTSI | 938 | 81800001 | Lignes Routières Régionales | HRP | 1 311 181 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 69 557 185 |

En 2019, les **recettes d'investissement** au titre de la politique des transports progressent de **15 M€ (+70,4%)** par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation entre 2018 et 2019 est imputable à la rénovation des matériels et l'acquisition des rames pour les TET (trains équilibre du territoire). Cette recette, avec celle perçue au titre du Projet Calais Port 2015 et Bridge (12,29M€ en 2019), sont les plus significatives.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|--|-----------------|-----------------------------|
| DMPL | 908 | 88600003 | Aménagement des ports | HRP | 5 227 600 |
| DMPL | 908 | 88600990 | Calais port 2015 - DDP90805-1 | HRP | 12 294 564 |
| DTR | 908 | 81100006 | Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers | RP 2018 | 17 600 000 |
| DTSI | 908 | 81500001 | Exploitation du réseau interurbain et scolaire | HRP | 1 200 000 |
| TOTAL investissement | | | | | 36 322 164 |

Fonction 9**Actions économiques**

En 2019, les **recettes de fonctionnement** au titre de l'action économique diminue de **0,38 M€ (-32,4%)** par rapport à l'année précédente.

Cette baisse entre 2018 et 2019 s'explique par l'absence de la recette FEDER au titre du Fond TRI.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DAEN | 939 | 91000979 | Anticipation sociale et retour à l'emploi - DAE90903-1 | RP 2018 | 58 |
| DAEN | 939 | 91000991 | PRAD IS | RP 2013 | 89 |
| DAEN | 939 | 91000991 | PRAD IS | RP 2015 | 4 359 |
| DAEN | 939 | 91000991 | PRAD IS | RP 2016 | 2 780 |
| DAEN | 939 | 91000991 | PRAD IS | RP 2017 | 10 679 |
| DAEN | 939 | 91000999 | PRAD AT ESS | RP 2013 | 10 |
| DAEN | 939 | 91000999 | PRAD AT ESS | RP 2014 | 262 |
| DAEN | 939 | 94000056 | Fonds premier secours F1PS | RP 2017 | 37 111 |
| DAEN | 939 | 94000056 | Fonds premier secours F1PS | RP 2018 | 7 127 |
| DAEN | 939 | 94000013 | Aide à l'implantation d'entreprises | RP 2018 | 2 147 |
| DAEN | 939 | 94000014 | Aide aux entreprises en consolidation financière | RP 2018 | 237 514 |
| DAEN | 939 | 94000044 | Hauts de France Prévention | RP 2018 | 21 949 |
| DAEN | 939 | 94000986 | Financement régional des entreprises - D AE90910-1 - DAE93910-1 | RP 2018 | 166 513 |
| DAEN | 939 | 94000056 | Fonds premier secours F1PS | RP 2019 | 30 000 |
| DAEN | 939 | 94000014 | Aide aux entreprises en consolidation financière | RP 2019 | 45 000 |
| DAEN | 939 | 94000044 | Hauts de France Prévention | RP 2019 | 30 000 |
| MHDF | 939 | 91000995 | Picardie Investissement | HRP | 200 000 |
| TOTAL fonctionnement | | | | | 795 597 |

En 2019, les **recettes d'investissement** versées au titre de l'action économique restent stables par rapport à l'année précédente. Elles se composent principalement d'avances remboursables.

| Direction | Chapitre | Programme | Libellé programme ou dispositif | Mode de gestion | Total recette annuelle 2019 |
|-----------------------------|----------|-----------|---|-----------------|-----------------------------|
| DAEN | 909 | 91000978 | Appui aux projets d'implantation et d'extension | RP 2011 | 39 000 |
| DAEN | 909 | 91000979 | Anticipation sociale et retour à l'emploi - DAE90903-1 | RP 2018 | 17 041 |
| DAEN | 909 | 91000988 | Avance Remboursables Regionales | RP 2008 | 11 425 |
| DAEN | 909 | 91000988 | Avance Remboursables Regionales | RP 2009 | 10 625 |
| DAEN | 909 | 91000991 | PRAD IS | RP 2012 | 11 538 |
| DAEN | 909 | 91000991 | PRAD IS | RP 2013 | 69 643 |
| DAEN | 909 | 91000991 | PRAD IS | RP 2014 | 83 600 |
| DAEN | 909 | 91000991 | PRAD IS | RP 2015 | 342 598 |
| DAEN | 909 | 91000991 | PRAD IS | RP 2016 | 293 887 |
| DAEN | 909 | 91000991 | PRAD IS | RP 2017 | 244 939 |
| DAEN | 909 | 91000999 | PRAD AT ESS | RP 2012 | 23 000 |
| DAEN | 909 | 91000999 | PRAD AT ESS | RP 2013 | 19 968 |
| DAEN | 909 | 91000999 | PRAD AT ESS | RP 2014 | 147 217 |
| DAEN | 909 | 91000999 | PRAD AT ESS | RP 2015 | 221 987 |
| DAEN | 909 | 91000999 | PRAD AT ESS | RP 2016 | 141 674 |
| DAEN | 909 | 91000999 | PRAD AT ESS | RP 2017 | 11 141 |
| DAEN | 909 | 94000056 | Fonds premier secours F1PS | RP 2017 | 1 469 635 |
| DAEN | 909 | 94000056 | Fonds premier secours F1PS | RP 2018 | 170 357 |
| DAEN | 909 | 94000010 | Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services | RP 2018 | 3 250 |
| DAEN | 909 | 94000012 | Aide au développement des PME indus et de services à haute valeur ajoutée | RP 2018 | 78 688 |
| DAEN | 909 | 94000013 | Aide à l'implantation d'entreprises | RP 2018 | 27 445 |
| DAEN | 909 | 94000014 | Aide aux entreprises en consolidation financière | RP 2018 | 2 937 922 |
| DAEN | 909 | 94000044 | Hauts de France Prévention | RP 2018 | 314 824 |
| DAEN | 909 | 94000044 | Hauts de France Prévention CCI | RP 2019 | 1 421 294 |
| DAEN | 909 | 94000986 | Financement régional des entreprises - DAE90910-1 - DAE93910-1 | RP 2018 | 1 102 063 |
| DAEN | 909 | 94000986 | Financement régional des entreprises - DAE90910-1 - DAE93910-1 | RP 2018 | 726 285 |
| DAEN | 909 | 94000056 | Fonds premier secours F1PS | RP 2019 | 450 000 |
| DRESS | 909 | 92000989 | Soutien aux projets RDI hors pôles | RP 2013 | 80 000 |
| MHDF | 909 | 94000992 | REPRISE 94000992 | HRP | 5 181 833 |
| TOTAL investissement | | | | | 15 652 878 |

TOTAL RECETTES SECTORIELLES (fonctionnelles et opérationnelles) :

| INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|----------------------|----------------------|
| 334 131 111 € | 210 172 550 € |

PARTIE 2 : DEPENSES

BUDGET PRIMITIF 2019

1^{ère} VICE-PRESIDENCE

FUSION, ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS

Madame Brigitte FOURE

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 8 533 161 | 799 137 | 6 432 161 | 7 081 150 | 14 312 448 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 6 588 800 | 600 000 | 4 738 800 | 433 976 931 | 439 315 731 |

A) Ressources Humaines

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 300 000 | 300 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|-----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE* (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 392 228 942 | 392 228 942 |

* dont 4,69M€ au titre des transferts de compétences Transports scolaires et interurbains.

En 2018, les effectifs régionaux ont été impactés par l'intégration du personnel des EMOP et ATIL dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Les 146 agents sont aujourd'hui comptabilisés au sein des effectifs des services et ce depuis le 22 décembre 2017, et ne sont plus comptabilisés au sein des effectifs des lycées.

En outre, concernant le transfert du CREPS, au-delà des 9 postes d'ores et déjà financés par la Région, 5 agents ont exprimé leur droit d'option et intégrerons la FPT au 1^{er} janvier 2019. 2 agents ont pour l'instant fait le choix de rester mis à disposition.

Par ailleurs, bien que l'Etat revisite sa politique en matière de contrats aidés en diminuant les financements depuis le second semestre 2017, le budget 2019 identifie un volume de 26 emplois d'avenir recrutés sur des fonctions d'animateur numérique dans les EPLE. Parmi eux, 23 emplois d'avenir recrutés en 2017, pour 3 ans et cofinancés par l'Etat à hauteur de 75 % du salaire brut.

Il est à noter une évolution importante du nombre de départs potentiels en 2019. Le potentiel de départs était de 293 en 2018 et 83 dossiers ont d'ores et déjà été déposés pour 2019 (62 dossiers dans les lycées et 21 dans les services).

Le budget dédié aux ressources humaines s'établit à 392 228 943 €, soit une variation de -0,34% par rapport BP 2018.

En 2019, la masse salariale va évoluer au regard du GVT (glissement-vieillesse-technicité) qui représente un taux moyen de 1,34% soit une somme de 5,2 M€. Il est à noter une hausse de ce GVT en 2019 en raison de l'effet report du Parcours Professionnel Carrefour Rémunération (PPCR) de 2018 sur 2019 mesuré à 2,39M€.

Ainsi, en 2019, la rémunération du personnel s'établira autour de 372 M€, y compris les personnels transférés (programme 401-fonction 0201). Elle prendra également en compte la variation des effectifs liés principalement aux départs en retraite et à la poursuite de la mise en place de l'organisation régionale.

Aux dépenses de paie s'ajoute l'action sociale (programme 404) pour 15,56 M€. Ce programme comprend notamment les titres restaurant (comptabilisés à 7,50€ de leur valeur d'achat), les dépenses liées à la participation employeur en santé et prévoyance, l'adhésion à une structure nationale d'action sociale, les subventions aux structures locales associatives, les prestations familiales, la régie sociale, le remboursement trajet domicile-travail.

Les frais de formation (programme 403) sont comptabilisés à hauteur de 1,62 M€, les frais de déplacement (programme 402) pour 0,78 M€, les frais médicaux (405), principalement pour le suivi médical des agents régionaux, pour 1,10 M€. Enfin, un programme présentant les autres dépenses (études, annonces, divers) est recensé pour 0,08 M€.

Il est à noter que le programme concernant l'exploitation de la crèche régionale est comptabilisé depuis 2018 sur le budget RH pour 1 M€ (programme 02020024).

L'ensemble de ces mesures aboutit à une proposition budgétaire de 392 228 943 € comprenant les personnels transférés (dont 4 694 885 € pour la DTSI).

En investissement, le budget a deux objets :

- L'acquisition de matériel destiné à l'aménagement de postes de travail pour des agents en situation de handicap (155 000€),
- Des prêts sociaux accordés aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles (145 000€).

B) Administration générale

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 2 401 000 | 340 679 | 500 000 | 6 711 150 | 7 551 829 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 18 884 342 | 18 884 342 |

1) *Gestion annuelle*

Les dépenses en faveur de l'administration générale ont pour objet :

- les déplacements à savoir : la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement pour un montant de 3 402 000 € en fonctionnement et de 2 000 000 € en investissement ;
- la gestion de la documentation pour un montant de 350 000 € en fonctionnement ;
- la logistique à savoir : l'achat de matériel et fournitures, l'entretien des locaux, la gestion des déchets et les travaux de reprographie pour un montant de 4 002 500 € en fonctionnement et 294 000 € en investissement ;
- l'accueil des usagers, le gardiennage, la gestion technique des manifestations pour un montant de 1 864 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement.
- la gestion des bâtiments administratifs à savoir : les études, les travaux d'aménagement, les acquisitions immobilières, les travaux de maintenance, de sûreté et sécurité, d'urgence et les charges d'exploitation pour un montant de 7 965 842 € en fonctionnement et 3 707 150 € en investissement.
- Le budget de la direction de l'achat public est reconduit à l'identique du budget 2018, à hauteur de 200 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement. Il correspond essentiellement aux prestations des publicités des marchés publics dans le cadre des obligations réglementaires et des annonces locales arbitrées par l'Institution.
- Le budget de la communication interne est également reconduit à l'identique, à hauteur de 340 000€. Ce budget correspond à l'organisation de plusieurs événements à destination des agents de la Région Hauts-de-France, notamment la cérémonie des vœux, la cérémonie des médailles et des retraités, la journée de cohésion « Hauts Détours », ainsi que la réalisation de supports multimédia, dont le magazine interne.
- Le budget du Nouveau Siècle a vocation à valoriser l'équipement régional, lieu emblématique. Les dépenses majeures de fonctionnement correspondent à des charges incompressibles liées à l'exploitation du lieu. Elles s'élèvent à 760 000 €
Ces dépenses représentent 90% du budget.
Les dépenses en investissement de 310 000 € sont liées principalement à la modernisation du site, tant par la réalisation de travaux que par l'intégration de nouvelles technologies indispensables, à l'instar de l'acquisition d'un système de diffusion audio professionnel.

2) Gestion pluriannuelle

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| AP 2019 | PHASAGE 2019 SUR AP HISTORIQUES | PHASAGE 2019 SUR AP 2019 | TOTAL PHASAGE 2019 |
| 2 401 000 € | 340 679 € | 500 000 € | 840 679 € |

Le mécanisme de gestion en autorisations de programme et en crédits de paiement est déployé dans le cadre d'opérations pluriannuelles. Il s'agit, de travaux d'adaptation sur certains bâtiments administratifs. Les besoins sont estimés à 2 401 000 € d'AP et 840 679 € de CP.

C) Affaires juridiques

| INVESTISSEMENT | | | | |
|----------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0 |

| FONCTIONNEMENT | | | | |
|----------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 1 130 000 | 1 130 000 |

Le budget 2019 de la direction des affaires juridiques s'élève à 1 130 000 €, soit une diminution de 53% (-1,3M€) par rapport au budget 2018.

Ce budget intègre notamment l'ensemble des assurances souscrites au titre du patrimoine immobilier régional pour un montant de 633 000 €. Ce budget est en diminution de 68% (-1,371M€) suite à des économies d'échelles réalisées lors de la renégociation de deux anciens marchés d'assurance des anciennes régions.

Les principaux autres postes de dépenses sont les frais de contentieux pour 180 000€, ainsi que les frais d'assistance juridique pour 280 000 €. Ceux-ci concernent des marchés de conseils juridiques relatifs aux politiques régionales des ports et des transports.

D) Assemblées et CESER

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 14 789 447 | 14 789 447 |

Le budget de 14,79 M€ consacré aux assemblées s'inscrit dans le prolongement des efforts de responsabilité initiés depuis le début de la mandature. Cette dynamique maintenue se traduit notamment dans une démarche d'exemplarité des élus concernant le maintien :

- d'un montant minoré des indemnités depuis le début de la mandature (5% en deçà du plafond légal)
- des enveloppes dédiées
 - o aux formations des élus à 510 k€ (-35 % par rapport au BP17 ; soit un forfait individuel de 3 000 € / élu / an)
 - o aux moyens en personnels (constants depuis 2016)
 - o aux moyens matériels des groupes d'élus à 204 k€ (-30 % par rapport au budget 2018; soit un ratio de 100 € / élu / an).
 - o aux déplacements ès qualités et voyages d'étude des élus (265 k€)
 - o à la documentation des secrétariats de commissions, des vice-présidences et des délégations de fonction (180k€)
 - o aux frais de déplacements relatifs aux mandats spéciaux (90,5k€).

Dans un contexte global de diminution des flux de courrier « papier », la démarche de dématérialisation initiée par la collectivité depuis janvier 2017 devrait se concrétiser à court terme par la mise en œuvre de procédures de signature électronique et d'une diminution renforcée des flux de courriers sortants.

Ces évolutions déjà enclenchées concernant les volumes d'affranchissement, conjointement avec la diminution de la fréquence de diffusion du journal régional, aboutissent à une limitation du budget de la fonction Courrier à 1,6 M€ en dépit de l'augmentation des coûts postaux d'affranchissement.

Le budget du CESER s'établit à 2,41 M€.

E) Communication

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 70 000 | 70 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 5 610 000 | 5 610 000 |

Le budget de la communication et des relations publiques s'inscrit de nouveau pleinement dans l'effort budgétaire demandé à l'ensemble de la collectivité. C'est pourquoi, après une baisse très importante entre 2017 et 2018, le budget 2019 se stabilise à 5 610 000 € pour la communication institutionnelle.

La communication de la Région Hauts-de-France axera ses actions en 2019 sur les aides régionales, l'emploi et le transport.

La direction de la communication et des relations publiques poursuit sa politique d'internalisation des prestations de communication: création visuelle, développement de sites internet, exécution graphique et ainsi que l'organisation de la présence de la Région lors des grands rendez-vous. La direction de la communication dispose d'un budget de 70 000 € d'investissement pour acquérir le matériel nécessaire à la réalisation des supports et évènements : matériels photographiques, vidéos et signalétiques durables.

F) Contrôle de gestion et évaluation

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 650 000 | 650 000 |

Le budget 2019 relatif au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques s'établit à 650 000 €, soit une baisse de 100 000 € par rapport au budget primitif 2018. Les projets d'envergure en termes de performance et de transformation des organisations se poursuivent. Ce budget est essentiellement utilisé pour la commande de prestations intellectuelles (accompagnements et réalisations de rapports). La baisse est liée au fait que les études sont réalisées prioritairement en interne.

G) Systemes d'information

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 6 132 161 | 458 458 | 5 932 161 | 0 | 6 390 619 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 6 588 800 | 600 000 | 4 738 800 | 684 200 | 6 023 000 |

Le budget 2019 de la Direction des Systemes d'information s'établit à 3,38 M€ en fonctionnement et à 5,85 M€ en investissement.

Le budget de fonctionnement est sensiblement à la baisse par rapport au budget 2018,

Il peut être relevé une baisse -220K€, dû à l'harmonisation des marchés de photocopieurs sur un seul marché et à la mutualisation des contrats de maintenance.

En investissement, le budget est en augmentation de 850 K€ par rapport au budget primitif 2018, du fait notamment de la poursuite du déploiement du télétravail. Le budget correspond à une cible de 600 télétravailleurs à fin 2019.

A ce budget propre au fonctionnement des services s'ajoute celui du réseau régional de télécommunications (RRT), pour 2 643 000 € en fonctionnement et 540 000 € en investissement. Le budget en fonctionnement est en hausse de 143 K€, du fait de l'ouverture des antennes régionales et des augmentations de débit des liaisons du dispositif.

En investissement, le budget est en augmentation de 274 K€ par rapport au budget primitif 2018, suite à des acquisitions de matériels ayant pour objectif de réduire par la suite les coûts de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2019

3^{ème} VICE-PRESIDENCE

MER, PORTS ET POLITIQUE DU LITTORAL

Madame Natacha BOUCHART

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 35 042 125 | 62 568 912 | 6 096 425 | 0 | 68 665 337 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 10 696 400 | 682 019 | 10 104 805 | 0 | 10 786 824 |

A) Ports

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 27 916 700 | 61 261 957 | 3 038 700 | | 64 300 657 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 8 650 000 | 204 187 | 8 650 000 | | 8 854 187 |

L'action de la direction de la mer, des ports et du littoral (DMPL) vise tout d'abord à maintenir en état le patrimoine constitué principalement des ouvrages (ponts, écluses, quais, ...) au travers d'un programme d'investissement élaboré sur la base d'un diagnostic permanent de l'état des structures (atlas portuaire). La DMPL s'appuie sur l'action de 199 agents.

Depuis 2007, et la reprise de la compétence portuaire par la Région, de gros efforts sont nécessaires pour remettre en état les infrastructures portuaires dont l'état à la date de décentralisation était fortement dégradé (quai de l'Europe, bassin Loubet, quai des Paquebots, tunnel de l'Ave Maria, barrage Marguet, écluse Sanson, perré Risban, écluse de la Batellerie, quai de la Loire, quai de la Colonne.....). Le BP 2019 s'inscrit dans la continuité de cette remise en état.

La construction du projet de PPI se base, pour les ports, sur l'analyse ouvrage par ouvrage de leur état technique, de la nécessité de conduire au juste moment des réparations, et avec un souci d'optimisation des finances publiques.

INVESTISSEMENT PORTS

- Calais port 2015

Par ailleurs, la Région a également en charge la valorisation du patrimoine et le développement des infrastructures. Elle assure la coordination portuaire, la gestion des ouvrages non délégués, et le contrôle de concession (DSP).

La projection pluriannuelle pour le contrat de DSP ressort de l'application stricte du contrat.

| MAD /MN | intitulé opération | AP | CP ant à 18 | CP 18 | CP 19 |
|---------|---|-------|-------------|-------|-------|
| MAD | MOA concessionnaire Calais 2015 - subvention d'équipement | 270,0 | 126,6 | 47,8 | 47,8 |

- Site portuaire de Calais :

Les sites concernés par les travaux récemment réalisés ou en cours sont principalement le bassin Ouest, le site Carnot (écluses, musoir, portes). En 2019, il est prévu notamment les travaux de génie civil de l'écluse Carnot, la réparation du talus en enrochements du chenal intérieur (à proximité du fort Risban), le démarrage de l'aménagement du port de Plaisance de Calais. En mesures nouvelles 2019, lesancements des projets concernant la nouvelle signalisation du trafic maritime, la réparation d'un duc D'albe sur le Quai en Eau Profonde (QEP) et les études préalables à la réhabilitation de l'écluse Carnot.

| MAD/MN | intitulé opération | AP | CP ant à 18 | CP 18 | CP 19 |
|-----------------------------------|---|-----|----------------|----------|----------|
| AP historiques | Aménagements du port de plaisance Calais | 1,0 | 0,1 | 0,2 | 0,7 |
| | Capitainerie : études préalables Calais Port 2015 | 1,2 | 0,0 | 0,2 | 0,4 |
| | Travaux de génie civil à l'écluse Carnot | 1,5 | 0,0 | 0,4 | 1,1 |
| | Travaux de réparation du talus en enrochements du chenal intérieur (proximité du Fort Risban) | 1,2 | 0,0 | 0,3 | 0,9 |
| | Travaux de remise en état du talus Sud du bassin des chasses et ouvrage de 10 m | 1,7 | 0,0 | | 0,1 |
| Total AP historique | | | | | 3,1 |
| Mesures nouvelles19 | Travaux Service Trafic Maritime (STM) M Calais 2015 - Extension et redéfinition des équipements nécessaires à la gestion du trafic maritime | 3,0 | | | 0,1 |
| | Retour Quai en Eau Profonde (QEP) ouest duc d'albe | 0,8 | | | |
| | Etudes préalables écluse Carnot | 0,0 | | | |
| Total mesures nouvelles 2019 | | 3,8 | | | 0,1 |
| Total général crédits de paiement | | | | | 3,2 |

- Site portuaire de Boulogne-sur-Mer :

Les principaux travaux réalisés ou en cours actuellement concernent le renforcement de la digue Carnot, la réhabilitation de la jetée Nord-Est et de son tillac, le site Loubet écluses et traverses comprises, le quai de pilotage. On peut aussi noter la participation de la Région à la construction d'une cale sèche destinée à la construction et la réparation navale. En 2019 il est prévu la finalisation du carénage de l'écluse Loubet (porte amont) et le lancement des projets de réhabilitation de quai Amiral Huguet et du quai Gambetta.

| MAD/MN | intitulé opération | Millés. | AP | CP ant à 18 | Prev 18 | Prev 19 |
|------------------------------|--|---------|------|----------------|------------|------------|
| AP historiques | reconstruction site Loubet yc Etudes trvx reconstruction poste commande | 2011 | 3,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| | Suivi renforcé du quai de l'Europe | 2013 | 1,0 | 0,9 | 0,0 | 0,0 |
| | Barrage Marguet - Réalisation du dispositif de libre circulation piscicole | 2013 | 1,8 | 1,7 | | 0,1 |
| | Travaux de renforcement de la digue Carnot | 2015 | 10,0 | 5,0 | 1,5 | 0,1 |
| | Participation Région au PPI 2015-2019 SEPD n°16003116 convention voirie éclairage | 2016 | 1,7 | 0,5 | 0,8 | 0,3 |
| | Participation Région au PPI 2015-2019 SEPD n°16003121 convention slipway 2 | 2016 | 1,4 | 0,4 | 0,0 | 1,0 |
| | Carénage des portes de l'écluse Loubet (Tx) - complément | 2016 | 2,9 | 0,3 | 0,6 | 1,6 |
| | Ecluse Loubet - Refonte de l'installation électrique -Refonte de l'automatisme, de la supervision, des réseaux et de la vidéo protection du site portuaire de Boulogne-sur-Mer | 2018 | 1,5 | 0,0 | | 0,1 |
| | Subvention pour la construction d'une cale sèche couverte destinée à la construction et à la réparation navale lourde - Boulogne S/Mer | 2018 | 5,0 | 0,0 | | 1,5 |
| Total AP historiques | | | | | | 4,6 |
| Mesures nouvelles | Carénage des portes de l'écluse Sanson | 2019 | 2,5 | | | |
| | Travaux quai Amiral Huguet | 2019 | 5,0 | | | |
| | Remise en état du quai Gambetta - Travaux | 2019 | 5,0 | | | |
| | phase préalable prestations Loubet | 2019 | 0,2 | | | |
| Total mesures nouvelles 2019 | | | 12,7 | | | 0,0 |
| Total général | | | | | | 4,6 |

- Opérations gérées spécifiquement par le pôle supports techniques

Il convient d'ajouter 2 autres opérations spécifiques portuaires portées par le pôle supports techniques respectivement sur les sites portuaires de Calais et Boulogne-sur-Mer ;

| MAD/MN | intitulé opération | Millés. | AP | CP ant à 18 | Prev 18 | Prev 19 |
|------------------------------|---|---------|-----|-------------|---------|---------|
| Mesures nouvelles | Nouvelle capitainerie de Calais | 2019 | 6,8 | | | 0,6 |
| | Etudes pour la reconstruction du pôle maintenance et exploitation de Boulogne sur Mer | 2019 | 0,5 | | | 0,3 |
| Total mesures nouvelles 2019 | | | 7,3 | | | 0,9 |

- Opérations communes

Cette programmation est par ailleurs complétée par des opérations communes aux 2 sites portuaires plus particulièrement : protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages et remise à niveau des infrastructures.

| MAD/MN | intitulé opération | Millés. | AP | CP ant à 18 | Prev 18 | Prev 19 |
|------------------------------|---|---------|-----|-------------|---------|---------|
| AP historiques | Protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages | 2015 | 3,5 | 0,1 | 0,0 | 2,4 |
| | Remise à niveau des infrastructures PROG 2017 | 2017 | 1,1 | 0,6 | 0,5 | 0,1 |
| | Remise à niveau des infrastructures PROG 2018 | 2018 | 1,6 | 0,0 | 0,9 | 0,7 |
| | Autres | | | | | 2,6 |
| Total AP historiques | | | | | | 5,7 |
| Mesures nouvelles 19 | Remise à niveau des infrastructures PROG 2019 | 2019 | 1,3 | | | 1,2 |
| | Remise à niveau des infrastructures PROG 2020 | 2019 | 1,3 | | | |
| | Autres | 2019 | 1,6 | | | 0,9 |
| Total mesures nouvelles 2019 | | | 4,2 | | | 2,1 |
| Total général | | | | | | 7,8 |

FONCTIONNEMENT PORTS

De plus, la DMPL a pour mission de gérer l'entretien du domaine portuaire et des accès, notamment au travers du dragage des bassins et chenaux, ce qui constitue la majorité des frais de fonctionnement, avec la taxe foncière.

| MAD/MN | intitulé opération | Millés. | AE | CP ant à 18 | Prev 18 | Prev 19 |
|------------------------------|---|---------|-----|-------------|---------|---------|
| Mesures nouvelles 19 | Fonctionnement courant – Service Maintenance et Infrastructure (SMI) | 2019 | 0,5 | | | 0,5 |
| | Fonctionnement courant - MAGASIN | 2019 | 0,5 | | | 0,5 |
| | Dragage d'entretien | 2019 | 4,8 | | | 4,8 |
| | Taxe foncière | 2019 | 1,6 | | | 1,6 |
| | Exploitation 2019 du bassin de plaisance de Calais avec régie de recettes | 2019 | 0,8 | | | 0,8 |
| | Autres | | 0,5 | | | 0,5 |
| Total mesures nouvelles 2019 | | | 8,7 | | | 8,7 |

B) Mers et littoral

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 7 125 425 | 1 306 955 | 3 057 725 | | 4 364 680 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 2 046 400 | 477 832 | 1 454 805 | | 1 932 637 |

Dans le cadre du BP 2019, la Région affiche une volonté forte de conforter son accompagnement de la filière pêche et aquaculture. Il s'agit, notamment, à travers l'adoption prévue d'un plan régional pour la filière pêche et aquaculture d'identifier les menaces pesant sur les acteurs tout en anticipant les évolutions à venir. Le plan régional permettra de mobiliser tous les leviers financiers existants au service de la filière et de créer de nouvelles opportunités.

L'action de la Région Hauts-de-France pour la filière pêche et aquaculture se traduit notamment par :

- les aides aux entreprises du secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture dont le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est le principal outil. A ce jour, 63 projets ont été accompagnés financièrement pour près de 1,4 millions de contreparties. Le Fonds régional de garantie peut également être mobilisé pour le développement des entreprises de la filière (achat de navire notamment ou investissements productifs lourds en aquaculture ou en transformation).

- le soutien aux structures en charge de l'animation et du développement des filières. La Région poursuit son accompagnement aux organisations professionnelles et structures qui agissent dans une dimension d'intérêt régional. Ce soutien permet notamment d'accompagner les mutations et les évolutions réglementaires qui impactent la filière.

- le financement de projets innovants pour préparer l'avenir. La Région encourage les filières innovantes via le financement de projet tant sur le volet pêche (nouvelle propulsion des navires, gestion des déchets) que sur le volet aquaculture (algoculture, etc.).

Enfin, la DMPL a pour mission de s'engager dans l'animation du littoral maritime (gestion des risques littoraux, énergies marines renouvelables, suivi du milieu marin, gestion et aménagement durable du littoral). Les projets récents concernent Ault, Le Crotoy, Merlimont, Quend Plage, le Hourdel-Cayeux et la baie de Wissant au titre de la gestion du trait de côte, et une série d'études liées aux nouvelles activités maritimes et à la gestion du milieu marin.

Investissement :

| MAD/ MN | intitulé opération | Millés. | AP | CP ant à 18 | Prev 18 | Prev 19 |
|--|-------------------------------------|---------|-----|-------------|---------|---------|
| AP historiques (gestion trait de côte) | | | | | | 0,6 |
| Mesures nouvelles 19 | Gestion Trait de côte (hors SL BSA) | 2019 | 1,5 | | | 0,5 |
| | Stratégie Littorale BSA | 2019 | 3,9 | | | 1,9 |
| Total mesures nouvelles 2019 | | | 5,4 | | | 2,4 |
| Total général | | | | | | 3,0 |

Fonctionnement :

| MAD/ MN | intitulé opération | Millés. | AE | CP ant à 18 | Prev 18 | Prev 19 |
|------------------------------|-------------------------------------|---------|-----|----------------|------------|------------|
| Total AP historiques | | | | | | 0,5 |
| Mesures nouvelles 19 | Observation, données, connaissance | 2019 | 0,4 | | | 0,3 |
| | ROLNP 2019 - période transitoire | 2019 | 0,2 | | | 0,1 |
| | GIP | 2019 | 0,1 | | | 0,1 |
| | Economie maritime | 2019 | 0,1 | | | 0,1 |
| | Gestion du trait de côte | 2019 | 0,1 | | | 0,1 |
| | Milieux marins | 2019 | 0,1 | | | 0,1 |
| | Nouvelles activités maritimes (EMR) | 2019 | 0,0 | | | 0,0 |
| Total mesures nouvelles 2019 | | | 0,9 | | | 0,6 |
| Total général | | | | | | 1,2 |

BUDGET PRIMITIF 2019

4^{ème} VICE-PRESIDENCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, EUROPE ET PLANIFICATION TERRITORIALE

Monsieur Nicolas LEBAS

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 47 875 600 | 27 831 259 | 6 220 120 | 692 000 | 34 743 379 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 28 070 431 | 29 078 483 | 6 884 978 | 1 787 825 | 37 751 286 |

Volet Enseignement supérieur et Recherche

L'article 3 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») a désigné la Région comme chef de file du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La région Hauts-de-France dispose d'atouts indéniables dans ce domaine :

- un vivier de plus de 210 000 étudiants (4^{ème} région de France) ;
- un véritable maillage territorial avec plus de 160 sites d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des laboratoires de recherche reconnus au niveau national et international porteurs de 65 projets d'excellence labellisés PIA, dont l'I Site Université de Lille Nord Europe ;
- un écosystème dynamique stimulant l'innovation des acteurs en favorisant le cercle vertueux recherche-formation-transfert-innovation ;
- une position de carrefour européen, enjeu d'attractivité des territoires et de rayonnement à l'international.

L'Exécutif régional entend conjuguer ces atouts et faire connaître les trois grandes ambitions partagées du Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017-2021 Hauts-de-France, adopté le 23 novembre 2017 ; la finalité étant de renforcer, par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le rayonnement et le développement économique, de favoriser l'emploi dans les différents territoires des Hauts-de-France :

- **Une région des excellences qui rayonne et qui attire,**
- **L'enseignement supérieur pour les emplois d'aujourd'hui et de demain,**
- **La recherche et l'innovation pour une région créatrice de valeurs**

Le lancement officiel du SRESRI s'est déroulé en février 2018 et conclu par la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'année 2018 a été consacrée à l'installation de la gouvernance du SRESRI des Hauts-de-France ainsi que la mise en place des mesures du SRESRI constituant la feuille de route de ce schéma.

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 33 945 600 | 16 490 880 | 3 389 120 | | 19 880 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 11 839 000 | 9 275 300 | 3 923 300 | | 13 198 600 |

La région Hauts-de-France compte 7 universités, 22 grandes écoles, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels plus de 210 000 étudiants suivent une formation d'enseignement supérieur.

Ces atouts formidables pour l'avenir de la région doivent s'appréhender au regard de constats à prendre en compte comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes moins mobiles.

Dans ce cadre, le Budget Primitif 2019 doit répondre à des enjeux cruciaux à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les étudiants qu'ils accueillent. Pour la politique Enseignement supérieur, le Budget Primitif 2019 vise donc cinq objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) :

- Orientation et accès, vers une ambition active des jeunes
- Mobiliser toutes les ressources pour bâtir des parcours de réussite
- Insertion et employabilité : un nouvel élan collectif
- L'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique
- L'enseignement supérieur au cœur de l'identité et du développement des territoires

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur : 2,3 M€ (2,1 M€ AE + 200 K€ AP)

Ces programmes concernent plus particulièrement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur, la ComUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) Lille Nord de France et l'APU (Association Picardie Université), pour favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international. Ces programmes consistent en outre à financer de l'équipement pédagogique, scientifique et informatique, le développement du numérique dans les campus (notion de campus virtuels) et l'innovation pédagogique au service de la réussite et de l'excellence, ainsi qu'à soutenir l'internationalisation, à accroître la lisibilité et la visibilité de l'appareil de formation supérieure, à favoriser l'insertion professionnelle, notamment celle des doctorants, et soutenir l'observatoire régional de l'enseignement supérieur.

2) Soutenir les constructions universitaires innovantes : 33,65 M€ (AP)

Dans le cadre du SRESRI, l'objectif est d'équiper, de mutualiser les investissements en enseignement supérieur et de les transformer en campus décarbonés, compte tenu de l'implication forte de la Région dans la démarche innovante de la Troisième Révolution Industrielle. Dans le cadre du CPER 2015-2020, 27 M€ sont dédiés au financement de la bibliothèque des Sciences Humaines et Sociales de l'université de Lille.

3) Animer la vie étudiante : 1,15 M€ (AE)

La réussite des parcours de formation, l'insertion et l'employabilité des étudiants passent nécessairement par le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. Ainsi, la Région promeut le développement des compétences et l'ouverture des étudiants à travers le soutien à la vie étudiante dans les campus : en particulier les contrats étudiants, les initiatives citoyennes et sociales des étudiants et l'accès à la vie culturelle et sportive. Ce budget doit notamment permettre le déploiement d'un nouveau dispositif dédié au développement des Epiceries Solidaires sur les campus universitaires des Hauts-de-France. Les Epiceries Solidaires apportent des réponses aux situations de précarité alimentaire et d'isolement de certains étudiants.

4) Accompagner les étudiants : 8,34 M€ (AE)

- **Accès et réussite dans l'enseignement supérieur : 1,5 M€ (AE)**

Au titre de sa compétence relative au Service Public Régional de l'Orientation, la Région accompagne les étudiants dans leur parcours de formation et leur projet professionnel vers la Licence et les études longues, en favorisant activement leur orientation, en luttant contre le décrochage et en visant la réussite dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les trois volets du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) et le Programme d'Etudes Intégré (PEI) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et les grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs).

- **Mobilité internationale - Bourses MERMOZ : 5 M€ (AE)**

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum « L.M.D », la Région accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz. Suite à l'évaluation du dispositif en 2018, un nouveau cadre d'intervention du dispositif MERMOZ sera présenté à l'exécutif régional courant premier semestre 2019, les évolutions proposées renforceront l'impact du dispositif sur la mobilité internationale des jeunes en Hauts-de-France.

- **Aides aux étudiants : 1,84 M€ (AE)**

En lien avec les orientations du Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), ce budget est consacré à l'amélioration des conditions de vie des étudiants en formation sur le territoire régional tout particulièrement en matière de restauration universitaire.

5) Projet numérique des universités : 0,2 M€ (0,1 M€ AE + 0,1 M€ AP)

La Région apporte son soutien financier à l'« Université Numérique Régionale ». En 2018, l'institution régionale a accompagné les UNR dans l'articulation et la coordination de leurs actions à l'échelle des Hauts-de-France. Ce travail a permis d'aboutir à une feuille de route partagée permettant en 2019 la mise en œuvre d'une politique territoriale équilibrée dans ce domaine.

6) Learning center : 0,14 M€ (AE)

Fortement inscrits au cœur de l'université, les Learning Centers se positionnent comme des acteurs de l'accompagnement pédagogique, au service de la réussite des étudiants. La Région soutien le programme d'activité des Learning Centers régionaux.

B) Recherche

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 13 930 000 | 11 340 379 | 2 831 000 | 692 000 | 14 863 379 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 14 815 000 | 19 142 250 | 2 226 500 | 602 825 | 21 971 575 |

Si la région Hauts-de-France présente un véritable potentiel de recherche et d'innovation, ainsi qu'un positionnement géographique unique aux frontières de l'Europe du Nord, le PIB régional dédié aux dépenses de recherche et développement est le plus faible des nouvelles régions françaises, la région occupe le 8^{ème} rang en nombre de projets H2020 financés et le 9^{ème} rang en nombre de chercheurs en entreprise.

Aussi, pour favoriser l'attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l'avenir de son économie, la Région entend promouvoir sur l'ensemble de son territoire une dynamique d'excellences, un écosystème de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation structuré et visible, ainsi que la spécialisation de ses territoires. Ainsi, le soutien à la recherche et à l'innovation doit contribuer au déploiement de l'excellence scientifique, par l'accompagnement de projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation.

Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2019 vise 5 des objectifs principaux inscrits dans le SRESRI :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation un moteur d'excellences régionales
- De l'audace scientifique pour explorer de nouveaux horizons et innover
- Une volonté collective d'amplifier la communauté scientifique
- Le partage des savoirs, condition essentielle pour la création de valeurs
- L'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique

Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la stratégie recherche innovation pour une spécialisation intelligence (SRI-SI) ou smart specialisation strategy (S3), portée par l'Union Européenne. Elles appuient également la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle Rev3, à la croisée entre transition énergétique, innovation numérique et nouveaux modèles économiques.

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche : 21,71 M€ (10,93 M€ en AE + 10,78 M€ en AP)

- **Grands projets structurants - CPER : 12 M€ (5,5 M€ en AE et 6,5 M€ en AP)**

Afin d'accompagner des projets partenariaux associant acteurs académiques et acteurs socio-économiques, de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires et/ou exploratoires, de compléter les équipements scientifiques en région, de développer des plate-formes technologiques et des structures d'appui, de contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche, la Région Hauts-de-France et l'Etat ont contractualisé dans le cadre des Contrats de Plans 2015-2020. Les grands projets relevant des CPER feront ainsi l'objet d'une programmation en 2019 selon leur état d'avancement respectif.

- **Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche : 2,21 M€ (0,93 M€ en AE et 1,28 M€ en AP)**

La Région entend contribuer à la structuration de la recherche et amplifier son attractivité, en aidant à l'ancrage et à l'implication des organismes nationaux de recherche en Hauts-de-France. Aussi, la Région développe une politique partenariale au service de la recherche et a conclu en ce sens plusieurs protocoles de partenariats, notamment avec des organismes de recherche (ANSES, IFSTTAR, INRIA, INSERM) afin d'augmenter leur nombre de chercheurs en région, avec le CEA Tech, ainsi qu'avec des universités et la ComUE Lille Nord de France.

- **Soutien aux infrastructures de recherche : 3 M€ (AP)**

La recherche contribue au dynamisme économique et social des territoires, par l'innovation et l'emploi. Le développement des territoires peut ainsi s'appuyer sur les investissements immobiliers et les équipements scientifiques alloués aux établissements de recherche, qui contribuent à la spécialisation des territoires, leur procurent des avantages distinctifs et renforcent leur attractivité. C'est le cas de l'Institut des Transports Durables à Valenciennes, composante d'un Campus innovant des Transports et mobilités durables, labellisé, de formation, de recherche et de transfert, associant la communauté universitaire, les milieux économiques et la société civile, afin de concevoir les transports de demain.

- **Soutien au capital humain de la recherche : 4,5 M€ (AE)**

Les Hauts-de-France ont la proportion la plus faible de doctorants au niveau national. Afin de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues, la Région attribue plus de 100 allocations de recherche en faveur des doctorants chaque année dans le cadre d'un appel à projets sur fonds régionaux. *Des fonds Feder permettent par ailleurs de déployer les projets de thèses en lien avec des entreprises.*

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation en lien avec les enjeux régionaux : 5,13 M€ (2,23 M€ en AE et 2,9 M€ en AP)

- **Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs économiques : 2,4 M€ (0,2 M€ en AE et 2,2 M€ en AP)**

Une des ambitions portée par le SRESRI est de favoriser la création de valeurs via la RDI et de renforcer les collaborations public-privé. Cela se traduit par le financement, via le FRRI (Fonds Régional Recherche Innovation) de projets collaboratifs de R&D impliquant des laboratoires de recherche, notamment au titre du FUI (Fonds Unique Interministériel) et le financement de projets portés par les établissements et les organismes de recherche dans le cadre du dispositif « Start-AIRR », qui a pour objectif l'accompagnement de projets de recherche académique dont les résultats pourraient présenter un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique.

- **Soutien aux projets thématiques ou structurants : 2,73 M€ (2,03 M€ en AE et 0,7 M€ en AP)**

La Région contribue à la RDI indispensable au développement économique, ainsi qu'au rayonnement international de sa recherche et de ses établissements par la production de connaissances nouvelles et l'émergence de nouvelles voies de recherche.

Pour ce faire, elle soutient la recherche non seulement exploratoire, mais aussi partenariale, en veillant à rapprocher les acteurs de l'ESR autour de projets multi-disciplinaires ou collaboratifs public/privé (dispositif « STIMule). La structuration de collectifs de recherche est également encouragée (appel à projets « SACRe »).

Au-delà des domaines stratégiques inscrits dans la stratégie recherche innovation (SRI-SI/S3) et la Troisième Révolution Industrielle-REV3, il s'agit de répondre à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux ou encore sanitaires. L'appel à projets dédié à la recherche clinique illustre cette volonté. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux projets relevant de la bio-économie, au regard du Master Plan Régional de la Bioéconomie en Hauts-de-France.

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international : 1,9 M€ (1,65 M€ en AE et 0,25 M€ en AP)

Par son soutien à des manifestations et éditions scientifiques, la Région contribue à la visibilité et au rayonnement de la recherche. Des prix scientifiques permettent également de promouvoir des talents en région.

L'action en faveur de l'accueil de talents de la recherche scientifique vise à inciter des scientifiques prometteurs, confirmés et/ou de grande renommée, à s'installer en région et à favoriser l'insertion des équipes de recherche des Hauts-de-France dans les réseaux européens et internationaux (dispositifs « STaRS » et Fulbright).

Pour augmenter les taux de dépôts et de succès des projets de recherche aux dispositifs européens, la Région Hauts-de-France propose via les fonds FEDER un accompagnement des acteurs que ce soit par la mise en réseau ou l'aide à la rédaction des dossiers de candidatures.

4) Valoriser la recherche par l'animation et la communication via des missions d'expertises de projets de recherche : 5 K€ (AE)

5) Une subvention de 692 00 € en investissement et 602 825 € en fonctionnement vient équilibrer le budget annexe IndustriLab

C) Europe :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 1 416 431 | 660 933 | 735 178 | 55 000 | 1 451 111 |

Volet Europe

Sur la période de programmation 2014-2020, la Région est autorité de gestion donc responsable de 8 programmes européens globalisant la gestion de 2,8 milliards de fonds européens (FEDER / FSE / FEADER) et gestionnaire d'une subvention déléguée au titre du FEAMP de 14 M€.

La Région s'est engagée auprès des instances européennes, de l'Etat et de ses partenaires à assurer la programmation, le pilotage, la gestion et le suivi administratif et financier de ces fonds.

Aucune autre Région d'Europe ne gère une telle diversité de programmes ni de tels montants financiers.

Le budget primitif 2019 « Europe » s'inscrit dans le cadre des enjeux de cette programmation d'une part, mais vise également à poursuivre les actions de la Région en matière d'initiatives locales et en matière de représentation d'autre part.

Le présent rapport vise à présenter les propositions budgétaires hors opérations financées au titre des PO FEDER/FSE Nord-Pas de Calais et Picardie (une annexe spécifique figure dans le présent BP).

Seules des propositions en section de fonctionnement sont formulées.

1) Initiatives locales et participations

- Soutien aux réseaux d'information – AE de 399 K€

Parmi les opérations couvertes figurent :

- l'adhésion aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale » ; le montant de l'adhésion constitue une obligation statutaire
- le financement du programme d'activité des maisons de l'Europe (Dunkerque et Littoral, Grande Thiérache à Fourmies et maison Douaisienne) et de l'info point Europe d'Amiens (230 K€) ; le financement de ces structures va prochainement s'inclure dans des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

- Accompagnement des programmes INTERREG – AE de 771 K€

Sur la période de programmation 2014-2020, la Région endosse des responsabilités dans la gouvernance de programmes de coopération européenne et doit contractuellement honorer une participation :

- en tant qu'autorité de gestion des 3 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord-Ouest, Europe et les 2 Mers,
- en tant qu'autorité nationale des 4 programmes INTERREG Flandre-Wallonie-France, Europe du Nord-Ouest, Europe et des 2 Mers,
- en tant que partenaire du programme France (Manche)-Angleterre
- en tant qu'autorité de gestion de l'initiative européenne des actions innovatrices urbaines,
- en tant que membre fondateur de la structure porteuse des équipes techniques

Il convient de prévoir le reversement à la Région PACA, d'une partie des recettes perçues, dans le cadre du projet multi-partenarial d'assistance technique EUROP'ACT (30 K€)

- Soutien aux projets européens – préparation et réalisation – AE de 246 K€

Il s'agit d'assurer le financement :

- de l'ingénierie des projets européens grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) sous forme de mise à disposition de journées de consultants auprès des porteurs de projets européens de la région
- de l'accueil des partenaires

Ce dispositif est complété par le dispositif d'appui au projet permettant l'attribution d'une subvention pour les porteurs de projet n'ayant aucune expérience dans les programmes européens, pour les aider à constituer le partenariat ou pour leur apporter une contrepartie.

2) Programmes opérationnels

Le budget vise à permettre la mise œuvre d'actions en matière de communication et de représentation et les frais de comitologie dans le cadre de l'assistance technique des PO Nord-Pas de Calais et Picardie FEDER-FSE/IEJ.

Pour 2019, au vu de la perspective de réalisation des opérations programmées en 2018, seuls des CP sont proposés.

Ces dépenses encourues constituent une obligation au regard des programmes et permettent de générer des recettes équivalentes d'assistance technique.

3) Représentation de la Région à Bruxelles

Seuls des besoins en section de fonctionnement et en hors-AP sont exprimés.

Ce mode de gestion hors-AP correspond au fonctionnement annuel et courant de la Mission auprès de l'Union Européenne.

Le budget établi à 55 K€ doit permettre de couvrir les besoins induits par :

- a- une régie de dépenses permettant de couvrir les dépenses courantes de la MUE (15 K€)
- b- la rémunération annuelle d'un jeune inscrit dans le dispositif « volontariat international en entreprise » affecté à la MUE (30 K€)
- c- l'organisation de manifestations concourant à valoriser la marque Hauts-de-France à Bruxelles (10 K€).

D) Prospective

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 1 130 000 | 1 130 000 |

1 130 000 € de crédits annuels de fonctionnement sont prévus pour cette politique.

Conformément à la Loi Notre, la Région Hauts-de-France a décidé lors de la Séance Plénière du 24 novembre 2016 le lancement de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Un premier Rapport d'étape a été adopté lors de la Séance Plénière 23 novembre 2017 marquant ainsi une première phase de construction du schéma ayant associé sous des formats politiques, techniques et territoriaux divers, de très nombreux partenaires. Il sera proposé lors de la Séance Plénière des 13 et 14 décembre 2018 d'arrêter le projet de SradDET.

L'ensemble de ce travail de co-construction et ses interrelations avec d'autres stratégies développées par la Région (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI, PRADET...) entraîne des besoins en matière d'observation, et de prospective à l'échelle régionale et territoriale très importants. Réalisé en grande partie en régie par les services, il nécessite néanmoins la mobilisation de moyens budgétaires (partenariat avec : les agences d'urbanisme, l'INSEE, les universités, des experts...).

Concernant le SRADDET, l'année 2019 verra la réalisation de l'enquête publique et la mise en place d'outils d'information et de communication, qui nécessitent le déploiement de moyens financiers.

La Loi Notre a également confié aux Régions une compétence en matière d'animation et de valorisation de l'information géographique sur leur territoire. Dans ce cadre des moyens seront mis en œuvre afin de construire une seule plateforme régionale d'information géographique (Géo2France) à l'échelle des Hauts-de-France favorisant la mutualisation des ressources, et de poursuivre des projets internes à l'institution.

L'ensemble des moyens budgétaires, qui accompagnent la production en régie, favorise l'établissement de stratégies régionales en lien direct et opérationnel avec les politiques publiques de la Région, marquant ainsi une garantie de continuité entre les réflexions de moyen ou de long terme, les programmations contractuelles (CPER, FEDER...), l'accompagnement des directions (dispositif centre-ville et centre-bourg...) et des partenaires en charge du déploiement des stratégies régionales (PPA, ensemble des EPCI, ingénieries régionales et territoriales...), et l'animation et l'outillage de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Ces moyens seront mis au service du déploiement de la DATAR Hauts de France qui sera mise en place en début d'année 2019 et qui verra le développement et l'amplification des missions autour, entre autre, de la réalisation et de l'animation de démarches prospectives et la mise en œuvre d'un observatoire des territoires.

BUDGET PRIMITIF 2019

5^{ème} VICE-PRESIDENCE

AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET BIOECONOMIE

Madame Marie-Sophie LESNE

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 13 000 000 | 6 759 094 | 6 700 000 | 0 | 13 459 094 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 10 455 850 | 5 888 463 | 4 666 705 | 0 | 10 555 168 |

Dans la continuité d'une année de mobilisation de tous les instants pour consolider le rôle économique et social de premier rang qu'occupe l'agriculture, la Région Hauts-de-France se mobilise sur le long terme, avec et pour les agriculteurs et tous les acteurs de la filière, afin de fixer un horizon et des priorités d'actions partagées.

Celles-ci seront mises en œuvre par la Région elle-même, ou par des chefs de file et des acteurs régionaux, notamment dans le cadre de partenariats à consolider.

Le budget présenté doit permettre la mise en œuvre d'actions répondant aux axes forts de la stratégie agricole régionale que sont :

- La proximité
- La qualité
- Le développement de la valeur ajoutée
- La professionnalisation
- L'innovation
- La valorisation de l'agriculture

L'objectif est également de poursuivre la mobilisation du deuxième pilier de la politique agricole commune (FEADER) pour lequel la Région est autorité de gestion sur la période 2014/2020 et dont les crédits apportés en contrepartie permettent notamment l'accompagnement de l'agriculture dans l'évolution de ses pratiques, dans sa modernisation afin qu'elle puisse répondre aux enjeux de la PAC de demain.

A) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Cet axe est principalement dédié au renouvellement des générations vers une agriculture générant plus d'emplois et de valeur ajoutée via un dispositif d'aide (dotation, prêt d'honneur, subvention d'investissements) revu, harmonisé et revalorisé à l'échelle des Hauts-de-France.

La Région apporte un soutien aux structures qui œuvrent pour l'accompagnement des candidats à l'installation et à la transmission en agriculture tout au long de leur parcours, y compris sur l'accès au foncier, mais également au moment où les agriculteurs sont confrontés à des difficultés de tout ordre sur leur exploitation.

L'objectif est de poursuivre la dynamique initiée dans le cadre des programmes ACTIV'ton installation, prépare ta transmission » (en lien avec le programme national AITA), en les améliorant et en stimulant l'émergence de nouveaux projets, la mise en réseau d'acteurs et les projets multi partenariaux.

Cet axe permet également l'accompagnement des agriculteurs en difficulté ou l'accompagnement humain des exploitants en situation de surendettement qui peuvent, à leur demande, bénéficier d'un accompagnement sur les questions financières, techniques, organisationnelles.

AE : 1 511 500 €

AP : 1 000 000 €

B) Professionaliser les agriculteurs

Tout au long de leur parcours, la Région souhaite aider les agriculteurs à développer leurs compétences et à optimiser leur façon de gérer leur entreprise. C'est une des clés indispensables pour maintenir la compétitivité des exploitations, et assurer une bonne anticipation et des facultés d'adaptation face aux crises.

Cette ambition veut tenir compte de la difficulté d'être un agriculteur aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle la Région souhaite également faciliter l'accès aux avancées technologiques, à la formation et aux services de remplacement.

Pour être performantes, les exploitations doivent également pouvoir recourir à des salariés formés. De par ses compétences, la Région veut développer des formations adaptées aux besoins des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires, favoriser l'adéquation entre les offres et les besoins de recrutements.

AE : 450 000 €

C) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

Cet axe permet d'accompagner l'agriculture régionale pour faire face aux défis de l'agriculture, notamment en matière d'environnement.

L'objectif est de contribuer à l'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale).

Il financera des actions agricoles et forestières favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- contrats MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) avec les agriculteurs et animation en amont, avec cofinancement FEADER,
- programmes agricoles de développement et de transfert sur les enjeux eau, biodiversité et paysage, et notamment sous l'angle agroéquipement,
- programmes d'actions des organismes forestiers,
- aide à la réalisation de documents de gestion durable de la forêt.

AE : 1 000 000 €

Il s'agira également de financer les structures sur des programmes d'expérimentation (ex : programmes liés à la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques)

AE : 1 755 000 €

D) Soutenir la Qualité

D1- les SIQO dont le plan bio

La Région souhaite développer ce mode de production agricole à un niveau significatif tout en assurant un développement créateur de valeur ajoutée pour la filière.

La Région, copilote du nouveau plan de développement de l'agriculture biologique signé par tous les partenaires en mars 2018, qui vise notamment à mettre en place deux outils majeurs pour le développement de l'AB (observatoire dynamique de l'agriculture biologique à l'échelle des Hauts-de-France et guichet unique pour l'information : PAB, la conversion et l'accompagnement des agriculteurs bio).

Feuille n° 45 de la Délibération n° 20181962

A partir de 2019, suite à une négociation entre financeurs, il est proposé que certaines actions des axes du plan bio devront être présentées dans le cadre de l'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique (AID AB) voté en octobre 2018

La mise en place de ces outils contribuera à multiplier les installations et à orienter les conversions vers les marchés les plus porteurs dans le but de reconquérir des parts de marchés, notamment en Hauts-de-France, et de répondre à la demande croissante en France et au-delà.

Enfin la Région prend en charge une partie du coût de certification bio, (et autre signe officiel de qualité, en contrepartie du FEADER pour le PDR NPDC).

Une nouvelle politique de soutien au SIQO sera proposée pour encourager les productions sous Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sur tout le territoire et dans toutes les filières en veillant à l'accompagnement des groupements de producteurs inscrits dans ces démarches jusqu'à la commercialisation pour leur garantir la conquête de nouveaux marchés.

AE : 1 080 000 €

D2 – la promotion des Produits

La Région soutien la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire.

L'ensemble des acteurs de la filière sont concernés par l'alimentation. L'objectif est d'aider les entreprises et filières alimentaires à faire connaître leurs produits auprès du grand public et des professionnels.

Les actions soutenues visent également à accompagner la construction des filières en région en mettant les opérateurs en relation : la distribution et les fournisseurs afin de développer les circuits alimentaires de proximité en région et de promouvoir les filières alimentaires régionales

AE : 1 300 000 €

E) Soutenir les projets d'investissements

Le développement de la compétitivité et de la valeur ajoutée est un enjeu majeur. Il faut permettre aux agriculteurs de valoriser leur production et de maîtriser la transformation, étape clé dans la création de valeur.

Cet axe permettra de financer en contrepartie du FEADER ou non, d'une part, des projets liés :

- à la préservation et à la valorisation des savoir-faire régionaux, de la diversité des agricultures et des productions agricoles et du patrimoine bâti agricole ;
- au maintien, au développement et à la valorisation de filières régionales (notamment circuits de proximité, en particulier alimentaires) ;
- à la consolidation d'exploitations agricoles de taille modeste et/ou en phase d'installation et l'emploi de main d'œuvre ;
- à la réponse aux demandes urbaine, périurbaine ou rurale et plus globalement, le renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants des Hauts-de-France.

Et, d'autre part, les projets liés à l'accompagnement et au suivi spécifique proposé par les réseaux, aux exploitants souhaitant s'engager dans des projets de diversification sources de valeur ajoutée sur l'exploitation grâce au nouveau programme Activ' ta diversification prévoyant également la mise en place d'un Parcours diversification.

Ainsi se développent les circuits de proximité par la transformation à la ferme et au-delà du champ alimentaire des projets d'accueil pédagogique, touristique ou social.

C'est également à travers cet axe que la Région accompagnera les projets structurants autour de l'approvisionnement local au moyen d'un dispositif de soutien aux projets d'approvisionnement local voté en octobre 2018.

AE : 870 000 €

AP : 1 950 000 €

Cet axe permet de financer des projets favorisant le développement et l'adaptation des exploitations agricoles, permettant l'amélioration de leur compétitivité, l'amélioration de la qualité des produits et le développement d'ateliers agricoles créant de l'activité et de l'emploi, tout en contribuant au maintien de la diversité de l'agriculture régionale.

La modernisation des exploitations, notamment d'élevage, et de leurs CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole), entre dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) cofinancé par le FEADER. Ces programmes restent insuffisants au regard des besoins ou de la typologie de certains projets qui s'avèrent souvent structurants pour le territoire. C'est pourquoi la Région met en place deux dispositifs de soutien aux investissements agricoles : une avance remboursable et la mobilisation du Fonds Régional de Garantie.

AP : 7 000 000 € dont 3 000 000 € pour l'avance remboursable votée en SP d' octobre 2018

F) Maintenir l'élevage

C'est l'un des objectifs principaux de la politique régionale.

Elle soutient ainsi la mise en œuvre d'un Plan régional pour l'élevage (Pré) avec l'ensemble des structures travaillant auprès des éleveurs pour favoriser la résilience des systèmes Hauts-de-France, par l'étude notamment des pratiques européennes, afin de mettre en place les systèmes d'élevage de demain, rentables et intégrés socialement.

Toutes les filières d'élevage sont concernées

Elle favorisera le développement de l'élevage de races locales qui participent au rayonnement de notre territoire et à la sauvegarde de notre patrimoine génétique. Elle apportera enfin un soutien spécifique aux productions en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marché infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, ...

La Région veut redonner de l'attractivité à l'élevage à l'herbe en démontrant les performances économiques, écologiques et techniques de la conduite herbagère.

Elle accompagnera ainsi la diffusion des techniques et des indicateurs et encouragera la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

AE : 1 230 850 €

G) Communiquer sur l'agriculture et sur ses métiers

La Région veut participer à valoriser l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires.

En lien avec la profession, elle développera les actions qui permettront de rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen, et de nourrir la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales.

Cela se traduira également par le soutien à de nombreuses manifestations agricoles sur tout le territoire, mais également aux initiatives pédagogiques dans les exploitations et portées par les réseaux.

La Région aidera à rendre possibles de grands rendez-vous visant le grand-public (Salon international de l'agriculture, ...) et les professionnels.

AE : 464 000 €

H) Soutenir les industries agro-alimentaires et les agro-industries

Les entreprises agro-industrielles constituent un débouché majeur pour l'agriculture régionale. Elles travaillent avec les agriculteurs et les coopératives. La transformation agricole est le maillon de la chaîne alimentaire pourvoyeur d'un maximum de valeur ajoutée.

Il convient donc d'accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie (création-transmission, développement-innovation, difficultés..) afin de favoriser la création, le développement de la valeur ajoutée et le maintien des emplois pour contribuer au dynamisme économique régional.

La Région veillera enfin particulièrement au maintien sur le territoire d'abattoirs de proximité en région, qui est une nécessité afin de répondre aux enjeux de valorisation des élevages d'une part et d'autre part pouvoir répondre aux objectifs régionaux en matière d'approvisionnement local.

AP : 3 000 000 €.

AE : 200 000 €

I) Encourager la gestion durable de la forêt

La filière bois-forêt des Hauts-de-France, représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m3 de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois est un enjeu économique, mais aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique et un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale.

Les aides à la filière forêt-bois s'inscrivent dans un partenariat de long terme avec les pouvoirs publics. Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

AE : 590 000 €

AP : 50 000 €

J) La bioéconomie

L'écosystème régional en termes de bioéconomie est d'une incroyable richesse : multitude d'acteurs, pôles de compétitivités reconnus, production locale de matières première renouvelables, agriculture diversifiée appuyée sur un haut niveau de formation de ses agriculteurs, laboratoires de recherche...

Dans ce cadre, la volonté de la Région Hauts de France est de donner à la bioéconomie régionale les conditions de réussite de son ambition, tout en profitant à l'attractivité et au développement économique de ses territoires, pour ses habitants.

Aussi, le master plan régional de la bioéconomie, adopté le 25 septembre 2018, pose le cadre d'une politique volontariste qui donne à la Région un rôle d'impulsion et de coordination des actions visant à accompagner les acteurs de la filière, à veiller à l'utilisation rationnelle et intelligente des ressources, à permettre la création d'emplois, à développer compétitivité et innovation, tout en s'articulant aux niveaux national et européen.

Fort de ses atouts, la Région s'est fixée 4 ambitions à échéance 2025 :

- Faire des hauts de France le leader européen des protéines,
- Structurer et mettre en place durablement une filière de matériaux biosourcés en Hauts de France
- Développer un mix énergétique faisant la part belle au biogaz
- Favoriser une bioproduction axée sur les molécules d'intérêt de demain, créatrices de valeurs ajoutées pour les Hauts-de-France.

BUDGET PRIMITIF 2019

6^{ème} VICE-PRESIDENCE

APPRENTISSAGE ET ARTISANAT

Monsieur Christophe COULON

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 34 450 000 | 23 382 011 | 9 200 000 | | 32 582 011 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 113 937 754 | 58 461 380 | 99 445 377 | | 157 906 757 |

A) Apprentissage

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 30 000 000 | 23 382 011 | 5 250 000 | | 28 632 011 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 109 990 000 | 58 321 000 | 97 799 000 | | 156 120 000 |

Ce budget 2019 représente le dernier budget du système actuel de financement de l'apprentissage et ouvre aux mêmes recettes de l'Etat que pour les exercices précédents.

A compter de 2020, le nouveau mode de financement, introduit par la loi n°2018-771 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », portant notamment réforme de l'apprentissage, s'appliquera pleinement et les recettes de la Région seront alors ajustées à ses nouvelles compétences.

La réforme de l'apprentissage sera mise en œuvre de manière progressive. Certaines mesures comme l'assouplissement réglementaire de la durée du travail ou le versement des aides aux employeurs d'apprentis par l'Etat seront mises en place dès 2019. D'autres, comme le financement des CFA par les opérateurs de compétences, outils des branches professionnelles, interviendront à compter du 1^{er} janvier 2020. Les décrets d'application à paraître entre octobre 2018 et fin 2019 préciseront les modalités d'application de ces mesures.

Le budget proposé pour 2019 tient compte de ces évolutions et traduit un maintien de l'engagement de la Région Hauts-de-France en faveur du développement de l'apprentissage et de ses trois grands acteurs en région : les apprentis, les employeurs d'apprentis, et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Ainsi, il est proposé un budget global de 183,95 M€ de crédits de paiement composé :

- d'une section de fonctionnement de 156,12 M€ consacrés au financement des CFA, au versement des aides aux apprentis et à leurs employeurs ainsi qu'à la poursuite des politiques d'initiative régionale en faveur du développement et de la promotion de l'apprentissage,
- d'une section d'investissement de 28,6 M€ destinés à moderniser l'appareil de formation des CFA des Hauts-de-France (soutien aux projets de construction, extension, réhabilitation et achat d'équipements pédagogiques) et à entretenir le patrimoine régional mis à disposition de l'apprentissage (entretien et réparations, travaux d'urgence, mises aux normes, travaux de réhabilitation).

a) Le maintien du soutien financier régional aux employeurs d'apprentis des Hauts-de-France

La loi «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » crée une nouvelle aide unique à destination des employeurs d'apprentis qui se substitue aux différentes aides existantes. Cette aide sera versée par l'Etat pour tous les contrats d'apprentissage signés à compter du 1^{er} janvier 2019. Les Régions restent en charge de la gestion et du versement des aides aux employeurs d'apprentis pour les contrats d'apprentissage signés avant cette date, selon les modalités antérieurement fixées.

La Région Hauts-de-France, dans le cadre de son Plan Apprentissage voté en avril 2016, a créé une aide d'initiative régionale permettant le triplement des aides aux employeurs d'apprentis. Elle a décidé de poursuivre son engagement volontariste auprès des employeurs d'apprentis en maintenant le versement de l'aide d'initiative régionale pour la première année de formation pour les contrats d'apprentissage débutant entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 décembre 2018 (délibération n°20180829). Pour les contrats signés à compter du 1^{er} janvier 2019, les nouvelles mesures législatives viendront se substituer aux aides existantes.

Le budget consacré en 2019 à ce dispositif permet de tenir ces engagements régionaux. Ainsi, un montant total de 44,75 M€ sera dédié au soutien aux employeurs d'apprentis.

b) Un financement régional des CFA basé sur des dialogues de gestion exigeants et des contrats de performance

Le nouveau mode de financement des CFA par les opérateurs de compétences sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2020. Les Régions restent donc garantes de l'équilibre financier des CFA et de l'utilisation de la taxe d'apprentissage pour l'année civile 2019.

La contribution régionale aux CFA vient en complément de leurs autres ressources (taxe d'apprentissage, autres fonds de l'alternance versés par les branches professionnelles, participation des organismes gestionnaires) et vise à permettre aux 49 CFA de la Région Hauts-de-France et à leurs 429 sites de formation de proposer des parcours de formation de qualité aux apprentis. Elle fait l'objet d'un dialogue de gestion individualisé entre la Région et chacun des CFA des Hauts-de-France et se traduit par la signature d'un contrat annuel fixant aux CFA des objectifs de performance. Ainsi, l'optimisation des taux de remplissage des sections de formations, la maîtrise des charges de fonctionnement, le dynamisme de collecte de la taxe d'apprentissage et des autres ressources, les taux de réussite aux examens et d'insertion professionnelle sont au cœur des échanges lors du dialogue intermédiaire et du dialogue de gestion annuels.

Le calcul de la part du budget 2019 consacrée au financement régional des CFA, soit 90,16 M€, repose sur plusieurs facteurs : la poursuite des objectifs conjugués de hausse des effectifs d'apprentis et de baisse du coût moyen par apprenti (par la maîtrise des charges d'une part et l'effort de recherche de ressources financières d'autre part), la réalisation effective du budget 2018 à l'issue des dialogues de gestion, la mobilisation d'une partie des réserves de taxe d'apprentissage des CFA.

Par ailleurs, la Région assurera encore en 2019 son rôle de péréquation entre les CFA bénéficiant d'une capacité de financement supérieure à leurs besoins et ceux qui, au contraire, n'ont pas les recettes suffisantes pour couvrir leurs charges. Cette péréquation, évaluée à 2 M€ pour l'année 2019, est entièrement autofinancée par le trop perçu de taxe d'apprentissage de CFA excédentaires.

c) Une politique régionale en faveur des apprentis, de l'entrepreneuriat et de la promotion de l'apprentissage

Le soutien de la Région au développement de l'apprentissage se traduit par le déploiement de dispositifs et mesures visant à accompagner les apprentis dans leur parcours, à favoriser l'entrepreneuriat et le développement des entreprises et à favoriser les actions d'information sur les métiers et de valorisation de l'apprentissage.

1/ La volonté réaffirmée de soutenir le pouvoir d'achat des apprentis

L'effort régional aux apprentis des Hauts-de-France reste une priorité. Les apprentis peuvent ainsi bénéficier d'aides à toutes les étapes de leur parcours : dès le démarrage de leur contrat avec l'aide à l'équipement (carte génération) qui leur permet de financer leur matériel professionnel ; au quotidien avec les aides au transport, à l'hébergement et à la restauration qui contribuent à alléger les dépenses auxquelles ils doivent faire face ; en cas de difficulté, avec le fonds de solidarité des apprentis, ou de rupture avec le dispositif « reprise des apprentis » ; ou enfin ponctuellement en soutien à un projet de mobilité européenne. Plus de 15 M € sont fléchés pour les aides aux apprentis (aides au transport-hébergement-restauration, aide de rentrée, dispositif reprise de l'apprenti en cas de rupture, fonds de solidarité des apprentis, fonds d'aide aux apprentis en situation de handicap, soutien à la mobilité européenne). Par ailleurs, les apprentis peuvent être éligibles aux autres dispositifs régionaux d'aide (prêt pour le permis de conduire, aide au transport aux particuliers, dispositif « en route vers l'emploi », aide à la garde d'enfants).

2/ L'appui à la recherche de contrats, à la création/reprise d'entreprise, à l'innovation

Le développement de l'apprentissage passe par la recherche de contrats. Afin d'améliorer le recours à l'apprentissage par les entreprises des Hauts-de-France, la Région cofinance, au travers de ses fonds régionaux, mais également en mobilisant des fonds européens, le dispositif des développeurs de l'apprentissage, chargés d'aller à la rencontre des entreprises du territoire régional pour les informer sur cette voie de formation par alternance et les accompagner dans la formulation de leurs besoins et dans leur recrutement d'apprentis.

Par ses actions en faveur de l'apprentissage, la Région souhaite également encourager l'emploi et le développement économique : la sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises auprès des publics apprentis sera poursuivie et amplifiée en 2019, de même que le soutien à des initiatives en faveur des TPE-PME tels que le dispositif INOPME-recherche qui met à disposition des PME des apprentis-chercheurs leur permettant ainsi de bénéficier d'une cellule d'innovation et de recherche propice au développement de leur activité.

Plus d'un million d'euros seront dédiés à ces différentes mesures.

3/ La valorisation de l'apprentissage et le rapprochement offre/demande

Une image positive de l'apprentissage et un nombre croissant de candidats à l'alternance sont des facteurs clés de la réussite d'un développement significatif de l'apprentissage. C'est la raison pour laquelle la Région entend poursuivre ses efforts pour :

- valoriser l'apprentissage par le soutien d'actions emblématiques telles que les Olympiades des métiers, les concours Meilleur apprenti de France, Meilleur ouvrier de France, etc.
- encourager les initiatives territoriales au bénéfice du rapprochement entre offres et demande d'emploi et d'alternance par le soutien financier aux jobs-dating, salons emploi-formation, forums, etc.
- soutenir les préparatoires à l'apprentissage permettant de capter les publics entre 16 et 29 ans et de les préparer à un parcours en alternance

Un montant de près de 500 000 euros permettra de soutenir ces initiatives.

d) Une approche territoriale de la modernisation de l'appareil de formation

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » maintient aux Régions la possibilité de financer les CFA « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elles identifient le justifient ».

En matière d'investissements, la Région Hauts-de-France consacre chaque année un budget conséquent aux opérations de construction, d'extension, de rénovation, de mise aux normes ou d'équipement des centres de formation afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil et d'équipements pédagogiques adaptés.

En 2019, le budget dédié à cet effort de modernisation sera significatif : un montant total de 28,6 M€ permettra d'honorer les engagements antérieurs et d'affecter des crédits à de nouvelles opérations

Une attention particulière sera portée à l'équilibre territorial du déploiement de ces projets et à leur adéquation avec les politiques développées par les branches professionnelles et leurs opérateurs de compétences, avec lesquels une articulation étroite sera recherchée.

B) Artisanat :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 4 450 000 | 0 | 3 950 000 | | 3 950 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 3 947 754 | 140 380 | 1 646 377 | | 1 786 757 |

L'artisanat constitue un enjeu du SRDEII adopté le 30 mars 2017. Il s'intègre notamment dans la dynamique des industries créatives et de l'accueil. Il est mis en œuvre à travers les plans : STARTER et BOOSTER. Il entre également dans le plan TERRITOIRE dans la mesure où le soutien à l'artisanat est un enjeu d'équilibre des territoires.

L'année 2019 verra la Région exprimer son engagement auprès du monde artisanal à travers l'adoption d'une feuille de route.

1) Plan Starter TPE

Le chéquier STARTER constitue la nouvelle politique régionale d'accompagnement à la création d'entreprise à compter du 1er janvier 2018. Il remplace les dispositifs Programme Régional pour la Création et la Transmission d'Entreprises Nord-Pas de Calais, Pass Création Picardie et NACRE transféré par l'Etat dans le cadre de la Loi NOTRÉ. Le chéquier STARTER a fait l'objet d'un appel à projet 2018-2019 en vue de sélectionner les opérateurs chargés de sa mise en œuvre.

Il propose aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé et gratuit structuré autour de 4 types d'accompagnement :

- L'accompagnement ante-crédation
- Le test d'activités
- La structuration financière
- Le suivi post-crédation

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France est un des opérateurs retenus pour les phases 1 et 4. Les crédits figurant dans ce chapitre sont ceux destinés à soutenir la création d'entreprises artisanales.

Pour 2019, ce plan représente 1 010 261 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

2) Plan Booster Exportation

Le cadre d'intervention du BOOSTER exportation a été adopté par la Région lors de la séance plénière du 1^{er} février 2018. Il vise à optimiser l'accompagnement des entreprises régionales à l'international au travers d'une boîte à outils adaptée aux problématiques des entreprises. L'un des dispositifs de cette boîte à outil, unique en France, est le Programme Artisanal Régional International pour l'accompagnement des entreprises artisanales. Il vise à répondre aux attentes des artisans et à les aider à franchir les obstacles à l'exportation avec 3 niveaux d'actions :

- formation et conseil
- diagnostic
- boîte à outils export

Pour 2019, ce plan représente 350 950€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

3) Plan Booster TPE – artisans commerçants

Le Plan BOOSTER TPE a été adopté le 29 juin 2017. Il vise à créer un dispositif d'accompagnement des TPE à l'échelle régionale et au plus proche des territoires.

Les modules proposés sont les suivants :

- Développement Commercial
- Ressources Humaines
- Transmission
- International (action du PARI ci-dessus)
- Gestion
- Digitalisation

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, avec la CCI Hauts de France, est chargée de la mise en place de ce plan BOOSTER TPE au bénéfice des entreprises artisanales.

Pour 2019, ce plan représente 2 111 543 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

4) Digitalisation des entreprises et Ambassadeurs du numérique

Digitalisation des entreprises

400 000 € en AP et 400 000 € en CP pour 2019 pour accompagner l'investissement des TPE, artisans commerçants. Il s'agit d'une aide permettant aux entreprises ayant eu un accompagnement via le plan booster TPE de pouvoir co financer de l'investissement matériel ou immatériel indispensable à la croissance de leur entreprise.

La région a décidé de reconduire l'opération « ambassadeurs numériques » consistant à financer des personnes (5) sur l'ensemble du territoire régional chargée d'accompagner les entreprises TPE, artisans, commerçants et entreprises culturelles pour leur permettre la mise en œuvre des premières applications concrètes numériques pour leur activité. 225 000 € en AE et 225 000 € en CP sont prévus dans le budget 2019 à cet effet.

5) Aides au développement dotées de 2 250 000 €

Aides au développement des TPE artisanales, dotées de 250 000 € d'AP

Nombre de TPE sont de statut artisanal. C'est pourquoi, cette aide au développement leur est tout naturellement dédiée.

4 objectifs sont particulièrement recherchés ici :

- Accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets de développement situés dans les territoires urbains et ruraux
- Encourager les investissements de croissance
- Favoriser la création d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

Dispositif « Flash TPE » : 1 M€ de dotation Région générant 3 M€ de prêts

Ce nouveau dispositif, géré par la BPI, vient compléter le Prêt Croissance TPE et permettra de mieux financer les artisans.

Il s'adresse aux TPE de 1 à 9 salariés y compris les entreprises individuelles ayant plus de 3 ans. Le prêt est de 10 K€ remboursable en 4 ans. Il permet de financer des projets de développement et principalement les investissements immatériels et l'accroissement du BFR.

Aides au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée, dotées de 1 M € d'AP

L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est d'aider les PME à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

Le projet de développement de l'entreprise doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement, permettant à l'entreprise de passer un cap : développement d'un nouveau produit, acquisition de nouveaux marchés, développement à l'international, etc.

6) Aides à la consolidation financière, dotées de 800 000 €:

Fonds 1^{er} secours, doté de 800 000 € d'AP

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de-France et les Tribunaux de Commerce du territoire ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt, d'un montant inférieur à 50 000 €, pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement et ainsi l'aider à passer un cap difficile.

Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés.

7) Soutien régional au commerce et à l'artisanat, doté de 1 M €,

Nouveau dispositif adopté en octobre 2018 en cohérence avec le plan BOOSTER TPE initié par la Région dans son SRDEII et en complémentarité avec le plan national « Action cœur de ville » et le programme régional « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ». Ce nouveau programme est destiné à soutenir les TPE artisanales-commerciales des villes de moins de 10 000 habitants, sur 2 volets :

- le volet amélioration des points de vente fixe, pour 500 000 € d'AP. Il vise à maintenir ou améliorer l'attractivité du tissu local des entreprises commerciales en finançant des aménagements valorisant l'environnement commercial local et les espaces d'accueil de la clientèle.
- le volet amélioration des points de vente mobile (camions de tournées), également pour 500 000 € AP. Il s'agit d'accompagner les très petites entreprises de l'artisanat-commerce s'engageant dans une démarche de service de proximité à la population.

8) Dispositif d'appui aux ressources humaines des entreprises, doté de 200 000 € d'engagement pluriannuel

Ces dispositifs auront pour objectif de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).

Il s'agit ici d'accompagner les entreprises dont les projets de développement ont une incidence sur leur plan de formation, le reclassement du personnel ou encore nécessitant une expertise RH (dans le cas de réorganisation par exemple).

Les entreprises artisanales sont particulièrement sensibles aux besoins de formation dont la non-satisfaction peut être un élément bloquant de leur développement, voire même les mettre en péril.

C'est pourquoi, une partie des crédits de ce dispositif s'adresse tout spécialement aux entreprises artisanales afin d'apporter à celles-ci les formations dont elles pourraient avoir besoin.

9) Ligne budgétaire dédiée aux marchés d'expertises, dotée de 50 000 € d'AEP.

Pour que l'appui de la Région, auprès des entreprises, puisse être efficace dans tous les cas de figure il peut s'avérer utile de se doter de la possibilité de recourir, en tant que de besoin, à des expertises de haut niveau, qui concernent toutes les facettes de la vie des entreprises (finances, ressources humaines, organisation, droit, prospection).

C'est notamment l'objet du marché à bons de commande multi-lots déjà en vigueur aujourd'hui (pour les expertises, et qui sera relancée pour 2019, ainsi que pour le partenariat avec la Banque de France qui permettra d'avoir accès à leurs bases de données et leurs outils financiers.

Les entreprises artisanales, de par leur taille, ne bénéficient pas toujours d'outils de pilotage et surtout d'alerte en cas d'évolution défavorable de leur situation financière. Ces dispositifs s'adressent donc également à celles-ci, charge à ces dernières de pouvoir en saisir l'opportunité.

L'action de la Région ne se limite donc pas à de simples aides financières mais peut également remplir parfaitement un rôle de conseil, pluridisciplinaire, dans l'intérêt de l'entreprise.

BUDGET PRIMITIF 2019

7^{ème} VICE-PRESIDENCE

FORMATION ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Madame Karine CHARBONNIER

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 55 778 000 | 18 424 111 | 32 564 000 | | 50 988 111 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 364 964 000 | 172 722 410 | 103 319 057 | | 276 041 467 |

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 55 778 000 | 18 424 111 | 32 564 000 | | 50 988 111 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 45 592 000 | 23 170 660 | 20 939 057 | | 44 109 717 |

Il convient de souligner que l'action directe de la Région est loin d'être négligeable puisque, au-delà des aides qu'elle attribue directement, son intervention provoque également un effet levier en facilitant les interventions d'autres acteurs tels que les autres collectivités, le système bancaire et les organismes de financement, aux côtés, naturellement, des fonds propres des entreprises.

Cet effet d'entraînement et de dynamisme collectif, est aussi important que le simple apport de la seule Région, car il participe à une réelle mobilisation de l'ensemble de la société, au service du développement économique du territoire et de l'offre d'emploi, qui en sont des conséquences directes.

Concernant la compétence « développement économique », l'année 2017 a été charnière pour la Région.

En adoptant un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (*SRDEII*), en définissant de nouveaux cadres d'intervention en matière d'aides directes, et en mettant en place une Direction de l'Appui aux Entreprises (*DAEn*), elle répond aux exigences de la loi NOTRÉ.

L'année 2018 a vu les nouveaux cadres d'intervention monter en puissance, et d'autres apparaître pour compléter la boîte à outils. C'est ainsi que, début 2018, les programmes Hauts de France Prévention et appui RH aux entreprises ont vu le jour, tandis que fin 2018, le dernier dispositif, soutien régional au commerce, a été adopté lors de la Plénière du 18 octobre. Le BP 2019 tient compte de la réalisation effective de ces divers programmes, dont certains rencontrent de très grands succès.

La répartition des crédits par programme a donc été ajustée en fonction du réalisé constaté sur l'exercice 2018 ; à noter que les ajustements proposés ou l'émergence de politiques publiques nouvelles (aide au commerce) se font à budget constant.

1) Appui aux entreprises

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
| AP 2019 | PHASAGE 2019 SUR AP HISTORIQUES | PHASAGE 2019 SUR AP 2019 | TOTAL PHASAGE 2019 |
| 37 000 000 € | 13 858 000 € | 21 200 000 € | 35 058 000 € |

| FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
| AE 2019 | PHASAGE 2019 SUR AE HISTORIQUES | PHASAGE 2019 SUR AE 2019 | TOTAL PHASAGE 2019 |
| 5 700 000 € | 2 777 215 € | 1 510 000 € | 4 287 215 € |

Avec un SRDEII prescriptif et des régimes d'aides qui servent de support obligatoire à l'accompagnement économique du bloc communal, l'exercice de la compétence régionale économique confirme le virage qu'elle a engagé en 2017/2018.

L'interventionnisme économique régional sert de point d'entrée obligatoire à l'adossement des autres concours apportés par des collectivités ou leurs groupements.

Dans ce cadre, la Région s'est dotée d'une « boîte à outils » avec une offre simplifiée et souple permettant de répondre à toutes les tailles d'entreprises (TPE, PME et groupes) et à tous les cycles de leur vie (création, implantation, développement et consolidation) afin de favoriser l'emploi et les investissements dans la région.

Ces dispositifs constituent l'ossature du budget présenté:

A noter, que pour cet exercice 2019, le budget dédié au secteur de l'artisanat a été isolé et relève désormais de la délégation du Vice-Président Christophe COULON.

- a) **Aides à la création** d'entreprises innovantes et industrielles, dotées de 2,5 M € d'autorisations de programme (AP)
L'objectif de ce dispositif est de soutenir financièrement les projets de créations d'activités économiques à potentiel, génératrices d'emplois, et de leur faciliter l'accès à d'autres financements.

b) **Aides au développement** qui se répartissent en trois catégories :

Aides au développement des grandes entreprises, dotées de 7 M € d'AP

Il s'agit ici d'aider les grandes entreprises à franchir une étape cruciale dans leur développement ou leur évolution économique, et faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts de France au sein de groupes nationaux et internationaux.

Aides au développement des TPE commerciales et de services, dotées de 250 000 € d'AP (*auxquels s'ajoutent 250 000 € pour les entreprises relevant du secteur artisanal*)

L'objectif est d'accroître la compétitivité des entreprises et de développer l'emploi en poursuivant quatre objectifs :

- Accompagner les entreprises commerciales et de services dans leurs projets de développement situés dans les territoires urbains et ruraux
- Encourager les investissements de croissance
- Favoriser la création d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation, de l'organisation de l'entreprise et de l'adaptation à la transition numérique visant une compétitivité toujours plus performante.

Aides au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée, dotées de 2,5 M € d'AP (*auxquels s'ajoutent 1 M € pour les entreprises relevant du secteur artisanal*)

L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est d'aider les PME à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

Le projet de développement de l'entreprise doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement, permettant à l'entreprise de passer un cap : développement d'un nouveau produit, acquisition de nouveaux marchés, développement à l'international, etc.

c) **Aides à l'implantation** d'entreprises, dotées de 8 M € d'AP

L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est de favoriser, dans la région Hauts-de-France, la décision d'implantation de projets stratégiques d'entreprises géographiquement mobiles et créateurs d'emplois. Ce dispositif doit avoir un rôle incitatif auprès de l'entreprise, notamment dans son choix de site d'implantation lorsqu'il existe une concurrence forte avec d'autres régions ou d'autres pays.

d) **Aides à la consolidation financière** qui se répartissent en trois catégories :

Aides aux entreprises en consolidation financière, dotées de 6 M € d'AP

Via ce dispositif, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner les entreprises confrontées à des difficultés financières ponctuelles afin qu'elles puissent mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement et assurer leur pérennité sur le long terme.

Fonds 1^{er} secours, doté de 2,7 M € (*auxquels s'ajoutent 800 000 € pour les entreprises relevant du secteur artisanal*)

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de-France et les Tribunaux de Commerce du territoire ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt, d'un montant inférieur à 50 000 €, pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement et ainsi l'aider à passer un cap difficile.

Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés.

**Hauts-de-France Prévention, dispositif créé en partenariat avec la CCIR, doté de 2,5 M € de crédits
Région auxquels s'ajoutent 1,5 M € de la CCIR**

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de France et la CCI de Région (CCIR) ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.

L'objectif de ce partenariat Région – CCIR est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement. Il est complémentaire au Fonds de 1^{er} secours en termes de montant accordé (ici, de 50 000 à 300 000 €)

e) **Soutien régional au commerce et à l'artisanat**, doté de 1 M €,

Nouveau dispositif adopté en octobre 2018 en cohérence avec le plan BOOSTER TPE initié par la Région dans son SRDEII et en complémentarité avec le plan national « Action cœur de ville » et le programme régional « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ». Ce nouveau programme est destiné à soutenir les TPE artisanales-commerciales des villes de moins de 10 000 habitants, sur 2 volets :

- le volet amélioration des points de vente fixe, pour 500 000 € d'AP. Il vise à maintenir ou améliorer l'attractivité du tissu local des entreprises commerciales en finançant des aménagements valorisant l'environnement commercial local et les espaces d'accueil de la clientèle.
- le volet amélioration des points de vente mobile (camions de tournées), également pour 500 000 € AP. Il s'agit d'accompagner les très petites entreprises de l'artisanat-commerce s'engageant dans une démarche de service de proximité à la population.

f) **Dispositifs d'appui aux ressources humaines des entreprises**, dotés globalement de 4,5 M € d'Autorisation d'Engagement Pluriannuelles, (auxquels s'ajoutent 200 000 € pour les entreprises relevant du secteur artisanal)

Ces dispositifs auront pour objectif de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).

Il s'agit ici d'accompagner les entreprises dont les projets de développement ont une incidence sur leur plan de formation, le reclassement du personnel ou encore nécessitant une expertise RH (dans le cas de réorganisation par exemple).

De même, il est également prévu d'accompagner, sur le plan RH, les reprises d'entreprises ainsi que les restructurations voire les fermetures ou cessions de sites.

Enfin, l'implantation d'entreprises, outre l'aide directe que la Région leur accorderait, pourrait également nécessiter une démarche d'accompagnement destinée à faciliter au mieux leur arrivée et leur intégration dans le territoire régional.

Tous ces accompagnements seront adossés aux dispositifs suivants :
Fonds d'aide aux plans de formation des entreprises doté de 2,8 M € d'AEP
Fonds d'appui aux implantations d'entreprises, doté de 1,5 M € d'AEP
Pass médiation, doté de 50 000 € d'AEP

g) **Ligne budgétaire dédiée aux marchés d'expertises**, dotée de 1 350 000 € d'AEP (auxquels s'ajoutent 50 000 € pour les entreprises relevant du secteur artisanal).

Pour que l'appui de la Région, auprès des entreprises, puisse être efficace dans tous les cas de figure, il peut s'avérer utile de se doter de la possibilité de recourir, en tant que de besoin, à des expertises de haut niveau, qui concernent toutes les facettes de la vie des entreprises (finances, ressources humaines, organisation, droit, prospection ...).

C'est notamment l'objet du marché à bons de commande multi-lots déjà en vigueur aujourd'hui pour les expertises, et qui sera relancée pour 2019. Parallèlement sera également relancé le marché « Prospection » pour les 3 années qui viennent, ainsi qu'un partenariat avec la Banque de France qui permettra d'avoir accès à ses bases de données et ses outils financiers.

L'action de la Région ne se limite donc pas à de simples aides financières mais peut également remplir parfaitement un rôle de conseil, pluridisciplinaire, dans l'intérêt de l'entreprise.

2) Mission Hauts-de-France Financement

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
| AP 2019 | PHASAGE 2019 SUR AP HISTORIQUES | PHASAGE 2019 SUR AP 2019 | TOTAL PHASAGE 2019 |
| 15 800 000 € | 757 960 € | 8 050 000 € | 8 807 960 € |

| FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
| AE 2019 | PHASAGE 2019 SUR AE HISTORIQUES | PHASAGE 2019 SUR AE 2019 | TOTAL PHASAGE 2019 |
| 400 000 € | 0 € | 200 000 € | 200 000 € |

Hauts-de-France Financement est amené à apporter des solutions de financement aux entreprises à chaque étape de leur vie (amorçage, création, développement, transmission...) et quel que soit le besoin (investissement, innovation, trésorerie...)

Les fonds qui interviennent auprès des entreprises sont dotés par la Région. Ces fonds se recyclent. Les budgets affectés concernent des créations de fonds, des augmentations de besoin ou, dans une moindre mesure l'érosion liée aux pertes.

a) Le soutien en capital des entreprises, doté globalement de 7 M € d'AP

La Région est actionnaire ou souscripteur de fonds qui interviennent en fonds propres auprès des entreprises (en capital ou en obligations convertibles). Les entreprises sont ainsi particulièrement soutenues dès l'amorçage des projets, pour leur création, leur développement, leur transmission ou encore pour soutenir les projets innovants. L'inscription budgétaire 2019 permettra de renforcer l'accompagnement en haut de bilan des PME innovantes et des entreprises en phase de consolidation.

- **Elargissement du périmètre de Nord France Amorçage : 2 M€**

Fonds de co-investissement de 30 M€ détenu à 100 % par la région et intervenant en Fonds Propres (de 50 K€ à 2 M€) dans de jeunes entreprises innovantes.

Compte tenu de la mobilisation des ressources FEDER, le périmètre d'intervention de Nord France Amorçage reste limité au Nord Pas de Calais. Afin d'élargir son périmètre à l'ensemble du territoire Hauts-de-France, il est prévu d'augmenter le capital de NFA de 2 M€. Les fonds FEDER seraient mobilisés à hauteur de 50 % minimum, soit une recette de 1 M€

- **Création d'un fonds de consolidation : 5 M€**

Ce **nouveau** fonds de capital investissement doit permettre le renforcement de la structure financière des entreprises en profonde évolution et qui présentent de réelles perspectives sur le territoire régional et une augmentation de leur capacité à lever de la dette. Un gestionnaire sera sélectionné et des fonds publics et privés doivent être levés pour atteindre un fonds de 25 M€.

Anciens dispositifs : (3,2 M€)

Il s'agit des appels de fonds à venir pour CAP3RI, NFA et Alacrité. Ils permettront ensuite de certifier la dépense et de demander le remboursement du FEDER à hauteur de 50 %.

b) Le soutien en garantie, doté globalement de 1,5 M €

La Région dispose d'outils performants de garantie pour faciliter l'accès des entreprises aux emprunts bancaires. Les Fonds de garantie France Active et Bpi n'ont pas été dotés depuis 2015, il sera nécessaire de les doter en 2019 pour couvrir la période 2019 – 2022.

En 2019 un appel d'offres sera lancé pour doter un fonds de garantie développement des PME à hauteur de 8 M€ (fonds FEDER) permettant de couvrir plus de 60 M€ de prêts bancaires

- **Fonds de garantie France Active : 1M€**

France Active Garantie (FAG) facilite l'accès au crédit bancaire en garantissant les concours financiers accordés par les banques, aux créateurs et repreneurs d'entreprise en situation d'insertion professionnelle ainsi qu'aux entreprises solidaires en création ou développement.

Le fonds a été doté pour la dernière fois en 2015 par la Région et le FEDER à hauteur de 1,5 M€. Une nouvelle dotation de 1 M€ est nécessaire pour couvrir la période 2019 - 2022

- **Fonds de garantie BPI : 0,5 M€**

Le fonds de garantie permet de couvrir des encours de risques bancaires en création, transmission, structure financière, développement. Bpi et la Région interviennent à parité pour porter la garantie à 70% soit 35% Région et 35% Bpi.

En 2015, le nouveau fonds de garantie Bpi Hauts-de France a été créé à partir des dotations et recyclages des 2 fonds des ex-Régions. Aucune dotation n'a été faite depuis. A partir de mi 2019, il sera nécessaire de doter le fonds.

c) **Le soutien en prêts, doté globalement de 7,3 M € d'AP**

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission...). Chaque année, en fonction de la consommation, la Région abonde les fonds de prêts ainsi que les fonds de prêts d'honneur. En 2019, les dotations de fonds de prêt d'honneur permettront de financer les entreprises en création avec un volet dédié aux jeunes et celles, plus matures, en croissance.

- **Dotation du Prêt Croissance TPE : 1,5 M€**

Prêt de 10 à 50 K€ afin de financer les dépenses immatérielles et l'augmentation du BFR, liées au développement de l'activité ou à la réalisation d'un programme d'investissement corporel ou incorporel. Pour les entreprises de 3 à 50 salariés créées depuis + de 3 ans.

Nouvelle politique mise en place en 2017 qui a connu un fort déploiement notamment sur le versant Sud. Jusqu'à présent la dotation annuelle était de 1 M€ et permettait de faire 5 M€ prêts. Celle-ci est consommée en moins d'un an, il est donc proposé de la porter à 1,5 M€ permettant de faire 6,5 M€ de prêts.

- **Dotation Prêt Flash TPE : 1 M€ - cf budget ARTISANAT**

- **Dotation du Prêt Régional de revitalisation : 1, 5 M€**

Prêt de 80 à 400 k€ pour financer les investissements immatériels, et BFR. Pour les PME et les ETI créées depuis + de 3 ans qui ont des projets de développement ou de maintien d'emploi mais qui ont des difficultés à lever des financements.

Niveau constant par rapport à 2018. Réorientation du dispositif en 2018 sur les projets industriels avec un fort enjeu d'emplois. Permet de faire 4,5 M€ de prêts

- **Prêts d'honneur : 3,4 M€ (création : 1 M€, jeunes : 0,4 M€, développement 2 M€)**

Le prêt d'honneur est un prêt personnel au porteur de projet, celui-ci a un effet levier sur l'emprunt bancaire et des dispositifs tels que le Prêt croissance TPE. Prêt de 8 à 100 K€ selon la phase de vie.

La dotation du prêt d'honneur création est proposée en légère baisse. Les prêts d'honneur Jeunes et Développement sont 2 dispositifs mis en place en 2018 en application de la convention CDC Région.

- **Outils financiers dédiés à l'Economie Sociale et Solidaire : 0,4 M€**

Il s'agit des dispositifs mis en œuvre par les 3 structures régionales de France Active : renforcement des fonds propres des structures du champ de l'Economie Sociale et Solidaire en création et en développement, et dispositif d'avances remboursables.

d) **études et accompagnements**, doté de 400 000 € d'AEP

- Expertise entreprises fonds de consolidation :

L'accompagnement des bénéficiaires du fonds de consolidation dans la préparation de leur projet et dans sa réalisation, tant au sens technique que financier, est un élément clé de la réussite des instruments financiers. Cet accompagnement, en amont, aidera les bénéficiaires : à soumettre des dossiers complets et pertinents pour lever des fonds propres et de la dette, à la mise en œuvre du projet et au suivi de la réalisation.

- Etudes et frais d'appels d'offres pour la sélection des instruments financiers (fonds de consolidation, fonds FEDER garantie)

3) **Partenariats économiques**

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
| AP 2019 | PHASAGE 2019 SUR AP HISTORIQUES | PHASAGE 2019 SUR AP 2019 | TOTAL PHASAGE 2019 |
| 7 428 000 € | 3 808 151 € | 3 314 000 € | 7 522 151 € |

| FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
| AP 2019 | PHASAGE 2019 SUR AP HISTORIQUES | PHASAGE 2019 SUR AP 2019 | TOTAL PHASAGE 2019 |
| 36 932 000 € | 19 116 502 € | 18 066 000 € | 37 182 502 € |

Les cadres d'intervention de plusieurs plans prévus dans le SRDEII ont été adoptés en 2017, pour une mise en œuvre opérationnelle généralisée en 2018 :

- Chéquier Starter
- Booster TPE
- Booster filières
- Booster Innovation : parcs d'innovation (avec une labellisation successive des parcs d'innovations en 2018)
- Booster exportation

Le cadre d'intervention Booster innovation sera complété courant 2019 en ce qui concerne les modalités d'accompagnement des Plateformes de Transfert de Technologies et de soutien apporté aux pôles de compétitivité (concernés par une réforme en cours au niveau national).

Afin d'animer les dynamiques sectorielles et le SRDEII, il est prévu un budget de 2 300 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement, essentiellement destinés aux programmes d'actions de l'agence Hauts de France Innovation et Développement.

a) **Plan Starter TPE**

Le plan Starter TPE concerne la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise à travers le chéquier STARTER et le financement des opérateurs de sensibilisation à la création d'entreprises.

Le chéquier STARTER constitue la nouvelle politique régionale d'accompagnement à la création d'entreprise à compter du 1er janvier 2018. Le Chéquier Starter remplace les dispositifs Programme Régional pour la Création et la Transmission d'Entreprises Nord-Pas de Calais, Pass Création Picardie et intègre le dispositif NACRE transféré par l'Etat dans le cadre de la Loi NOTRé. Le Chéquier STARTER a fait l'objet d'un appel à projet 2018-2019 en vue de sélectionner les opérateurs. Les engagements qui seront proposés en 2019 s'intègrent dans ce cadre.

Il propose aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé et gratuit structuré autour de 4 types d'accompagnement :

- L'accompagnement ante-crédation
- Le test d'activités
- La structuration financière
- Le suivi post-crédation

Les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat sont mises en œuvre par les opérateurs (Entreprendre pour Apprendre, BGE...) dans le cadre d'une politique partagée avec le Rectorat.

Pour 2019, ce plan STARTER représente 8 380 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

NB : les investissements sur cette partie sont constitués d'abondement des fonds (prêt jeunes entrepreneurs,...) repris par la Mission Hauts de France Financement.

b) Plan Booster

Le plan booster vise à offrir aux entreprises des outils pour accélérer leur développement. Il reprend le booster *filière*, le booster *innovation*, le booster *exportation* et le booster *TPE* ainsi que des actions à destination des PME.

La région Hauts-de-France compte de nombreuses filières d'excellence, qui viennent nourrir les 5 dynamiques stratégiques régionales définies dans le SRDEII (Troisième Révolution Industrielle Maritime et Agricole, Transport commerce et logistique, Fonctions tertiaires supérieures, Santé et services à la personne, Industries créatives et de l'accueil). Le plan booster *filieres* vise à accompagner 1.000 entreprises, en soutenant des structures d'animation des filières régionales (pôles d'excellence, clusters régionaux) ainsi que des grappes d'entreprises d'intérêt régional, selon les modalités prévues dans le nouveau cadre d'intervention régional.

Plus d'une trentaine de structures s'inscrivent dans le cadre de ce Booster *Filières* avec pour ambition à la fois de conforter davantage l'accompagnement des entreprises, mais aussi s'assurer d'une couverture territoriale de l'action de leurs actions sur l'ensemble du périmètre des Hauts-de-France.

Par ailleurs, 2018 a été l'année de labellisation des premiers parcs d'innovations régionaux. Ces parcs sont des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir. 12 parcs d'innovation, couvrant l'ensemble du territoire régional, ont d'ores et déjà été labellisés en 2018 en partenariat avec les territoires infra-régionaux et soutenus financièrement à hauteur de plus de 1M€. 2019 verra la montée en puissance des parcs actuels et vraisemblablement la genèse de quelques nouveaux.

Les incubateurs-accelérateurs régionaux devraient poursuivre leur croissance pour accompagner plus de 300 projets et entreprises en 2019.

Dans le cadre du plan Booster, figure également la mise en œuvre du volet régionalisé du Programme des Investissements d'Avenir (PIA3) qui permet à la fois de renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises mais aussi d'accompagner les projets innovants portés par des PME régionales. Un deuxième appel à projets filières va être lancé sur 2019 en complémentarité avec la poursuite du soutien aux projets innovants des entreprises.

Le Booster *exportation* a, quant à lui, la volonté de détecter et d'accompagner individuellement et collectivement 500 entreprises lors de missions et de salons, d'internationaliser les filières d'avenir...

Le Booster *TPE* et des actions spécifiques à destination des PME visent à structurer des outils nécessaires au développement et à la vie des TPE-PME :

- ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles) : dispositif visant à doter les TPE/PME des ressources humaines d'encadrement nécessaires à leur développement et à faire émerger les projets d'activités nouvelles
- L'accompagnement à la transmission-reprise
- Les actions d'accompagnement menées par la CCI Hauts de France dans le cadre du plan BOOSTER TPE (La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat intervient également au titre de la délégation artisanat).

Pour 2019, ce plan représente 21 122 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 7 428 000 € d'autorisation de programme en investissement.

c) Plan Emploi

Dans le plan emploi, on retrouve le soutien aux PLIE et l'accompagnement RH des entreprises.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des demandeurs d'emploi exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Pour 2019, ce plan représente 1 970 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

d) Plan territoires

Le SRDEII s'appuie dans sa mise en œuvre opérationnelle sur 4 plans dont l'un est dédié aux territoires.

Le Plan *territoires* a pour objet la prospection et l'accueil d'investisseurs, la promotion du territoire, le marketing économique ainsi que la contractualisation des territoires.

Dans ce cadre, la Région a formalisé lors de la Séance Plénière du 24 mai 2018 un mode de contractualisation avec l'ensemble des intercommunalités de la Région. Des crédits s'inscrivent dans ce cadre et ont vocation à accompagner les intercommunalités des Hauts de France dans la formalisation de ces contrats (diagnostics, formalisation de la contractualisation, obligations légales, montée en compétence de l'ingénierie territoriale). Un soutien aux démarches innovantes portées par les territoires pourra également être envisagé dans le cadre d'un appel à projets qui sera lancé courant 2019. Celui-ci pourra notamment accompagner les initiatives locales en lien avec le futur dispositif d'appui à la redynamisation des centre-bourgs.

Cela représente 3 160 000 € d'autorisation d'engagement.

4) Proch'Emploi

| FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
| AP 2019 | PHASAGE 2019 SUR AP HISTORIQUES | PHASAGE 2019 SUR AP 2019 | TOTAL PHASAGE 2019 |
| 2 560 000 € | 1 276 943 € | 1 163 057 € | 2 440 000 € |

Le dispositif Proch'Emploi, initié il y a à présent deux ans par la Région Hauts-de-France, a pour objectif de faire le lien – en partenariat direct avec les acteurs publics d'insertion professionnelle et Pôle Emploi – entre les entreprises qui cherchent à recruter et les demandeurs d'emplois.

Dans ce cadre, des plateformes territoriales Proch'Emploi ont été mises en place pour assurer le volet « accompagnement des entreprises ». 21 plateformes (14 versant Nord et 7 versant Sud) maillent ainsi le territoire des Hauts-de-France. Elles ont pour mission de :

- Développer la relation avec les entreprises sur le volet RH
- Etudier et analyser les besoins de recrutement, avec un regard particulier sur les métiers non couverts ou insuffisamment couverts par le marché local de l'emploi
- Assurer un positionnement très fin, précis et réactif des DE candidats sur les offres d'emploi
- Proposer aux demandeurs d'emploi des emplois durables (CDI, CDD, contrats en alternance, immersion)
- S'appuyer sur les réseaux d'accueil, d'accompagnement et de formation pour la préparation des demandeurs d'emploi à l'emploi.

Les plateformes sont portées par des structures de nature variable : CCI – Agglomération - Association – Maisons de l'Emploi

Le coût de fonctionnement des plateformes est partagé à hauteur de 80% par la Région et 20% par la structure porteuse. L'intervention de la Région porte sur le financement des rémunérations et charges salariales inhérentes au poste de responsable de la plate-forme et de son ou ses assistant(e)(s). Les structures porteuses des plateformes prennent en charge les frais de mission (déplacement, réception, téléphone portable...) ainsi que les frais de fonctionnement (loyer, téléphone, internet, assurance locaux, frais de structure).

B) Formation professionnelle :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 319 372 000 | 149 551 750 | 82 380 000 | | 231 931 750 |

Malgré les efforts portés par la Région depuis 2016 en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, la région Hauts-de-France accuse toujours un retard en termes de qualification des actifs. Toutefois, le taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle reste supérieur d'un à deux points à la moyenne nationale.

La politique de formation professionnelle, inscrite dans les orientations du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) est déclinée dans le cadre de contrats de branche permettant de coordonner les efforts pour l'ensemble des voies de formation professionnelle et en phase avec le SRDEII. Ce lien très fort établi depuis 2016, renforcé en 2017 et 2018, entre le développement économique et la formation, prendra sa pleine ampleur en 2019.

En effet, le budget 2019 marque l'engagement fort de la Région dans la Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) afin d'appuyer les évolutions engagées depuis le début du mandat à savoir : former plus de personnes, former mieux, afin de favoriser l'accès à l'emploi durable pour répondre de manière plus efficace aux besoins structurels de l'économie régionale et aux besoins en compétences des entreprises.

Le Pacte 2019-2022 qui marquera cet engagement dans le PIC devra contribuer à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi ayant accès à la formation et à améliorer de manière significative l'employabilité des personnes en répondant aux besoins des entreprises. Il permettra également d'accompagner le secteur économique de la formation professionnelle dans une transformation lui permettant de répondre aux enjeux à venir : digitalisation, formation en situation de travail, rénovation de l'ingénierie pédagogique, etc.

Depuis mars 2014, la Région est pleinement compétente sur le champ de la formation professionnelle.

Cette compétence est organisée autour du triptyque information-orientation-formation. La Région a, avec d'autres partenaires, la mission d'animer un certain nombre de fonctions (orientation professionnelle) et dispositifs (validation des acquis de l'expérience) permettant à tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi, de bénéficier de mesures permettant de construire son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En plus des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certains sujets ou problématiques doit permettre de fluidifier et simplifier le champ de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. La politique de formation professionnelle se situe donc à la croisée de plusieurs politiques : développement économique, développement équilibré des territoires et développement de l'emploi.

1) **Orienter et aider aux choix professionnels, financer les réseaux d'accueil** (AE : 13 220 000€)

Au cours de l'année 2017, la Région a engagé une large concertation avec le réseau des missions locales pour réformer en profondeur ses modalités d'intervention. C'est ainsi qu'un nouveau cadre a été adopté en octobre 2017 sur la base des dialogues de gestion et des dialogues de performance menés en concertation avec l'État. Une part variable de la contribution régionale est adossée à l'atteinte d'objectifs en termes de retour en formation initiale et d'accès aux formations en alternance, principalement l'apprentissage. Un partenariat avec l'AREFIE permet d'accompagner le réseau dans ces profondes mutations du mode d'intervention régionale.

L'année 2019 sera marquée par l'arrêt des financements des Maisons de l'emploi par l'Etat. Un cadre d'intervention nouveau sera donc posé afin de reconsidérer l'articulation entre le réseau des Maisons de l'emploi et des Espaces Info Formation (EIF) et de proposer une offre de services renouvelée sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Afin de permettre aux demandeurs d'emploi d'effectuer un choix d'orientation professionnelle éclairé, les taux d'insertion de chaque formation sont désormais affichés sur le site du CARIF.

2) Développer les savoirs et compétences de bases (AE : 141 160 000€)

Malgré une progression positive continue, la région Hauts-de-France reste toutefois fortement marquée par des taux d'illettrisme et de sorties de formation initiale sans qualification supérieurs à la moyenne nationale.

En septembre 2018, la mise en convergence des divers dispositifs relatifs aux compétences de base a permis d'aboutir à un dispositif unique Hauts-de-France dans le cadre d'un SIEG. Ainsi, le CLéA (certification interprofessionnelle) permet aux personnes d'accéder à une première certification reconnue par les entreprises et les partenaires économiques.

Ce SIEG intègre également les actions de lutte contre l'illettrisme qui sont elles aussi concentrées sur les formations adossées à des référentiels reconnus au niveau national. Il en est de même pour le volet relatif à l'apprentissage des langues étrangères (anglais, néerlandais et français langue étrangère).

Une attention particulière sera portée sur les effets de ces formations pour le parcours des personnes et notamment leur accès à des formations qualifiantes du programme régional.

Enfin, le soutien aux Ecoles de la deuxième chance sera poursuivi.

3) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi (AE :91 290 000 €)

La Région Hauts-de-France est dotée d'un programme régional de formation comprenant les dispositifs suivants :

- Programme qualifiant sous forme de marchés publics destinés à se former ou se spécialiser pour un métier. Il s'agit de formations qualifiantes, modulaires, permettant un accès rapide à l'emploi tout en ne négligeant pas la nécessité d'augmenter son niveau de qualification. Ce programme intègre un volet spécifique pour les personnes détenues ainsi que des modalités particulières d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Des dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sont également proposés.
- Les Pass emploi et les Pass formation destinés à accompagner des projets de recrutement d'entreprise ou des projets individuels qui ne trouvent pas de réponse dans l'offre qualifiante régionale. Ces programmes doivent s'inscrire en complémentarité des actions présentes dans les marchés de formation. Le Pass formation sera adapté en 2019 afin de l'inscrire en écho aux évolutions de la réforme de la formation professionnelle, notamment l'abandon des listes de formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) et la monétisation de ce même CPF.
- Un programme de formation dans le domaine de l'enseignement supérieur qui a lui aussi bénéficié d'un travail d'harmonisation visant à concentrer l'effort de la collectivité sur des formations professionnelles engagées par des personnes ayant la nécessité de réorienter leur carrière professionnelle en accédant à un niveau de formation plus élevé.
- La Région a également lancé en 2018 un appel d'offres pour des formations tout à distance qui se déploieront dans le courant de l'année 2019.

L'ambition de la Région est de mobiliser cet ensemble de dispositifs au plus près des besoins des territoires et de celui des entreprises afin de maintenir un nombre de demandeurs d'emploi formés d'environ 30 000.

Les moyens supplémentaires accordés par le Pacte 2019-2022 permettront toutefois d'augmenter cette cible, en mobilisant l'ensemble de ces dispositifs. Ainsi, le nombre de personnes supplémentaires formées pourrait atteindre 20 000 par an, portant ainsi l'effort global de formation à environ 50 000 demandeurs d'emploi par an jusqu'en 2022.

Le Pacte permettra également d'initier de nouveaux dispositifs de formation innovants dès 2019.

4) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle (AE : 67 600 000€)

Les mesures destinées à accompagner les publics et à sécuriser leur parcours, notamment les aides à la mobilité et la rémunération, sont confortées pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin de poursuivre leur projet de formation dans les meilleures conditions.

Les accords élaborés en 2017 avec les 5 départements de la région permettent particulièrement un meilleur accès à la formation des bénéficiaires des minima sociaux tout en étudiant la possibilité de maintenir le RSA pour ces publics. De même, l'État a été sollicité pour envisager le maintien du versement de la garantie jeune pour les personnes intégrant une Ecole de la 2^e chance.

Ces évolutions s'inscrivent également dans la recherche de convergence systématique à l'échelle des Hauts-de-France et de développement d'une politique équilibrée sur l'ensemble du territoire.

5) Valider et reconnaître les acquis de l'expérience (AE : 2 000 000 €)

La validation des acquis de l'expérience rénovée dans le cadre de la loi Travail offre au territoire la possibilité de permettre à un nombre important de personnes d'accéder à une certification sur la base de l'expérience acquise. La Région propose une politique offensive en matière de VAE et inscrit de manière plus systématique la possibilité de la VAE en démarrage de processus de formation. Cette réforme constitue une opportunité pour les personnes d'obtenir une certification reconnue sur le marché du travail basée sur l'expérientiel et sans forcément passer par l'étape formation.

La modalité de soutien à la validation des acquis de l'expérience est intégrée dans le cadre du marché de la formation qualifiante.

6) Innovation et expérimentation (AE : 4 100 000€)

Le numérique, mais aussi les changements importants dans le champ de la formation professionnelle, donnent la possibilité de tester de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles manières de former ou de transmettre le savoir. La Région souvent à l'avant-garde, souhaite créer les conditions d'un véritable laboratoire de recherche et développement au service de la formation. Le « Format innovation » lancé en 2018 sera maintenu et même développé en 2019. Il permet, dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt, d'accompagner des projets portés par des opérateurs de formation, ou des structures désireuses de proposer des nouvelles manières de faire.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région souhaite accompagner le développement des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, encourager la coopération entre organismes en soutenant des projets novateurs, ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées et de renforcer l'accès à l'emploi des personnes. Les conditions d'éligibilité et les critères sont proposés dans un cadre d'intervention régionale.

Là aussi, le Pacte 2019-2022 permettra d'appuyer cette politique forte de la Région et d'encourager les innovations afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, mais également d'accompagner les organismes de formation régionaux dans une transformation leur permettant de répondre aux nouveaux enjeux de la formation professionnelle et de proposer une offre concurrentielle de qualité.

BUDGET PRIMITIF 2019

8^{ème} VICE-PRESIDENCE

CULTURE

Monsieur François DECOSTER

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 49 080 540 | 48 067 421 | 11 088 772 | 1 555 000 | 60 711 193 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 88 875 967 | 26 154 455 | 61 515 832 | 438 590 | 88 108 877 |

L'année 2018 a permis de poursuivre la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique culturelle et des axes d'intervention autour de :

- La création et la créativité
- L'éducation et les métiers de la culture
- La vitalité des territoires en lien avec les habitants
- Le rayonnement et le développement culturel international

L'ensemble des dispositifs adoptés, après une concertation permanente avec les acteurs culturels et leurs représentants, répondent aux objectifs de la politique culturelle. Le 1^{er} semestre 2019 sera consacré à la finalisation de certains d'entre eux et à la présentation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec les opérateurs culturels labellisés Etat et/ou d'intérêt régional.

Les enjeux repérés comme étant majeurs dans ces différents axes sont aujourd'hui travaillés pour être adaptés aux besoins des différentes filières, des différents territoires et des habitants dans le cadre des concertations engagées depuis 2016 et qui se poursuivront tout au long du mandat.

L'année 2018 a vu une augmentation du budget de la culture sensible traduisant la volonté d'un engagement régional affirmé au travers, notamment, des grands projets d'envergure nationale, du développement des filières et plus spécifiquement de l'image et du cinéma et de la rénovation du patrimoine rural.

L'année 2019 devrait permettre un déploiement des dispositifs en direction des EPCI, des territoires où il est nécessaire de mettre en place un accompagnement spécifique du développement culturel et de services culturels de proximité co-construits avec les acteurs culturels et les habitants,

A) Culture

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 28 178 540 | 15 361 070 | 10 858 772 | 0 | 26 219 842 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 88 875 967 | 26 154 455 | 61 515 832 | 10 000 | 87 680 287 |

1) Axe 1 – Création et Créativité

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------------|----------------|---------------|
| | Sur AP historiques (a) | Sur AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 11 350 000 | 4 527 750 | 3 860 000 | 0 | 8 387 750 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|---------------------|----------------|---------------|
| | Sur AE historiques (a) |Sur AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 17 725 524 | 5 176 380 | 11 598 666 | 10 000 | 16 785 047 |

« Création Libre »

L'objectif recherché est de garantir la liberté de création artistique et de développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et de la production régionale.

- Par l'accompagnement des opérateurs qui concourent à cet objectif
- Au travers d'un fonds de soutien à la création et de résidences de création
- Et par le soutien à l'émergence et au repérage des jeunes talents, l'accompagnement de la recherche et de l'expérimentation.

« Novaction »

Le soutien du développement « intégré » et renforcé de la diversité des acteurs culturels, a été retenu comme élément majeur pour permettre le développement des filières. Il s'agira de poursuivre et de développer l'accompagnement de la Région, aux côtés d'autres partenaires comme l'État, afin de favoriser le développement, la structuration de façon équilibrée et cohérente des différentes filières artistiques, culturelles et patrimoniales.

L'année 2019 permettra de conforter les filières sur lesquelles des besoins ont été identifiés.

2) Axe 2 – Education et Métiers

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | TOTAL (a+b+c) |
|---------|-----------------------------|----------------------|------------------|---------------|
| | Sur AP historiques (a) | Sur AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | |
| 350 000 | 106 800 | 175 000 | 0 | 281 800 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | TOTAL (a+b+c) |
|------------|-----------------------------|----------------------|------------------|---------------|
| | Sur AE historiques (a) | Sur AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | |
| 13 095 127 | 6 087 175 | 8 018 889 | 0 | 14 106 064 |

Trois dispositifs traduisent la volonté régionale de favoriser l'éducation artistique et culturelle, les parcours de formation artistique et culturelle, l'insertion professionnelle et l'emploi dans le secteur de la culture.

« Génération Culture »

Pour la région la plus jeune de France il est indispensable de se tourner vers la jeunesse pour lui permettre la rencontre avec une pratique, une œuvre, un lieu de patrimoine ou un artiste.

En 2018, le déploiement du PEP'S a rencontré un grand succès auprès des opérateurs et des établissements.

2018 fut également l'année du déploiement des services civiques dans les lycées pour les Ciné-clubs, pour imaginer de nouvelles actions en direction de la jeunesse et de sa mobilité, pour que chaque jeune, scolarisé ou non, puisse à terme se construire un parcours artistique et culturel.

2019 permettra de travailler au développement de l'Education Artistique et Culturelle pour tous en lien avec les partenaires de l'EAC et les territoires.

« Accompagnement de la formation et de l'enseignement artistique »

L'année 2019 permettra de conforter et d'harmoniser le soutien régional dans le domaine des enseignements artistiques et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Ce soutien est indispensable au maintien d'activité et d'emploi en région Hauts-de-France.

« Médium »

La médiation culturelle constitue un enjeu crucial pour construire le parcours artistique et culturel des habitants de la région des Hauts-de-France et particulièrement des plus jeunes ou des plus éloignés de la culture. Des emplois de médiateurs dans les salles de cinémas de proximité ont été mis en place dans le cadre de la convention cadre avec le Centre national du cinéma et de l'image animée.

Feuille n° 70 de la Délibération n° 20181962

L'année 2019 sera la dernière année du volet de l'accord cadre pour l'éducation à l'image.

Par ailleurs, dans le cadre des « concertations filières » la Région examinera les besoins des différents secteurs dans ce domaine.

3) Axe 3 – Vitalité des territoires en lien avec les habitants

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------------|------------------|---------------|
| | Sur AP historiques (a) | Sur AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 16 478 540 | 10 696 520 | 6 823 772 | 0 | 17 520 292 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------------|------------------|---------------|
| | Sur AE historiques (a) | Sur AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 46 554 966 | 10 326 296 | 35 233 738 | 0 | 45 560 034 |

Deux dispositifs pour soutenir et permettre un développement culturel équilibré, cohérent et équitable en interaction avec les habitants, destinataires finaux de la diffusion et de l'action culturelle.

« Territoires »

La vitalité des territoires passe par la présence de services et de structures de diffusion artistique, culturelle et patrimoniale de proximité. La présence artistique est également essentielle pour favoriser la rencontre avec les habitants.

L'année 2019 permettra de renforcer, au travers des résidences d'implantation, la présence d'équipes artistiques en milieu rural ou dans des quartiers où cette présence est nécessaire.

Le déploiement de la rénovation du patrimoine rural à l'échelle de la région et la mise en œuvre de l'accompagnement à la rénovation du patrimoine protégé permettront de travailler de concert avec la Fondation du Patrimoine et les territoires pour une valorisation et une médiation culturelle renforcée du patrimoine régional, vecteur de développement culturel, touristique, économique.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région notamment, la Région accompagnera la rénovation de lieux culturels et artistiques essentiel à un aménagement équilibré des territoires.

« Circulation de la création en région »

Au-delà de l'action renforcée des opérateurs culturels régionaux, pour développer des partenariats avec les lieux et les territoires afin de faire circuler la création et les œuvres sur l'ensemble du territoire régional, un dispositif sera élaboré pour renforcer la circulation et la diffusion de la culture et du patrimoine.

4) Axe 4 – Rayonnement de la région et développement international

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------------|------------------|---------------|
| | Sur AP historiques (a) | Sur AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 0 | 30 000 | 0 | 0 | 30 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------------|------------------|---------------|
| | Sur AE historiques (a) | Sur AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 11 500 350 | 4 564 603 | 6 664 538 | 0 € | 11 229 141 |

« Haute-Culture »

Pour positionner la région Hauts-de-France comme « terre du rayonnement culturel », la Région accompagne des opérateurs et des projets qui favorisent « l'exportation » de la création artistique, culturelle et patrimoniale régionale au niveau national et internationale.

Ce dispositif sera renforcé pour permettre de mettre en œuvre des partenariats qui visent à promouvoir la création et la créativité et renforcer sa visibilité.

« Temps forts et leurs résonances »

Les évènements, temps forts, manifestations et festivals de rayonnement régional, national et international contribuent au développement culturel, de l'attractivité régionale, et sont facteurs de développement touristique et économique.

B) Grands projets culturels et Gestion Patrimoniale en Culture

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 20 902 000 | 32 706 350 | 230 000 | 1 455 000 | 34 391 350 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 419 090 | 419 090 |

La politique d'investissement dans le domaine de la culture, se traduira également :

- par la poursuite des travaux sous mandat de construction, du centre de conservation du Louvre à Liévin ;
- par la poursuite des opérations de travaux concernant le hangar Crespin à Calais, l'institut pour la photographie à Lille ;
- par la réalisation de travaux de grosses réparations, de sûreté et sécurité, et de maintien en état et en exploitation du patrimoine bâti culturel de la Région.

Au titre de ces opérations, il est budgétisé :

- en gestion pluriannuelle et en investissement la somme de 20 902 000 € en AP et 34 391 350 € en CP
- en gestion annuelle, la somme de 1 455 000 € en investissement et la somme de 419 090 € en fonctionnement.

C) Parc de matériel scénique (Gestion annuelle)

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 100 000 | 100 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | 9 500 | 9 500 |

Le PMSE propose la location de matériels scéniques, y compris scène mobile, à tarifs préférentiels votés par les élus, aux associations, collectivités et établissements publics, dont le siège social est situé dans les Hauts-de-France.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la maintenance de matériels divers (élévateurs de charges, podium etc...) pour un montant de 9 500 €.

Les dépenses d'investissement correspondent au renouvellement régulier du matériel loué pour un montant de 100 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2019

9^{ème} VICE-PRESIDENCE

LYCEES ET ORIENTATION

Madame Manoëlle MARTIN

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 304 131 018 | 90 757 822 | 69 033 637 | 260 000 | 160 051 458 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 188 969 967 | 138 491 734 | 27 621 349 | 4 401 632 | 170 514 715 |

Le projet de budget 2019 s'inscrit dans le cadre du projet régional pour les Lycées, qui a été présenté lors de la séance plénière du 13 octobre 2016 :

- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation,
- les lycées agricoles et de l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires au travers du réseau des fablabs,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Faire baisser le chômage des jeunes en endiguant le décrochage,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération Lycée ».

A) Assurer le fonctionnement des EPLE

AE 2019 : 101 351 160 €

Cette politique recouvre l'ensemble des contributions de la Région qui visent à la prise en charge du fonctionnement général des établissements publics locaux d'enseignement.

Cela concerne principalement (1) la dotation globale de fonctionnement, (2) les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région, (3) la rémunération des contrats aidés vu dans un autre paragraphe.

1) la dotation globale de fonctionnement

La région assure le fonctionnement des lycées publics par une participation dite « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.

Pour 2019, la dotation de fonctionnement reste calculée sur la base de la réalité des charges et de produits de chaque établissement, avec l'application d'un mécanisme de correction, minorant ou majorant le montant de la dotation pour minorer ou pour renforcer le niveau des fonds de roulement mobilisables des établissements.

Le niveau des dotations globales de fonctionnement initiales reste globalement stable. Pour autant, cette relative stabilité de l'enveloppe initiale n'est qu'apparente, dans la mesure où le calcul intègre un changement de périmètre lié à la reprise de certaines dépenses en direct par la Région.

En revanche, l'enveloppe dédiée aux dotations complémentaires augmente pour anticiper pour 2019 une augmentation sensible du besoin de financement des établissements, principalement du fait du renchérissement du prix de l'énergie.

Par ailleurs, il faut ajouter à cette dotation globale de fonctionnement « stricto sensu » d'autres contributions financières du conseil régional tel que le dispositif « Transports des internes et demis pensionnaires ». L'enveloppe correspondant au transport d'internes et de demi-pensionnaires s'élève à 0.5 M€. et retrouve sa stabilité en 2019. En 2018, cette enveloppe avait été revalorisée pour permettre le mandatement de dossiers anciens au profit des lycées.

a) Les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région

L'enveloppe « Contrats et marchés Région pour le fonctionnement des EPLE » subit une augmentation sensible, liée à la fois à la reprise de dépenses auparavant assurées par les établissements du versant Nord par la Région (vêtements de travail des ATT et enlèvement des déchets dangereux) et à la mise en place de la nouvelle génération de marchés de chauffage (surcoût notamment lié à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution des marchés).

Le montant de cette enveloppe s'élève pour 2019 à 4.5 M€

b) Le Service de Restauration et d'Hébergement

Le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) doit faire l'objet d'une refonte dans le cadre de l'harmonisation des pratiques entre les deux versants de la région. L'homogénéisation des tarifs de restauration et d'hébergement a un impact lourd sur le pouvoir d'achat de l'ensemble des familles : le versant nord présente des tarifs de restauration plus bas que le versant sud et, a contrario, le versant sud pratique des tarifs d'hébergement plus intéressants que le versant nord.

En 2019, faute de consensus, les tarifs et l'assiette de prélèvement seront maintenus à l'identique par rapport à 2018. Le dialogue avec les syndicats de proviseurs et d'intendants a été relancé et élargi aux représentants des parents d'élèves dans la perspective d'une mise en œuvre s'étalant sur plusieurs années à partir de 2020.

A côté de cette évolution, l'action « je mange local en lycée » poursuit son développement. En 2018/2019, le nombre de lycées participants sera porté à 100 au lieu des 71 actuels. En conséquence, les subventions attribuées pour financer le surcoût d'achat des denrées ainsi que les actions de communication sont réévaluées à un montant de 855 000 € (contre 700 000 € en 2017/2018).

B) Participer au financement et à l'accompagnement des Contrats aidés dans les lycées

AE 2019 : 4 000 000 €

Pour un montant de 4 millions euros, la collectivité :

- Contribue au financement des emplois aidés intervenant recrutés par les lycées sur les missions d'entretien, de restauration ou de maintenance informatique. Le programme 22200006 (emplois aidés).

Déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, qui a été étendu à l'ensemble du territoire régional. Le programme 22200007 (accompagnement des emplois aidés).

C) Participer au financement des lycées privés sous contrat

AE 2019 : 46 354 507 €

AP 2019 : 11 201 018 €

L'intervention du Conseil régional, juridiquement plus encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des nouveaux protocoles d'accord adoptés en 2017, valables pour la durée du mandat.

1) Les forfaits régionaux d'externat

La Région finance le fonctionnement des lycées privés par le biais de « forfaits régionaux d'externat » prévus à l'article L442-9 du Code de l'Éducation.

Ces forfaits sont calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2 (2015 pour 2017), les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel et
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées.

Ces dépenses sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

L'application stricte du mode de calcul acté dans le cadre des protocoles avec les fédérations de l'enseignement privé conduit à une baisse de l'enveloppe en 2019, du fait d'une légère diminution de la base de calcul, ainsi que d'une baisse des effectifs d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

Le programme 22300001 « Forfaits régionaux d'Externat » en 2019 représente 27 % du budget de fonctionnement consacré aux Lycées soit 45.3M€.

2) Le soutien aux investissements des lycées privés

La Région attribue des subventions versées aux établissements privés, relevant du Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC), du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP), des Maisons Familiales et Rurales (MFR) et le lycée Averroès de Lille, pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.

Le programme 22300002 « équipements informatiques des établissements privés » et programme 22300003 « aide à la construction réhabilitation privé » sont les deux seuls programmes en investissement de la DETE pour permettre de participer au financement des établissements privés sous contrat. Cela représente 9 M€ en 2019 contre 11,9 M € en 2018.

Les crédits proposés s'inscrivent dans le cadre des enveloppes fixées l'an dernier dans le cadre des protocoles d'accord avec les différentes fédérations de l'enseignement privé.

D) La Région aux côtés des jeunes et des familles

AE 2019 : 26 335 300 €

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé.

Elle vise :

1) A aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité

La carte génération HDF permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée qui a permis à des dizaines de milliers de jeunes de percevoir 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui abordaient les années suivantes.

Le programme 28000010 « Gestion carte génération Hauts de France » et programme 28000011 « aides individuelles carte génération HdF » représente 80% de ce programme et 8 % du budget de fonctionnement consacré aux lycées. Concernant le coût de gestion de la carte génération, la relance du marché pour mars 2019 permet d'envisager une diminution de l'enveloppe à 0,9 M€ contre 1 M€ budgété l'an dernier.

Par ailleurs, bon nombre d'habitants de notre Région rencontrent des difficultés qui ne doivent pas être des obstacles au déroulement de la scolarité au lycée. Pour éviter cela, le budget 2019 prévoit la mobilisation de 350 000 euros, afin d'aider individuellement les familles qui n'arriveraient pas à financer l'équipement professionnel de leurs enfants, le restaurant scolaire ou encore l'internat, via la carte Génération HDF, en complément des fonds sociaux relevant de la responsabilité de l'Etat.

2) A favoriser l'ouverture culturelle, sportives, citoyenne

Le programme 28000003 « Actions éducatives Forfait » et le programme 28000004 « soutien aux projets d'action éducative » représente 15 %. Cette légère augmentation est notamment liée au financement d'actions de lutte contre la radicalisation en milieu scolaire. Le programme 28000002 « Mobilité internationale des lycées » ne représente que 0.4 % de cet item. Les crédits demandés pour 2019 serviront à couvrir les dépenses liées à l'opération Safi, le reste étant dorénavant porté par le budget relations internationales et la direction des relations internationales.

3) A favoriser l'emploi des jeunes grâce à une information individualisée sur les métiers et les formations

Le diplôme reste le premier déterminant de l'insertion sociale et professionnelle. Notre région reste malgré la mobilisation des équipes éducatifs en retrait des indicateurs nationaux tant sur le décrochage scolaire que sur les poursuites d'études.

Au travers de ses politiques, la Région vise à favoriser une orientation choisie et ambitieuse par une information facilement accessible sur les parcours de formation, sur la réalité des métiers et des débouchés professionnels.

La mobilisation en faveur de l'emploi se traduira opérationnellement par :

- le dispositif proch'orientation de mise en relation de professionnels ambassadeurs des métiers avec les établissements scolaires, collèges et lycées et une plateforme régionale de services sur l'orientation scolaire et professionnelle destinées aux jeunes et aux familles
- Le soutien à des actions visant à la prévention du décrochage scolaire.

Le programme 28000007 « Information et Orientation » représente 1.44 % de cet item. Les programmes servent aujourd'hui à cofinancer le forum du lycéen à l'étudiant d'Amiens et la plateforme proch'orientation. Le transfert annoncé de la compétence information sur les métiers et les formations en direction des jeunes de l'Etat vers la Région, accompagnée de transfert des personnels des délégations régionales de l'ONISEP et de moyens financiers non encore connus à ce jour, ainsi que la mise en place souhaitée par le Président de proch'orientation impliquera une remise à plat des dispositifs d'information sur les métiers.

Le programme 28000001 « Dispositifs d'aide à la scolarité » représente 1.43 % de cet item. Il soutient des actions de lutte contre le décrochage et de soutien à l'enseignement spécialisé compte tenu notamment de l'intégration des financements spécifiques au titre de l'enseignement adapté dans le cadre d'une bonification de l'enveloppe « Forfait action éducative »

4) A développer l'usage des TIC

Durant l'année scolaire 2018/2019, les deux versants de la Région poursuivront l'exploitation de deux **environnements numériques de travail** différents. En 2019/2020, l'objectif est de construire un environnement numérique cohérent du 1er au 2nd degré qui permette l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours scolaire et facilite les échanges au sein du cycle 3. Pour sa mise en œuvre la constitution d'un groupement de commandes porté par la Région et composé de celle-ci, des 5 Départements et des autorités académiques est prévu.

Cette politique permet également de mettre à disposition des équipes pédagogiques et administratives mais également une qualité de service liée au développement et à l'utilisation des équipements numériques dans les établissements, notamment par l'achat de licences informatiques, la sécurisation des outils et la sauvegarde de données.

5) A accompagner les projets innovants et expérimentaux

Créé en 2013 par la loi de refondation de l'école, Le label «**Campus des métiers et des qualifications**» a pour objectif de valoriser l'enseignement professionnel et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes autour de pôles de compétences clés soutenus par les collectivités et les milieux économiques. Cet objectif a reçu un accueil très favorable en Hauts-de-France. Déjà dotée de 7 campus, la Région a obtenu en 2018 la labellisation de 4 campus supplémentaires. En 2019, les crédits régionaux permettront de cofinancer les actions portées par ces derniers.

Les **Espaces d'Innovation Partagés** constituent également un élément central de la stratégie d'innovation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein des lycées. Depuis octobre 2016, la Région a mis en place un réseau d'une cinquantaine d'Espaces d'Innovation Partagés (EIP), qui s'inspirent du concept des « FabLabs » tout en les adaptant au milieu éducatif. L'effort d'investissement sera poursuivi par l'acquisition d'équipements et de mobiliers spécifiques (imprimantes 3D, scanners 3D, machines de découpe (jet d'eau, laser, vinyl), équipements d'usinage, matériel holographique...).

E) Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

AE 2019 : 10 929 000 €

AP 2019 : 292 930 000 €

Afin de dresser un panorama des investissements lourds restant à mener, à côté des travaux d'entretien et de gestion courants, un diagnostic a été établi pour chaque lycée. Il en ressort le besoin de mener près de 200 opérations de restructuration lourde (estimation supérieure à 700 000 €) et de réaliser des investissements qui répondent aux objectifs suivants :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition de plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.
2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens...), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.
3. Inscrire les lycées dans le « REV3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économies d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées en fonction de la baisse des effectifs scolarisés, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.
4. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité, de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.

A cette fin, un budget de 845 millions d'euros a été réservé à la mise en œuvre des opérations découlant du Programme Prévisionnel d'Investissement des Lycées 2016/2021. Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics, qui représentent 94% du PPI, ont été répartis selon 3 typologies. Ce budget d'investissement est complété par un budget annuel de fonctionnement, représentant, chaque année, un peu plus de 5 millions d'euros.

1) La mise en œuvre d'opérations lourdes de restructuration

Les crédits de paiement 2019 sont impactés par le retard pris sur plus de 50 opérations lourdes, qui a entraîné une sous-consommation en 2017 (10 millions restitués en BS), qui se poursuit en 2018 (15 millions restitués en BS). Les 25 millions d'euros ainsi remis affectent sensiblement le budget 2019 et se reportent lourdement sur les crédits de paiement 2020 et 2021.

En 2019, un montant de 55,9 millions d'euros permet de poursuivre les travaux démarrés au sein de 21 lycées tout en lançant d'une vingtaine de nouveaux chantiers de travaux.

2) La conduite d'opérations thématiques de travaux

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration seront complétés par deux autres dispositifs, représentant un montant total de 57,5 millions d'euros de crédits de paiement :

- le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM), concrétisant les projets et priorités menées par les établissements,
- la conduite d'opérations régionales ciblant une thématique ciblée sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France. Sont notamment traités dans ce cadre la mise en sûreté des établissements, la rénovation des sanitaires ou des locaux des agents.

A ces initiatives s'ajoutent des contraintes extérieures liées à la mise en accessibilité des établissements, au respect des normes vétérinaires en restauration, à la conformité au code du travail pour les ateliers des lycées professionnels ou encore à la mise en œuvre des réformes des diplômes et des mesures de rentrée scolaire.

La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments, dont quatre axes d'intervention subissent une évolution importante :

- Le lancement d'un contrat de chauffage P3 à destination de 120 lycées.
- La passation d'un nouveau marché régional pour l'entretien des ascenseurs.
- La revalorisation des frais de notaire appuyant la politique de reprise du patrimoine foncier des lycées et de désaffectation des surfaces vacantes.
- La mise à jour des diagnostics amiante.

En 2019, le partenariat avec les SDIS sera reconduit à l'identique et permettra de conforter la démarche d'accompagnement des lycées en terme de sécurité à hauteur de 0.75 M€.

3) L'acquisition d'équipements

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à placer le numérique au sein de toutes les pratiques, à renouveler et valoriser l'équipement des filières professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.

Le budget d'investissement prévoit une enveloppe de 29 millions d'euros de crédits de paiement en 2019 afin de renouveler les équipements des lycées, tant en ce qui concerne la pédagogie, que le numérique, le mobilier, les outils de travail des agents ou encore les équipements de restauration.

BUDGET PRIMITIF 2019

10^{ème} VICE-PRESIDENCE

RENOVATION URBAINE, LOGEMENT, INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE

Monsieur Guillaume DELBAR

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 97 610 000 | 21 380 937 | 8 507 718 | 0 | 29 888 655 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 11 330 703 | 3 951 786 | 6 492 237 | 0 | 10 444 023 |

A) Innovation sociale :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 94 300 000 | 20 942 969 | 6 965 218 | 0 | 27 908 187 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 8 013 203 | 3 172 351 | 5 327 237 | 0 | 8 499 588 |

a) **Rénovation urbaine, logement, politique de la ville**

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 92 500 000 | 20 121 248 | 6 065 218 | 0 | 26 186 466 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 4 200 000 | 1 286 426 | 3 113 574 | 0 | 4 400 000 |

1) Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants.

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national, en plus des 32 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 57 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire et de mobiliser à cet effet un budget spécifique calculé sur la base d'un euro Région pour trois euros ANRU, dans la limite d'un plafond de 240 M€ pour les 10 prochaines années. La Région a confirmé les modalités techniques et financières de son intervention et approuvé des enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables sur la période 2014 - 2024 par EPCI par délibération du 29 juin 2017.

En termes de priorités d'intervention les crédits « renouvellement urbain » pourront être mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

Au cours de l'année 2019, au sein de chacun des territoires concernés, la signature des premières conventions opérationnelles de mise en œuvre des projets devrait se concrétiser, ce qui permettra de traduire la ventilation par opération des crédits régionaux. Par ailleurs le financement des études des protocoles de préfiguration se poursuivra.

Par ailleurs, ce budget permettra de tenir les engagements concernant le premier programme de Renouvellement Urbain ainsi que ceux du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

L'ouverture d'une Autorisation de Programme (AP) pluriannuelle permet d'adapter la mobilisation des crédits régionaux au calendrier opérationnel des acteurs de ces programmes.

2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)

La même loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville a instauré un contrat de ville unique porté par l'Agglomération dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires. La Région qui en est obligatoirement signataire a, par délibérations cadres (des 13 octobre et 14 décembre 2016), fixé les modalités de son engagement en matière de politique de la ville sur les 40 contrats de ville élaborés en Hauts-de-France et qui concernent 199 quartiers prioritaires et de veille, touchant près de 900 000 habitants.

Outre les politiques de droit commun, l'engagement régional s'appuie sur des crédits spécifiques adossés à **3 priorités** :

- Renforcer le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers
 - Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
 - Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat
- Et **trois leviers d'actions** : le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants.

Trois dispositifs sont mis en place :

1. Le dispositif « Nos Quartiers d'Été »
2. Le soutien régional à l'emploi et l'innovation dans les quartiers
3. Le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain évoqués précédemment.

3) Politique Habitat / Logement

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts-de-France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mobiliser une politique transversale et partagée au travers des différentes compétences régionales.

En soutenant la réhabilitation du parc existant et l'emploi par le renforcement des filières ; cela s'appuie principalement sur :

- la signature du protocole du PREE (Programme Régional pour l'Efficacité Energétique) en avril 2018 en partenariat avec l'Etat et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et sa mise en place Il vise notamment la construction et la mise en œuvre d'un plan régional de déploiement de guichets uniques de l'habitat, une caisse d'avance à l'échelle régionale, un développement de zones de massification de la rénovation énergétique des logements...
- l'accompagnement des bailleurs sociaux dans le cadre de l'Engagement Régional pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord - Pas de Calais (ERBM) avec pour objectif de réhabiliter 12 000 logements miniers sur 10 ans.

En accompagnant des publics et des territoires mais aussi l'expérimentation, l'innovation et la contribution à la TRI ; cela se traduit par :

- La mise en place d'un dispositif expérimental régional d'aide à la rénovation énergétique des logements (AREL) pour les propriétaires modestes et très modestes, les propriétaires bailleurs et les copropriétaires,
- La mise en œuvre d'appels à projets innovants et expérimentaux sur les thèmes du logement. Pour mémoire, le premier appel à projets lancé en 2017 (accession sociale à la propriété) a accompagné 19 projets de collectivités et plus de 700 futurs propriétaires accédant.

b) Economie sociale et solidaire

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 1 800 000 | 821 721 | 900 000 | 0 | 1 721 721 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 3 813 203 | 1 885 925 | 2 213 663 | 0 | 4 099 588 |

Le budget 2019 permettra de soutenir de façon ciblée des secteurs économiques innovants prenant appui par exemple sur la robonumérique ou la réalité virtuelle.

Suite à la Loi du 7 août 2015, dite NOTRe, le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation a été adopté le 30 mars 2017. Il propose aux acteurs économiques ainsi qu'aux habitants de la région de porter une nouvelle vision, large et ambitieuse, tournée résolument vers l'avenir, pour un développement économique équilibré des territoires et le rayonnement international des Hauts-de-France. Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la transition numérique sont des enjeux transversaux des dynamiques et plans d'actions du SRDEII.

Dans ce cadre, *en matière d'innovation sociale et d'économie sociale et solidaire*, l'objectif sera de poursuivre la déclinaison de stratégie régionale, élaborée de façon concertée avec les acteurs et les collectivités et basée sur les trois objectifs suivants :

- décloisonner pour multiplier le nombre de projets ESS dotés d'un modèle économique viable, en continuant à accompagner les porteurs de projets au stade de l'étude de faisabilité ou de la recherche industrielle, de l'émergence, de la création, ou dans le développement de leur activité.
- partir des dynamiques locales, à travers la mise en place d'un appel à projets ciblé sur la structuration et le développement de dynamiques territoriales de coopérations économiques, pour favoriser l'essaimage des bonnes pratiques et lutter contre la formation de « zones blanches ».
- Trouver de nouveaux leviers de développement en s'appuyant sur l'innovation sociale et l'achat responsable en vue d'un changement d'échelle.

1) Animation des dynamiques

L'animation des dynamiques régionales est nécessaire au développement d'un réseau d'acteurs à l'échelle Hauts de France. Des têtes de réseau (CRESS, APES...) bénéficient ainsi du soutien de la Région.

Afin d'animer la dynamique « économie sociale et solidaire et innovation sociale », il est prévu un budget de 696 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

2) Plan Starter

Le plan starter ESS vise à proposer des solutions d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprises et de financement sur l'ensemble du territoire régional en développant des outils pouvant être mobilisés à chaque étape de vie d'une entreprise. A ce titre, un cadre régional a été adopté le 1er février 2018 en séance plénière.

Le plan starter concerne également l'innovation sociale (propositions de nouveaux services répondant à des besoins non couverts par le marché). L'aide à l'innovation sociale a été adoptée par les élus régionaux pour accompagner spécifiquement les projets de création s'inscrivant dans ce cadre. Ces projets peuvent être aidés sur la partie fonctionnement (R&D par exemple) ou sur la partie investissement.

Pour 2019, ce plan représente 2 617 203 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 1 800 000 € d'autorisation de programme en investissement.

NB : certains investissements sur cette partie sont constitués d'abondement des fonds locaux (outils France Active) pilotés par la Mission Hauts de France Financement.

3) Plan territoires

Le Plan territoire, s'est concrétisé par l'approbation du cadre d'intervention lors de la Séance Plénière du 24 mai 2018 : Accélérateur de Coopération Territoriale Economique (ACTE). 4 projets ont été soutenus en 2018. Il s'agit de permettre l'accompagnement des initiatives territoriales (en vue d'accompagner principalement les projets portés par des acteurs territoriaux de l'ESS comme la structuration de Pôles Territoriaux de Coopération Economique). En 2019, l'objectif est de soutenir de nouvelles actions territoriales.

Pour 2019, ce plan représente 500 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

B) Innovation numérique :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 3 310 000 | 437 968 | 1 542 500 | 0 | 1 980 468 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 3 317 500 | 779 435 | 1 165 000 | 0 | 1 944 435 |

L'ambition régionale relative à l'innovation numérique prend corps autour de trois axes garantissant l'approche globale de l'écosystème numérique :

- **soutenir l'innovation numérique et sociale et développer les usages numériques dans les territoires**, via notamment :
 - o une politique de développement des feuilles de route numérique dans tous les EPCI,
 - o la mise en œuvre d'un réseau dense de Tiers Lieux Numériques
 - o le développement et l'accompagnement des projets issus des manifestations créatives (INS'pir) permettant le développement d'innovations numériques répondants aux besoins des habitants dans tous les domaines de la vie quotidienne et dans tous les territoires.
- **relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur la filière numérique via notamment :**
 - o l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique par une approche globale à l'échelle de l'institution.
 - o la mise en œuvre du plan régional #le numérique recrute dont le dispositif régional Ecole Régionale du Numérique et le développement de manifestation numériques (OTEN) dans les territoires au service de l'emploi et de l'attractivité des métiers du numérique ;
- **fédérer les acteurs de la transition numérique** pour garantir une approche globale et transversale du numérique, intégrée et appropriée dans tous les schémas et stratégies du territoire régional.

La feuille de route inscrit le numérique au service du projet régional **pour plus d'innovation, plus d'équité territoriale ET plus d'emplois**

Pour répondre à ces enjeux 2 thématiques ont été retenues dans le budget 2019 :

- soutenir l'innovation numérique sur le territoire comme dans les politiques régionales.
- développer les usages au sein des territoires et accompagner des manifestations.

1) Enjeux et contexte du développement du numérique

Cette année 2019 permettra de consolider l'ensemble des dispositifs à destination des territoires leur permettant d'animer leur écosystème numérique.

a) Soutenir l'innovation numérique et sociale sur le territoire et dans les politiques régionales :

782 500 € en AE et 498 750 € en CP et 90 000 € en AP et 45 000 € en CP en 2019

Le dispositif INS'pir d'un montant de 382 500 € en AE et de 298 750 € en CP (en fonctionnement) et d'un montant de 90 000 € en AP et 45 000 € en CP pour 2019 (en investissement).

L'innovation numérique rejoint l'innovation sociale dans ses finalités et ses méthodes : partir des besoins exprimés par les usagers finaux, les croiser avec le potentiel du numérique exprimé par ses « experts », pour trouver des solutions nouvelles, génératrices d'activités, et largement diffusables dans une logique d'innovation ouverte et collaborative. Cette politique repose sur la mise en œuvre du dispositif INS'pir qui permet de développer:

- Le soutien à l'émergence d'idées, de manifestations de type Hackathon ou start up week end ou encore de week end créatifs. (17 événements en 2018)
- L'accompagnement des projets par du coaching : une personne à plein temps pour accompagner les projets issus des manifestations
- Le premier développement du projet par l'expérimentation
- Le développement d'une plateforme pour mettre en partage l'expérience accumulée par les différents porteurs de projet. L'innovation store est en ligne sur le site <http://numerique.hautsdefrance.fr/>

Expérimentation de projets numériques innovants par le développement de plans d'actions numérique opérationnels dans les territoires et chaque pôle de l'institution régionale avec 775 000 € en AE et 576 293 € en CP pour 2019 (en fonctionnement).

Il s'agit d'accompagner l'expérimentation de projets numérique innovants dont ceux portés par les directions thématiques du conseil régional. Cela permet d'innover numériquement rapidement, de vérifier que le prototype fonctionne et que chacun puisse prévoir pour l'année suivante une ligne budgétaire ad hoc si besoin.

b) Développer les usages dans les territoires avec 1 620 000 € en AE et 430 950 € en CP (en fonctionnement) et 450 000 € en AP et 127 623 en CP pour 2019 (en investissement).

Une harmonisation de la politique régionale d'accompagnement des lieux dédiés au numérique avec le nouveau dispositif « tiers lieux numérique » a été voté en mai 2017.

Ce dispositif destiné à toutes les intercommunalités doit leur permettre de créer une véritable vitrine du numérique au sein de leur territoire en permettant une appropriation durable du numérique de l'ensemble des usagers au service du projet de territoire et de sa feuille de route numérique.

Chaque EPCI, à l'occasion du vote de sa feuille de route numérique s'est doté d'un numéricien, véritable correspondant du numérique pour la région qui anime ce réseau grâce à des séminaires organisés par la mission transition numérique.

Par ailleurs, le soutien à l'opérationnalisation des projets des feuilles de route numérique dans les EPCI du territoire est financé par le FEDER Axe 2 des PO Nord Pas de Calais et Picardie.

Dispositif Tiers lieux numérique avec 1 350 000 € en AE et 220 950 € en CP pour 2019 (en fonctionnement) et 450 000 en AP et 127 623 € en CP 2019 (en investissement) ce qui correspond au cofinancement de 15 tiers lieux pour 2019 sur le territoire régional.

L'accompagnement des territoires par l'animation du réseau de numériciens territoriaux et des responsables de tiers lieux avec l'organisation de séminaires et rencontres et la veille mutualisée. 20 000 € en AE et 10 000 € en CP pour l'année 2019

Des actions de sensibilisation au numérique sont développées dans le cadre de deux grands enjeux : transition numérique des entreprises et le plan « #LeNumeriqueRecrute @hautsdefrance » avec le financement du dispositif Opérations Territoriales « Emploi & Numérique » (OTEN) avec 250 000 € en AE et 200 00 € en CP pour 2019

- Autour de l'attractivité **des métiers du numérique**, avec comme objectif de promouvoir ces métiers peu connus, évolutifs, par de l'information sur les différents métiers du numérique auprès des jeunes et des entreprises suivis de mise en relation directe entre les talents du numérique et des entreprises en demande.
- Autour de la sensibilisation des entreprises aux enjeux de la transition digitale pour poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique. La Région co finance des évènements locaux sur le territoire régional (petits déjeuners, afterwork,...) autour de cette thématique.

2) Innovation numérique au sein des entreprises

En termes d'innovation numérique au sein des entreprises, l'année 2018 s'est illustrée par le déploiement d'actions très concrètes visant à accompagner nos entreprises régionales dans le cadre de la sensibilisation et l'intégration de solutions numériques au cœur de leurs process. Une des illustrations majeures concerne la mise en œuvre d'un plan Robonumérique destiné à permettre aux entreprises régionales de développer leur compétitivité.

Le budget 2019 poursuivra l'ambition qui y est développée autour des deux axes suivants :

- Des actions de consolidations de la Dynamique Robotique en région seront engagées (accélération du recours aux aides individuelles, déploiement d'un réseau régional de clubs robotiques locaux...) ainsi que la mise en œuvre de nouveaux outils de soutien à l'industrie via la création d'un appel à projet d'innovation collaborative (entreprises, acteurs académiques) dédiée aux enjeux technologiques de l'Industrie du Futur ou des accompagnements créés dans le cadre du plan Cybersécurité.

L'année 2019 sera ainsi également l'occasion de déployer le plan Cybersécurité régional voté en septembre 2018 dans sa dimension de création d'un cluster dédié au niveau régional.

Plan Booster

Le plan booster permet de soutenir une politique numérique régionale incarnée notamment au sein du programme régional dédié à l'industrie du futur. Programme qui se déploie en région pour accompagner la transition industrielle des entreprises et les aider à intégrer les technologies clés qui feront d'elles les champions de demain.

Ce sont également la prise en compte des enjeux autour de la cybersécurité afin de minimiser la menace des entreprises et leur offrir un relai de croissance et de business.

Il est proposé la reconduction du financement du Forum International de la Cybersécurité (FIC) ainsi que l'émergence d'un cluster cybersécurité.

Au-delà, c'est la montée en puissance des différents plans qui ont été lancés en 2018 :

- Le plan Robonumérique qui allie dispositifs financiers dédiés (diagnostic et prêt de robot en phase d'intégration, aide à l'investissement, à l'emploi)... et animation de relais locaux au travers de clubs territoriaux dédiés (1 début 2018, 5 d'ici la fin d'année),
- Le plan cybersécurité qui associe dispositifs d'accompagnement dédiés (diagnostic et aide à l'investissement), actions de sensibilisation.

Par ailleurs, le lancement d'un appel à projet collaboratif dédié à l'industrie du futur est envisagé.

Pour 2019, ce plan représente 540 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 2 770 000 € d'autorisation de programme en investissement.

BUDGET PRIMITIF 2019

11^{ème} VICE-PRESIDENCE

JEUNESSE ET SPORTS

Madame Florence BARISEAU

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 34 569 401 | 12 645 136 | 18 988 069 | 180 000 | 31 813 205 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 34 352 500 | 10 866 201 | 21 490 800 | 1 746 000 | 34 103 001 |

La région Hauts-de-France présente trois caractéristiques fondamentales :

- être une région irriguée par un fort tissu associatif, source de développement économique et d'emploi,
 - être une région jeune, puisqu'un habitant sur trois a moins de 25 ans,
 - être une région sportive, que ce soit en termes de disciplines pratiquées qu'en termes de cadres de pratiques.
- La région se caractérise aujourd'hui par 1,3 million de licenciés, soit près d'un quart de la population régionale.

La Région Hauts-de-France entend donc définir et mener des politiques ambitieuses dans ces trois domaines d'intervention.

A) Vie Associative :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 8 341 700 | 2 720 994 | 4 316 507 | 0 | 7 037 501 |

La région Hauts-de-France se caractérise par un tissu associatif dynamique. Quelque 122 000 associations actives sont référencées sur le territoire. Elles sont composées de plus de 169 000 salariés (soit 11,5% du total de l'emploi privé de la région) et près d'1 million de bénévoles y sont engagés.

Depuis 2000, le secteur associatif a créé près de 33 600 emplois de proximité, fortement ancrés dans le territoire et ne pouvant être délocalisés. Les associations sont donc des acteurs et employeurs de l'économie sociale et solidaire. Ce sont par ailleurs des acteurs incontournables de l'animation de la vie locale, levier de l'engagement bénévole. Conformément au cadrage adopté par le conseil régional en mars 2017, l'intervention de la collectivité en vue de l'accompagnement du développement de la vie associative, s'orientera autour de trois axes.

1) Soutien à l'emploi associatif et accompagnement des employeurs associatifs

La Région confirmera en 2019 sa volonté d'agir en faveur de la structuration de l'emploi associatif. Elle développera davantage le nouveau dispositif régional d'aide directe à l'emploi en accompagnant la création de 150 emplois associatifs et en favorisant la pérennisation des postes au sein des structures associatives à travers un accompagnement renforcé. Elle continuera à travers cette démarche à soutenir les groupements d'employeurs et encouragera le développement de l'apprentissage au sein des associations.

Elle renforcera par ailleurs son intervention en vue d'accompagner les acteurs vers de nouvelles formes de partenariats (mécénat de compétences, financement participatif...).

2) Soutien à la structuration du mouvement associatif, accompagnement et valorisation

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative régionale, la Région confirmera en 2019 son soutien aux têtes de réseau et coordinations associatives régionales œuvrant à l'échelle des Hauts-de-France, via des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pouvant aller jusqu'à 4 ans. Ces conventions s'appuieront sur des objectifs clairs et précis, évaluables, impliquant une forte présence sur les territoires à l'échelle régionale et une valorisation du soutien de la Région auprès du réseau. La Région maintiendra par ailleurs les modalités de concertation permanente avec le Mouvement Associatif et les têtes de réseau régionales.

Une attention particulière sera apportée par la Région à l'accompagnement des employeurs associatifs. La collectivité continuera donc d'intervenir dans le cadre des dispositifs d'accompagnement existants (Points d'Information à la Vie Associative - PIVA).

3) Animation territoriale et soutien aux projets

En 2019, la Région continuera d'apporter son soutien aux manifestations organisées sur le territoire régional. Elle développera donc, le dispositif « Hauts-de-France en Fête ». Elle soutiendra par ailleurs les projets associatifs innovants et favorisera le repérage des bonnes pratiques portées par des acteurs sur le territoire régional. Elle soutiendra enfin les démarches engagées en faveur de la lutte contre les violences sexistes.

La Région assurera la mise en œuvre de cette politique en assurant le dialogue et la concertation permanente avec Le Mouvement Associatif et les acteurs associatifs du territoire (à travers la co-présidence avec l'Etat de la Commission Régionale Consultative de la Vie Associative notamment).

B) Jeunesse :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 3 000 000 | 1 376 000 | 1 624 000 | 0 | 3 000 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 2 460 800 | 1 147 997 | 1 291 503 | 0 | 2 439 500 |

Avec près de 1,2 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans, notre région compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (40% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 19,5% de la population résidant en Hauts-de-France, contre 18,3% en moyenne nationale. Mais ces jeunes ont comparativement, un plus bas niveau de qualification et connaissent des conditions de vie précaires : plus de 30% des actifs de moins de 25 ans sont au chômage, ce chiffre peut atteindre jusqu'à 35% dans certains territoires ruraux et s'accroît encore dans le cadre de situations d'extrême pauvreté urbaine.

Sur le plan national, près d'un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté; ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale dans notre région. Les jeunes sont également fortement impactés par la crise du logement : en 2012, les 18 – 30 ans représentaient un quart des personnes sans domicile fixe. 55% des jeunes hommes et 36% des jeunes femmes, sortis du système éducatif, vivaient toujours chez leurs parents, cette situation tend à se dégrader.

Enfin, la mobilité interne à la région (a minima), principal facteur d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire, n'est pas acquise. Limitée, d'une part, par le déficit d'autonomie, elle est remise en cause, d'autre part, par la grande précarité des jeunes.

Soucieuse de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses jeunes, la Région agira donc, dans le cadre d'intervention défini en Mai 2017, en faveur de leur accès au Travail, au Transport et à un Toit. Elle soutiendra par ailleurs les acteurs qui contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir être) qui constituent un Tremplin vers cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes.

La Région a, par ailleurs, lancé au second semestre 2018 une grande consultation jeunesse, qui se déclinera en 2019 par un « pack jeunesse » et un processus de concertation permanente.

1) **Accès au Travail pour les jeunes**

Il s'agira, pour la Région, d'encourager les jeunes à multiplier les expériences de « travail », en vue in fine, de favoriser leur insertion professionnelle mais aussi de soutenir d'avantage le Service civique sur l'ensemble du territoire régional, de manière coordonnée avec l'intervention de l'Etat.

La Région soutiendra par ailleurs l'envie d'entreprendre des jeunes, en soutenant les projets des jeunes dans le cadre des CLAP (Comités locaux d'aide aux projets).

Enfin, la Région continuera à l'échelle du territoire régional, d'encourager la création d'espaces, favorisant l'engagement des jeunes et la découverte des pratiques et métiers, au service du rayonnement du territoire régional (dispositif de soutien aux chantiers de jeunes bénévoles...).

2) **Accès au Transport pour les jeunes**

La Région interviendra en faveur du développement, sur le territoire régional, de l'accès à un mode de transport pour chaque jeune. Elle valorisera par ailleurs davantage les aides régionales en matière de transports publics.

3) Accès à un Toit pour les jeunes

Compte tenu de la place du logement dans le processus d'accès à l'autonomie et au travail pour les jeunes et considérant par ailleurs la situation de précarité d'une part conséquente de cette population, il s'agira, pour la Région, de soutenir les projets innovants des acteurs, notamment les acteurs associatifs, du territoire dans ce domaine (appel à projets innovants).

4) Tremplin vers l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Afin d'accompagner leur insertion sociale et professionnelle, il est proposé d'accompagner chaque jeune du territoire à devenir un citoyen actif et autonome, disposant d'une information de qualité sur tous les aspects relatifs à son parcours (santé, engagement, citoyenneté, travail, mobilité, transport, logement, droits...).

Il s'agira donc d'agir en faveur de l'autonomie des jeunes, en proposant des expériences de vie en autonomie pour les jeunes, et en favorisant par ailleurs la découverte des sports, des loisirs, de la culture à l'échelle du territoire régional (Bons plans Génération Hauts de France...).

La Région interviendra par ailleurs en vue du développement de la citoyenneté active des jeunes. Elle soutiendra les projets des acteurs agissant dans ce domaine (appel à projets).

Elle agira en faveur de l'information des jeunes et de leur entourage en co-pilotant avec l'Etat (DRJSCS), l'élaboration d'une stratégie régionale de l'information des jeunes. Il s'agira par ailleurs d'intervenir aux côtés de l'Etat en faveur de la reconfiguration d'un CRIJ régional (convention d'objectifs tripartite).

Enfin, la Région privilégiera en 2019 un soutien pérenne aux acteurs impliqués dans la mise œuvre de la politique jeunesse régionale. Elle engagera par ailleurs des travaux visant à simplifier les démarches administratives pour les jeunes et pour les acteurs associatifs impliqués.

5) Aide au permis de conduire

Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes en contribuant à réduire les obstacles qui freinent leur accès à l'emploi par une mobilité plus aisée. Il s'adresse à tous les jeunes de la Région Hauts-de-France qui souhaitent intégrer durablement le monde du travail.

A la séance plénière du 28 juin 2018, une autorisation de programme d'un montant de 2 000 000 euros en gestion pluriannuelle a été adoptée.

Le dispositif a été lancé en juillet 2018 et on est en phase de déploiement.

Pour 2019, il est inscrit une autorisation de programme d'un montant de 3 000 000 euros, dont l'exécution sera réalisée sur 2 ans.

C) Sports :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 30 419 401 | 10 194 136 | 16 989 069 | 180 000 | 27 363 205 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 14 000 000 | 3 954 210 | 10 045 790 | 1 746 000 | 15 746 000 |

En 2019, la Région entend poursuivre son effort budgétaire pour respecter ses engagements, mettre en œuvre ses nouvelles orientations et assurer ses nouvelles compétences issues de la loi Notré, qui fait du sport une compétence partagée. Cette volonté en direction de l'ensemble des acteurs sportifs participe également à l'attractivité et au développement économique du territoire régional et à la reconnaissance d'un savoir-faire du monde associatif, majoritairement bénévole.

Cette ambition s'inscrit au service de :

- L'Excellence de nos clubs, des événements de haut niveau et de nos athlètes,
- l'Émergence pour accompagner nos structures de formation et les sportifs susceptibles d'accéder au haut niveau,
- l'Emploi afin de renforcer et créer de nouveaux postes au sein des 13 000 associations sportives,
- l'Évolution du sport dans le 21^{ème} siècle où le sport est de plus en plus reconnu comme un outil de bien-être, de santé, de rencontre mais aussi un secteur au potentiel économique.

L'exercice budgétaire 2019 permettra de finaliser l'harmonisation des modalités d'accompagnement des acteurs du sport en région, conformément aux dispositions de convergence prévues par la loi, au bénéfice de la population des Hauts-de-France.

Enfin, la nouvelle olympiade orientée vers Tokyo 2020 doit démontrer le dynamisme et le savoir-faire de la région. Notre territoire est déjà tourné vers les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024 et la Région souhaite engager un travail de canalisateur, de facilitateur pour que ses territoires et leurs équipements deviennent des « centres d'entraînement » aux prochains JOP de 2024.

1) Rayonnement du sport

La Région soutiendra l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale sur l'ensemble du territoire afin de participer au développement économique des territoires et à leur animation. Une priorité sera donnée aux disciplines olympiques et/ou reconnues de haut niveau.

Elle confortera également les partenariats engagés avec les clubs des Hauts-de-France de niveau national et harmonisera totalement son intervention sur l'ensemble des clubs professionnels et de hauts niveaux nationaux amateurs (plus de 40 disciplines et 120 niveaux différents).

A la veille des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'été, la Région avec ses partenaires du mouvement sportif, de l'état et du monde économique poursuivra l'accompagnement spécifique et global des meilleurs sportifs qui pourront revenir médaillés de la plus grande fête sportive mondiale.

2) Développement du sport

La Région accompagnera les projets portés par les instances régionales représentatives de la vie associative sportive sur l'ensemble du territoire régional. Elle réaffirmera et confortera son partenariat pour accompagner le mouvement sportif dans sa mutation vers un nouveau modèle économique lui permettant d'être plus autonome, dans un contexte où les fusions des ligues et comités régionaux sont achevées.

Son intervention permettra d'assurer le développement des disciplines majeures de la région et la mise en place d'actions prioritaires en termes de mixité des pratiques, de sport féminin, de santé par le sport, d'activités physiques dans les secteurs ruraux ou encore de pratiques adaptées aux publics en situations de handicaps, dans le respect des cœurs de mission de chacune des ligues et comités partenaires.

Enfin, les initiatives collectives transversales seront favorisées entre les acteurs du sport et d'autres secteurs d'activités comme la recherche, l'enseignement supérieur, le développement économique... Ainsi, l'action du nouveau Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Hauts-de-France en terme « d'incubateur du sport » cherchera de nouvelles ressources, de nouveaux projets au service de sport, de son innovation et de son développement.

3) Sport santé

Au sein de cette politique transversale que la Région envisage de préciser en 2019, l'ensemble des moyens consacrés devront permettre de :

- participer à la prévention et engager des actions de sensibilisation dans le domaine du sport santé,
- mettre en place une coordination régionale unique du 'sport santé', en rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés qui œuvrent dans ce domaine de plus en plus investi par le monde associatif,
- évaluer le module itinérant de promotion du sport santé et développer les outils d'usage et de service numérique de cette thématique.

4) Formation et emploi

L'intervention régionale s'articule à plusieurs niveaux :

- Par l'accompagnement des sportifs régionaux dans leur projet de formation sportive, scolaire et professionnelle à travers les structures s'inscrivant dans les projets de performances fédéraux (PPF), en particulier celles implantées au CREPS des Hauts-de-France et la participation à l'obtention de qualifications par nos jeunes athlètes. Il s'agit de soutenir nos athlètes régionaux en formation dans les pôles sportifs au-delà du territoire régional,
- Par le soutien des structures de formation d'accès au haut niveau, en lien avec les clubs sportifs régionaux et validés par leurs fédérations de rattachement,
- Par la poursuite du soutien à l'emploi sportif à travers les dispositifs existants notamment dans le cadre de la politique sportive,
- Par le soutien des meilleurs sportifs régionaux dans leur projet d'insertion professionnelle et/ou de formation en s'appuyant sur le partenariat créé entre la Région, les entreprises, le mouvement sportif et l'Etat.

5) Fonctionnement des structures sportives

La Région Hauts-de-France est :

- propriétaire du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix et actionnaire majoritaire de la Société Publique Locale d'Exploitation avec laquelle elle a conclu un contrat de délégation de service publique pour la période 2018-2022 ;
- propriétaire de la Maison Régionale des Sports à Villeneuve d'Ascq ;
- propriétaire, en vertu de l'article 28 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRÉ »), du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies ;
- membre majoritaire du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin.

Au-delà de son concours financier contractuel et/ou de sa participation statutaire, son intervention dans les différents organes de gouvernance de ces structures accompagnera leur développement, leur rayonnement régional, national et international.

6) Communication sportive

La Région Hauts-de-France sollicite les clubs sportifs pour la mise en place de marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » ; ceux-ci doivent être à même de promouvoir l'identité de la région et l'intérêt de l'institution régionale à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif. Le budget alloué est de 1 746 000 €.

7) Investissement

L'année 2019 verra la livraison du nouveau stade d'athlétisme et du terrain de grand jeu du CREPS de Wattignies, dont la fin de la 1^{ère} tranche est programmée au printemps, ainsi que le lancement de la 2^{ème} phase relative aux travaux de création de vestiaires partagés et d'un parcours de demi-fond/sport santé au sein des 25 hectares en partie boisés du centre. Démarreront également les études pour la rénovation, la restructuration et l'extension des deux résidences d'hébergement Bécart et Jeu.

De plus, ce budget permettra de poursuivre l'accompagnement des Equipements Sportifs de Proximité sur la base du règlement d'intervention voté le 24 mai 2018 et en fonction des 3 indicateurs territoriaux que sont le déficit régional (par type d'équipement et par bassin de vie), l'équité territoriale (bassins de vie les moins bien dotés en équipements) et l'intérêt régional (priorité selon le rayonnement et l'attractivité de l'équipement considéré).

La Région accompagnera également les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les collectivités locales dans la construction ou la rénovation de piscines, et ce afin d'inscrire la Région Hauts-de-France dans la priorité de l'apprentissage de la natation prévue dans les programmes d'éducation physique et sportive, de soutenir l'accessibilité des lignes d'eau au mouvement sportif régional et de contribuer au développement du sport santé pour tous.

Enfin, la Région apportera son soutien pour :

- permettre aux Ligues et aux structures reconnues dans les projets de performances fédéraux de faire appel à des outils modernes concourant à la performance,
- mutualiser les transports collectifs par l'aide à l'achat de minibus, en s'appuyant sur les fleurons de ce secteur, présent sur le territoire des Hauts-de-France.
- réaliser divers travaux sur le patrimoine bâti sportif appartenant à la Région (vélodrome de Roubaix...). Dans ce cadre 180 000 € de crédits annuels sont inscrits.

D) Tourisme :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 1 150 000 | 1 075 000 | 375 000 | | 1 450 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 9 550 000 | 3 043 000 | 5 837 000 | | 8 880 000 |

Avec près de 24 millions de visiteurs recensés dans les sites de visite et 6,35 milliards d'euros de retombées économiques, la Région est une destination touristique majeure. Nous devons donc appréhender le tourisme comme une industrie, source d'emplois non délocalisables.

Le tourisme en région Hauts-de-France représente près de 70 000 emplois soit 3,4% de l'emploi total en région. Les enjeux sont fondamentaux pour l'attractivité de notre région en termes d'emploi et de développement économique, de formation, d'aménagement du territoire et d'innovation.

Nous avons des atouts majeurs qu'il faudra valoriser pour renforcer l'attractivité de notre territoire : tourisme de mémoire, tourisme de mieux-être, tourisme de découverte des patrimoines, tourisme d'affaires.

Nous disposons également d'une réelle richesse dans la diversité des territoires composant la région, révélée par le portrait des Hauts-de-France, qu'il faut préserver et faire connaître auprès des habitants et des visiteurs.

Par ailleurs, l'économie touristique est en pleine révolution : elle doit faire face à de nouveaux modes de consommations, de nouvelles tendances touristiques, marquées par le numérique et l'ubérisation de l'économie touristique.

Dans cette ère nouvelle, il faudra être attentif aux aspirations de la demande et mieux corréliser notre offre touristique à cette demande en pleine mutation.

Notre politique touristique votée en juin 2017 répond à 5 objectifs :

- Optimiser les retombées économiques
- Adapter l'offre touristique à la demande et aux nouvelles tendances de consommation
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants
- Faire des Hauts-de-France une région attractive
- Accueillir les visiteurs comme des amis et leur faire vivre une expérience

Elle se déploie par 3 moyens d'actions :

- La territorialisation de la politique de développement touristique mis en œuvre via un appel à manifestation d'intérêt engagé auprès des intercommunalités à fiscalité propre en juillet 2017
- Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique mis en œuvre via un appel à projets engagé en février 2018
- L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale mis en œuvre avec la création de la mission attractivité - comité régional du tourisme et des congrès en juillet 2018 via la fusion des deux comités régionaux de tourisme et du bureau régional des congrès.

A ces objectifs et moyens d'actions votés en 2017, s'ajoute en 2019 la coordination technique de la politique régionale en faveur du devoir de mémoire votée en juin 2018.

1) L'attractivité et le marketing territorial

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et dans le monde, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale d'attractivité qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Dans cette perspective, la Région doit se doter d'une stratégie capable de créer une dynamique mutualisée, fédérant les compétences et savoir-faire des acteurs régionaux, terreau d'un écosystème régional performant.

Véritable outil de mise en œuvre de la politique globale d'attractivité et de rayonnement de la Région, une mission attractivité - comité régional du tourisme et des congrès a été créée afin de participer au développement d'activités, de richesses et d'emplois en attirant à la fois des touristes, des investisseurs et des entrepreneurs. Le processus d'absorption des deux comités régionaux de tourisme et du bureau régional des congrès s'est réalisé au 1^{er} semestre 2018 et la stratégie partagée d'attractivité et la marque territoriale « Haut et Fort » ont été présentées aux assises de l'attractivité du 11 décembre.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, la mission attractivité - comité régional du tourisme et des congrès contribuera ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région en s'appuyant notamment sur une marque forte et fédératrice issue du portrait des Hauts-de-France réalisé en 2017.

En complément, la Région accompagne également la réorganisation du réseau régional des offices de tourisme et syndicat d'initiative fortement impacté au niveau local par la loi MAPTAM et acteur incontournable notamment dans la territorialisation de la politique régionale et dans la diffusion de la marque « Haut et Fort » auprès des habitants et des visiteurs.

Pour permettre le déploiement de l'activation de la **stratégie d'attractivité et de la marque territoriale**, une AE est proposée pour un montant de 8 250 000 € avec une enveloppe de CP 2019 de 5 097 000 € à laquelle s'ajoutent les CP/MAD de 2 654 595,32 €. Une AP de 150.000 € avec une enveloppe de CP 2019 de 75 000 € à laquelle s'ajoutent les CP/MAD de 349 931,50 €.

2) La territorialisation de la politique de développement touristique

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local est également un vecteur de développement du territoire. Le dialogue avec les territoires jouera ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la Région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs.

Cet axe est mis en œuvre dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt devant aboutir à des partenariats contractuels Région/Territoires pour développer et stimuler l'offre au regard des potentialités du territoire et des attentes des clientèles.

A ce stade, 19 candidatures ont été reçues, 8 ont été labellisées pour élaborer un contrat de rayonnement touristique ; les autres candidatures sont en phase de dialogue et d'instruction avant leur présentation à l'Assemblée régionale.

Une AE de 800 000 € est donc proposée pour engager ce nouveau dialogue avec **les territoires** en cohérence avec le dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires voté le 8 juillet 2016. Cette AE est complétée par des CP 2019 d'un montant de 400 000 € et des CP/MAD de 231 000 €.

Une AP de 500 000 € est donc proposée avec des CP 2019 d'un montant de 150 000 € et des CP/MAD de 198 000 €.

3) Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique

Il s'agira d'accompagner la filière touristique, l'aider à se structurer, se professionnaliser notamment en accompagnant les formations.

Cet axe concerne directement **les professionnels et les acteurs** du tourisme avec un objectif de développement d'une offre nouvelle et de renforcement de la performance économique de l'offre existante au regard des attentes des clientèles en lien avec le SRDEII et les aides économiques adoptées en 2017 ainsi qu'avec le CPRDFOP et le contrat sectoriel relatif au tourisme.

Plus spécifiquement sur les priorités régionales d'intervention touristique, un appel à projets permanent a été lancé en février 2018. 13 projets ont été accompagnés à ce jour dans ce cadre.

A noter enfin que la Région a également délibéré en 2018 sur la structuration de la filière « nautisme et plaisance », la valorisation du tourisme gourmand en Hauts-de-France et sur le développement touristique des véloroutes et voies vertes.

Une AE de 200 000 € est donc proposée pour répondre à cet objectif, AE complétée par des CP 2019 d'un montant de 100 000 € et des CP/MAD de 100 000 €

Ce soutien sera également doté d'une AP d'investissement de 500 000 € pour accompagner des projets répondant aux priorités régionales d'investissement touristiques sur les territoires et les filières (mémoire, affaires, nature/bien être, patrimoines/culture). AP complétée par des CP nouveaux d'un montant de 150 000 € et de CP/MAD d'un montant de 477 190 €.

4) La coordination technique de la politique « devoir de mémoire »

Si l'année 2018 a permis majoritairement d'accompagner les projets afférents aux commémorations du centenaire, une stratégie « devoir de mémoire » post centenaire doit être établie pour faire des Hauts-de-France la région identifiée sur la mémoire de la 1^{ère} guerre mondiale à l'instar de la Normandie sur la 2^{ème} guerre mondiale en intégrant les axes suivants :

- Faire d'Amiens une porte d'entrée digitale et numérique pour développer une dynamique de réseaux avec les sites et équipements existants
- Agir sur la dimension intergénérationnelle
- Poursuivre la création des jardins de la paix et développer leur notoriété
- Renforcer les liens avec le comité régional du tourisme et des congrès et les autres acteurs concernés

Une AE de 300 000 € est donc proposée pour répondre à cet objectif, AE complétée par des CP 2019 d'un montant de 240 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2019

12^{ème} VICE-PRESIDENCE

SOLIDARITES AVEC LES TERRITOIRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 210 800 000 | 51 007 688 | 14 383 912 | 50 000 | 65 441 600 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 13 360 000 | 2 240 239 | 10 851 649 | 60 000 | 13 151 888 |

A) Aménagement du territoire

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 210 000 000 | 50 936 088 | 14 063 912 | 0 | 65 000 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 10 710 000 | 1 938 083 | 8 870 149 | 0 | 10 808 232 |

La Région Hauts-de-France est aujourd'hui forte d'une métropole européenne, de huit pôles métropolitains (Côte d'Opale, Hainaut – Cambrésis, Artois, Artois - Douaisis, Oise, Flandres, Audomarois et Grand Amiénois), de 91 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de 5 Parcs naturels régionaux.

La politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires a été arrêtée le 8 juillet 2016 par deux délibérations cadre complémentaires, l'une dédiée au soutien aux territoires, l'autre visant à appuyer leur ingénierie.

Une orientation complémentaire en faveur du soutien régional au plan « Action Cœur de Ville » et d'un dispositif régional spécifique visant la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, a été fixée par la délibération du 18 octobre 2018.

Les réflexions jalonnant l'élaboration du SRADDET permettent par ailleurs de nourrir le déploiement de la politique d'aménagement équilibré des territoires.

Le budget 2019 en faveur de l'aménagement vise la mise en œuvre des orientations régionales pour :

- Accompagner les projets d'investissement et d'aménagement des territoires,
- Redynamiser les centres villes et centres bourgs,
- Soutenir l'ingénierie territoriale
- Mettre en œuvre la compétence régionale des Parcs Naturels Régionaux.

1) Accompagner les projets d'investissement et d'aménagement des territoires

Les conditions d'appui aux projets d'aménagement des territoires sont définies par la délibération cadre relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) pour la période 2016-2021 votée par l'Assemblée Régionale le 8 juillet 2016.

Cette dernière précise les objectifs de développement d'activités sources d'emplois et de renforcement de l'attractivité territoriale ; le cadrage financier pluriannuel (325 M€ pour l'ensemble de la période), les modalités de mise en œuvre des différents fonds visant à soutenir :

- o les stratégies d'aménagement et de développement durable des *pôles métropolitains*;
- o la création d'équipements structurants à l'échelle des *agglomérations* ;
- o les opérations d'aménagement et d'offres de services *des territoires périurbains et ruraux*

Les accords-cadres élaborés en 2017 permettent d'acter ces objectifs et modalités de mises en œuvre au sein de chacun des 9 espaces de dialogue des Hauts-de-France dans une démarche de débat permanent entre les partenaires (Conférences territoriales associant les Intercommunalités, les Pôles métropolitains, les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural et la Région).

Cette politique s'inscrit également en référence au nouveau projet de territoire régional en train d'émerger avec l'élaboration du SRADDET et tout particulièrement en intégrant les territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement (Contrat de Redynamisation de sites de défense (CRSD), contrat du Calaisis, ERBM...)

Depuis 2016, 191 projets territoriaux structurants ont ainsi été soutenus par la Région, dont 86 portés par des communes. 75 % des EPCI ont bénéficié de la PRADET. **98,6 M€ de subventions régionales** ont été accordées, ce qui correspond à **un volume cumulé d'investissement et de travaux d'un peu plus de 605 M€** dans nos territoires, avec un impact direct ou induit sur l'emploi notamment dans les secteurs d'activités du bâtiment et des travaux publics.

Le budget 2019 permettra de poursuivre et d'amplifier cette dynamique de soutien régional aux projets territoriaux.

2) Redynamiser les centres villes et centres bourgs

Par ailleurs, la délibération du 18 octobre 2018 fixe une orientation complémentaire relative au soutien régional au plan « Action Cœur de Ville » et au déploiement d'un dispositif régional spécifique en faveur de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

L'objectif est :

- d'associer la Région à la mise en œuvre du Plan national pour les 23 villes sélectionnées en mobilisant des politiques et dispositifs existants et en déployant des moyens spécifiques relevant du politique aménagement du territoire, destinés à soutenir des projets concourant à l'attractivité et au développement économique des centres-villes
- de déployer, en complément, un dispositif de soutien à la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs s'adressant à d'autres pôles de centralité, sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets régional

Pour ces derniers dispositifs, comme pour la PRADET, il est précisé l'ouverture d'Autorisations de Programme (AP) pluriannuelle en investissement sur une période de 3 ans pour inscrire le partenariat régional dans le calendrier opérationnel des territoires.

3) Soutenir l'ingénierie territoriale

Les conditions du soutien financier régional à l'ingénierie territoriale sont définies par une délibération cadre adoptée par l'assemblée régionale le 8 juillet 2016.

Dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivité et du principe d'équité territoriale, il s'agit de permettre aux différents territoires concernés par la politique régionale d'aménagement et d'équilibre du territoire de mobiliser les différents dispositifs opérationnels et les financements afférents.

Sont potentiellement bénéficiaires de cet appui financier régional des structures participant à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies et des projets énoncés dans le cadre du dispositif d'aménagement régional notamment à l'échelle de grands territoires infrarégionaux. Le soutien à ces structures sera étudié au regard des mutualisations pratiquées localement (notamment inter-territoires) et de la plus-value effective apportée par leurs actions.

Il pourra s'agir d'organismes dont la Région est statutairement membre et/ou dont elle finance une partie du programme d'actions pluriannuel ou d'ingénierie à caractère plus ponctuel, expertises thématiques ou territoriales...

4) Mettre en œuvre la compétence régionale des Parcs Naturels Régionaux.

Outre ces deux axes, le budget « aménagement » sert la politique des Parcs Naturels Régionaux pour laquelle la Région est en compétence.

Le territoire des Hauts-de-France réunit 5 Parcs naturels régionaux : deux dans le Nord (Avesnois et Scarpe-Escout), un dans le Pas-de-Calais (Caps et Marais d'Opale), un dans l'Oise interrégional dont le classement est en cours de renouvellement (Parc interrégional Oise Pays de France) et un en cours de création dans la Somme (Baie de Somme Picardie Maritime).

Les enveloppes budgétaires dédiées à la politique régionale des Parcs comprennent à la fois les cotisations statutaires apportées par la Région aux cinq Syndicats mixtes de gestion des Parcs ainsi qu'au Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord – Pas de Calais (ENRx) et des subventions complémentaires dédiées aux programmes d'actions des cinq Syndicats mixtes de gestion ou de préfiguration des parcs naturels régionaux que compte la région.

Pour mémoire, dans un contexte de mutations politiques et territoriales de la nouvelle Région Hauts-de-France, de contraintes budgétaires accrues, d'incertitudes sur les moyens mobilisables pour assurer la mise en œuvre des Chartes de Parc et des missions régionales, les présidents du syndicat mixte régional « Espaces naturels régionaux » et des trois syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux qui en sont membres (Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escout), ont, à la demande de la Région, décidé d'engager ensemble une réflexion prospective d'adaptation et d'évolution de leur organisation.

B) Relations internationales

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 800 000 | 71 600 | 320 000 | 50 000 | 441 600 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 2 650 000 | 302 156 | 1 981 500 | 60 000 | 2 343 656 |

Cette politique est principalement mise en œuvre et suivie par la direction des relations internationales. La thématique « 'BREXIT' » / diplomatie économique est quant à elle pilotée au niveau du pôle Europe et international

Les demandes formulées au titre du BP 2019 favorisent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de relations internationales de la Région adoptée en séance plénière le 29 juin 2017 qui se décline en trois programmes stratégiques, auxquels s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions publiques et privées du territoire de la Région à l'international :

- Energies pour l'Afrique – partenariat
- Mobilité Européenne et internationale
- Diplomatie Economique – partenariat

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie est désormais largement engagée, et sera développée et poursuivie sur les exercices budgétaires ultérieurs.

1- Energies pour l'Afrique – AP de 800 K€ et AE de 750 K€

La dynamique lancée en 2017 sera déployée sur le territoire africain au travers d'un appel à projets impliquant les acteurs – notamment économiques – des Hauts-de-France.

Le programme démarré avec le pôle de compétitivité MEDEE dès 2017 sera poursuivi et amplifié.

Les propositions en section d'investissement concernent exclusivement le volet Energies pour l'Afrique et pourront permettre une intervention complémentaire à celle au titre du fonctionnement.

2- Mobilité de jeunes en Europe et à l'international – AE de 1,15 M€

En 2019, il s'agira :

- de poursuivre le soutien à l'information des jeunes sur les opportunités et bénéfices d'une mobilité internationale dans leur parcours vers l'emploi, notamment au travers de la *semaine de la mobilité internationale « Cap sur le Monde »*
- de développer le soutien aux différentes mobilités, au travers de l'appel à projets *Génération + mobilité* et du dispositif *MOBINOV*
- de renforcer l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs de la mobilité, notamment dans le cadre du Comité Régional de la Mobilité

3- Diplomatie économique – AE 400 K€

Dans ce cadre, il s'agit de contribuer à l'ouverture à l'international des acteurs – économiques, universitaires des Hauts-de-France.

Ce volet de la stratégie de relations internationales repose en partie sur des partenariats internationaux initiés ou renouvelés en 2018, avec la Chine, le Maroc, l'Allemagne et la Pologne. Des projets s'inscrivant dans le cadre de ces partenariats et en lien avec les priorités stratégiques de la Région Hauts-de-France pourront faire l'objet d'un soutien. Des partenariats thématiques pourront également être initiés à moyen terme, en fonction d'opportunités pour le territoire identifiées, en particulier avec l'Etat du Maryland, les Pays-Bas ou l'Inde.

Par ailleurs les actions engagées en 2017 et 2018 dans le cadre du BREXIT seront poursuivies et auront un impact sur les CP de 2019 (dont location du bureau de représentation à Londres et mise en place du plan d'actions 2017-2018).

4- Intervention territoriale – AE de 350 K€

Ce volet vise à soutenir des initiatives régionales favorisant l'éducation à la citoyenneté, à financer des acteurs publics et privés impliqués dans les relations internationales (dont mobilité), à contribuer au développement et au fonctionnement d'outils ou encore à animer et à dynamiser les partenariats.

BUDGET PRIMITIF 2019

13^{EME} VICE-PRESIDENCE

RURALITE, SOLIDARITE ET FAMILLE

Madame Julie CODRON-RIQUIER

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 4 624 500 | 1 084 457 | 3 203 632 | 0 | 4 288 089 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 3 119 400 | 1 455 000 | 1 477 565 | 0 | 2 932 565 |

A) Famille et action sociale

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 2 000 000 | 1 455 000 | 545 000 | | 2 000 000 |

Le budget correspond aux crédits dédiés à l'aide individuelle « aide à la garde d'enfants (AGE) ».

Ce dispositif a pour but d'aider les familles (en activité ou en formation professionnelle qualifiante) dans la prise en charge des frais de garde de leurs enfants. Il s'agit de faciliter l'accès aux services de garde d'enfants de moins de 3 ans non scolarisés, voire jusqu'au mois d'entrée à l'école. Les objectifs de cette aide sont d'améliorer les conditions de vie des habitants des Hauts de- France par son effet positif sur les ressources financières des ménages et d'intervenir en faveur du travail dans l'arbitrage « travail – garde d'enfants » notamment pour les bas salaires

Suite à une période expérimentale de mars 2017 à juillet 2018, il a été décidé de reconduire la mise en œuvre du dispositif sur une périodicité se rapprochant d'une année scolaire (septembre-juillet).

A ce jour, 2 000 dossiers ont été soutenus dans le cadre de la campagne actuelle.

Afin d'instruire l'ensemble des dossiers déposés pendant la campagne actuelle et engager la campagne suivante, une autorisation d'engagement 2019 d'un montant de 2 000 000 euros est prévue au budget.

B) Aménager le territoire en très haut débit et téléphonie mobile

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 4 624 500 | 1 084 457 | 3 203 632 | 0 | 4 288 089 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 1 119 400 | | 932 565 | 0 | 932 565 |

1) **Enjeux et contexte du développement du numérique**

Les infrastructures constituent le socle indispensable au développement de l'ensemble de l'écosystème numérique de la région. Garantir un accès équitable aux réseaux est donc un enjeu majeur.

Par réseaux, il faut entendre le développement du **Très Haut Débit et de la téléphonie mobile**.

2) Le Très Haut Débit et l'accès à Internet fixe

Le déploiement du très haut débit s'inscrit dans un cadre législatif qui partage les rôles entre opérateurs privés et puissance publique. Les opérateurs se sont engagés à déployer des infrastructures à très haut débit sur leurs fonds propres dans les zones les plus urbanisées (essentiellement les grandes agglomérations régionales) ZONES AML, la puissance publique assurant le déploiement des infrastructures sur le reste du territoire afin de garantir l'équité territoriale (RIP).

Concernant la zone publique, 4 projets ont été lancés (1 projet bi-départemental dans l'ex Nord-Pas de Calais et 3 projets départementaux en ex-Picardie), chacun confié à un syndicat mixte. La Région a un rôle plus ou moins intégré dans chacun de ces projets :

- très intégré concernant le projet "La Fibre Numérique 5962" (Nord-Pas de Calais) où la Région finance la part publique du projet à hauteur de 40% et préside le syndicat mixte aux côtés des départements du Nord et du Pas-de-Calais et des intercommunalités ;
- moins intégré concernant les projets portés par Somme Numérique, Oise THD et l'USEDA (Aisne) avec un financement régional par le biais de subventions et une participation à la gouvernance sur la base d'un représentant élu siégeant sans pouvoir de vote.

Chacun de ses projets possède son modèle économique et son calendrier (Délégation de service publique totale, marché de travaux et gestion en affermage.)

3) La téléphonie mobile

A l'heure où plus de 65% des internautes utilisent leur téléphone pour se connecter à internet, l'accès à une couverture en téléphonie et internet mobile devient un enjeu de plus en plus prégnant pour le développement des territoires. La résorption des zones blanches (aucun service) et des zones grises (mauvais service ou pas de concurrence) devient ainsi une nécessité d'aménagement du territoire au même titre que le développement de l'internet fixe.

Quelques actions ont été entreprises à l'initiative du Conseil régional avec la réalisation en 2014 d'une étude portée par le syndicat mixte la Fibre 59 62 sur la couverture en téléphonie et internet mobile sur le Nord-Pas de Calais (relevé de terrain sur l'ensemble du territoire) et le développement d'une application grand public sur smartphone destinée à qualifier la réception sur l'ensemble du territoire régional de manière à produire des cartes disponibles pour les habitants et leur permettre de choisir le meilleur opérateur.

Pour l'année 2019 il est proposé :

- D'accompagner les territoires situés en zone blanche ou grises dans le cadre du nouveau plan gouvernemental appelé « newdeal téléphonie mobile » et de participer à la gouvernance de ce nouveau plan.
- De participer au projet européen WIFI4EU qui vise à financer des spot wifi dans les services publics des communes.

Le Budget fonctionnement 2019 prévoit :

- Fonctionnement du syndicat mixte la Fibre 59/62 : c'est une obligation, le Conseil Régional étant membre créateur de ce syndicat mixte aux cotés des deux départements du Nord et du Pas de Calais. Ce syndicat mixte créé en 2013 est chargé de la mise en œuvre du déploiement du THD en zone publique. *Le montant annuel est de **490 400 € en AE et CP.***
- Paiement des intérêts de l'emprunt porté par le Syndicat mixte la Fibre 59/62 pour la Délégation de Service Public. Cette DSP a été signée le 4 novembre 2016. *Le montant pour l'année 2019 est fixé à **342 165.04 € en AE et CP.***
- projets innovants et ou expérimentaux : Développement de projets numériques participant à l'amélioration de la cohésion du territoire. *Pour l'année 2019 le montant est fixé à **286 834.96€ en AE et 100 000 € en CP***

Le Budget investissement 2019 prévoit :

- Paiement du capital de l'emprunt porté par le Syndicat mixte la Fibre 59/62 pour la Délégation de Service Public. Cette DSP a été signée le 4 novembre 2016. *Le montant pour l'année 2019 est de **748 632 € en AP et CP.***

- *Lutte contre les zones blanches en téléphonie mobile **pour 2019, 50 000 € en AP et 25 000 € en CP*** : Il s'agit de la participation au financement de la lutte contre les zones blanches et grises.
- *Développement du THD porté par les syndicats mixtes de l'ex-Picardie et financement des raccordements pour le syndicat mixte La Fibre 59/62. **Pour l'année 2019, 3 775 868 € en AP et 3 348 766 € en CP*** : le Conseil Régional au même titre que pour le versant Nord Pas de Calais, participe en mode « subvention » au financement des projets de développement de la fibre porté par les syndicats mixtes en ex-Picardie. Ces projets bénéficient également d'un large financement par le FEDER. Le conseil régional participe également au financement des raccordements des prises posées sur les territoires de l'ex Nord Pas de Calais.
- *projets innovants et ou expérimentaux en matière d'infrastructures : Développement de projets numériques participant à l'amélioration des infrastructures ; **Pour l'année 2019 le montant est fixé à 50 000 € en AP et 30 000 € en CP.***

BUDGET PRIMITIF 2019

14^{ème} VICE-PRESIDENCE

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Monsieur Franck DHERSIN

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 379 633 690 | 141 488 336 | 54 060 889 | 850 000 | 196 399 225 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 493 072 023 | 3 067 755 | 471 931 246 | 354 905 207 | 829 904 208 |

A. Transports scolaires et Interurbains et Lignes routières :

Depuis le 1er septembre 2017, la Région exerce les compétences de transport scolaire et interurbain jusque-là assurées par les Départements. Pour assurer le bon fonctionnement de la phase de transition, au bénéfice des usagers et de ses partenaires, elle a choisi de reprendre les contrats et les conditions préexistantes au sein de chaque Département.

L'année 2019 permettra d'engager l'harmonisation des prestations offertes aux usagers, par le biais des renouvellements des contrats en cours ou par le déploiement de billettique. En outre, le budget présenté permet la poursuite de la politique des lignes routières régionales. Ces dernières sont progressivement intégrées dans le champ des contrats de transports scolaires et interurbains.

1) Dépenses consacrées pour la compétence Transports scolaires et interurbains

| INVESTISSEMENT | | | | |
|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 12 700 000 | 0 | 12 700 000 | 850 000 | 13 550 000 |

| FONCTIONNEMENT | | | | |
|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 0 | 0 | 0 | 350 801 222 | 350 801 222 |

Pour cette politique sectorielle, s'ajoutent également à ces crédits (au titre de la délégation de Mme Fouré) :

- en fonctionnement : 4,69 M€ liés à la rémunération du personnel et 0,11 M€ au titre de dépenses informatiques,
- et en investissement, 0,185 M€ au titre de dépenses informatiques

a) Exploitation du transport scolaire

Les contrats d'exploitation dédiés exclusivement aux usagers scolaires, dans le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne, engendrent une dépense de 69,55 M€.

A ceci s'ajoutent des services connexes spécifiques :

- Transport élèves en classes spécialisées ou ne pouvant utiliser un transport collectif

La Région organise certains transports en petits véhicules, à destination des usagers ne disposant pas d'une solution en transport collectif, de par les spécificités des trajets effectués ou dans les zones les moins denses. Il est inscrit un budget de 3,30 M€ pour cette politique.

- Conventions AO2 - Convention avec intercommunalités et communes qui assurent le transport des élèves

Certains territoires ont choisi d'assurer les transports scolaires par leurs propres moyens et bénéficient à ce titre d'une délégation de compétence de la Région. 3,84 M€ sont inscrits pour faire face à ces dépenses.

- Abonnements SNCF - Convention SNCF

Le TER est utilisé par environ 8 000 usagers scolaires, principalement lycéens, pour se rendre à leurs établissements. Cet emprunt engendre le paiement par la Région à SNCF des abonnements correspondants, à hauteur de 8,40 M€. Il est à noter que ce montant représente également une recette

comprise dans les contrats d'exploitation du TER, liant SNCF Mobilités à la Région, et vient en déduction de la contribution d'exploitation acquittée par la Région.

- Allocations individuelles – Frais kilométriques

Comme prévu par les règlements de transports scolaires, les usagers principalement de l'Aisne et du Pas-de-Calais peuvent bénéficier d'allocations individuelles, selon un barème kilométrique, lorsque les solutions de transport mises en place par la Région ne peuvent répondre à leurs besoins. Il est inscrit un budget de 2,47 M€ pour cette politique.

- Prise en charge transports organisés par les régions limitrophes (Convention fixant les modalités de financement des élèves de la région empruntant un autre réseau limitrophe)

La Région est liée par conventions à Ile-de-France Mobilités et à la Région Normandie pour l'organisation conjointe de circuits de transport frontaliers. Ces conventions impliquent une dépense de 1,18 M€.

Enfin, dans la Somme, la sensibilisation à la sécurité et la bonne conduite, principalement dispensée aux élèves de 6°, est conduite par l'association ADATEEP 80. Il est prévu une participation régionale de 9240 € à cet effet.

b) Exploitation du réseau interurbain - Exploitation du réseau interurbain et scolaire (dit réseau mixte)

L'exploitation du réseau uniquement dédié à l'interurbain d'une part, et mixte d'autre part, engendre une dépense de 27,42M€ et 121,54M€, conformément aux contrats d'exploitation. Ce budget comprend désormais la ligne Fismes La Ferté qui était, jusqu'à présent, gérée par SNCF dans le cadre de la convention TER.

Pour mettre en place le transport de certains de ses usagers devant faire des compléments de parcours sur les réseaux urbains, la Région conventionne avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Par ailleurs, lors de chaque création ou extension du périmètre d'une AOM, les services précédemment interurbains sont transférés à l'AOM, induisant également une compensation financière à l'AOM pour qu'elle puisse faire face aux dépenses correspondantes. Ces conventions prévoient le paiement par la Région d'un montant de 36,5 M€ en faveur des AOM.

Le budget 2019 présente également les dépenses suivantes :

- Assistance juridique, financière, fiscale, technique et billettique au renouvellement et à l'exécution des contrats de transport non urbain et/ou scolaire

Une assistance de 330 k€ est prévue pour permettre la bonne préparation du renouvellement des contrats principalement du Nord et de la Somme, arrivant à échéance avant le 1er septembre 2019, ainsi que de l'Oise et du Pas-de-Calais dont les échéances sont comprises entre le 31 août 2020 et le 31 août 2021.

- Maintenance - Fabrication et pose de totems (poteaux d'arrêt, appuis ischiatiques) et GPS de géolocalisation des arrêts

Un budget de 272 k€ en fonctionnement et 100 k€ en investissement permet la maintenance des poteaux d'arrêt, conformément aux contrats et au rythme des dépenses des années précédentes.

- Prestations de service pour le contrôle

Pour contrôler la bonne exécution des contrats d'exploitation par les transporteurs (qualité de service, respect des horaires...), les départements ont internalisé ou externalisé la prestation. Ainsi, le département du Pas-de-Calais fait appel à des prestataires extérieurs pour contrôler la bonne exécution des contrats d'exploitation par les transporteurs. Il est inscrit un budget de 87,5 k€ pour la poursuite de cette politique.

- Prestations de service (décoration autocars, grilles horaires, cartographique, catalogue, imprimés, publications, diffusion communes...)

Les prestations servant à la communication autour du réseau de transport impliquent un budget de 243,5 k€, en continuité par rapport aux dépenses de l'année précédente.

- Cotisations

Le budget prévoit la cotisation de la Région à l'association AGIR, pour un budget de 10 000€. Cette association regroupe de nombreuses autorités organisatrices et transporteurs, dont les régions de l'Aisne et du Pas-de-Calais, et offre un support spécialisé, technique et juridique, et des formations.

c) Compensation de charges du transfert au département

Conformément aux arrêtés préfectoraux constatant les charges transférées entre Départements et Région, la Région s'acquitte d'un montant de 75,6 M€ aux Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour compenser les transferts de compétences et celui de la ressource fiscale.

d) Investissements (DSP transport) – Information voyageur

Les contrats de délégation de service public de l'Oise prévoient une participation de l'autorité organisatrice aux investissements réalisés par l'exploitant, principalement pour le renouvellement des autocars. Le budget sera, pour l'année 2018, de 3 M€ pour les autocars dont deux cars seront électriques. 600K€ seront investis pour le développement d'une billettique dans le Pas-de-Calais.

e) Dotation SPL de l'Aisne

En prévision de la transformation de la Régie Régionale des Transports de l'Aisne en SPL, 9M€ correspondant au niveau de trésorerie de la future SPL de l'Aisne, sont budgété à la fois en recettes et en dépenses, de manière neutre pour le budget régional.

f) Locaux de l'Aisne

- Paiement mensuel de la mise à disposition des locaux par le département :

Les agents du département de l'Aisne emménageront dans les locaux de la Région à Laon, après la réalisation de travaux, mi-2019. Dans l'attente, ils bénéficient de la mise à disposition de locaux et de moyens techniques des Départements, engendrant une dépense de 72,3 k€.

- Opérations immobilières:

850 000 € de crédits annuels sont inscrits en investissement pour la réalisation de travaux ayant pour objet le réaménagement de locaux à Laon dans le cadre de la prise de compétence des transports scolaires.

2) Lignes routières :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | 87 116 | | 4 102 985 | 4 190 101 |

a) Exploitation des Lignes routières régionales

La Région est autorité organisatrice de 7 lignes routières régionales sur le territoire picard, dont 4 gérées en délégation de service public, avec un budget de 2.98 M€ et 3 en marché public. Ces dernières font l'objet d'un budget annexe dont la subvention d'équilibre du budget principal s'élève à 0,76 M€. Ces lignes sont utilisées par environ 3 000 usagers par jour. Ces lignes seront progressivement intégrées aux contrats du réseau interurbain à l'échéance des contrats.

b) Picardie Pass Etudes

La tarification Picardie Pass Etude, acceptée à bord des lignes routières régionales, engendre une dépense de 365 k€ auquel il convient d'ajouter 87 k€ de CP sur historiques.

B. Transports :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 364 833 690 | 141 126 094 | 40 340 889 | 0 | 181 466 983 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 489 672 023 | 2 230 639 | 469 881 246 | 1 000 | 472 112 885 |

L'année 2019 va tout d'abord être marquée par le fait que la Région Hauts-de-France deviendra au 1^{er} janvier 2019 Autorité Organisatrice des Trains d'Equilibre du Territoire circulant sur les lignes Paris - Amiens - Boulogne sur Mer et Paris – St Quentin – Maubeuge/Cambrai. La nouvelle convention d'exploitation des Trains express régionaux pour l'ensemble du périmètre TER Hauts-de-France, qui est en cours de négociation, prendra effet en cette année et intégrera cette reprise.

Le Budget Prévisionnel 2019 traduit ainsi, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, une dynamique poursuivie pour répondre aux enjeux régionaux en termes d'aménagement, de développement économique et de soutien à l'emploi en favorisant les mobilités.

1) **Fonction 80 « Etudes et prospective » :**

Cette ligne intègre des accords-cadres permettant en cas de besoin ponctuel et inopiné, de mettre en concurrence les prestataires retenus, et donc de s'assurer en particulier en leur indépendance par rapport à SNCF.

L'estimation des besoins 2019, 0.750M€ en CP 2019 comprend des contre-expertises, des études opérationnelles, des conseils stratégiques, des analyses,...notamment pour la mise à disposition du matériel roulant lors de l'ouverture à la concurrence, la poursuite des études sur l'état des voies capillaires fret en mauvais état, des scénarios alternatifs sur les lignes de desserte fine du territoire (Abbeville-Eu, Lille-Comines, Ascq-Orchies...), la mise en place de contre-expertise sur les études menées par SNCF Réseau et enfin les études connexes au canal Seine-Nord (création des plates-formes multimodales).

De plus, dans le cadre de l'ORT, la Région accompagnera des actions et des études de l'observatoire telles que qu'un panorama fret, étude de report modal, connaissance des nouveaux services à la mobilité ...

2) **Fonction 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs » :**

Exploitation du TER

L'année 2019 correspond à la mise œuvre de la nouvelle convention TER à l'échelle Hauts-de-France, convention intégrant la reprise de la gestion des TET par la Région. Pour cela, il est inscrit au BP 2019, en attendant la fin des négociations, 460 M€ en CP. Une recette de l'Etat est inscrite à hauteur de 15M€ suite au transfert de la gestion des TET.

En complément, 2,4 M€ sont inscrits permettant de financer le coût du Flobail, le contrôle qualité TER ainsi que l'instruction par un prestataire de le Région des dossiers étudiants PPE.

Opération « L'éTER en Hauts-de-France »

L'opération éTER permet chaque été à plus de 100 000 usagers de bénéficier du TER pour 2€ aller-retour et de découvrir le territoire régional à travers 50 destinations. Un système de renforcement de bus et de cars est mis en place et il permet d'acheminer les usagers du TER entre les gares et les plages. Des locations de vélo sont aussi possibles. Cela représente un budget prévisionnel de 0,3 M€ en AE et CP.

Matériel roulant

En 2019, 21 M€ en CP sont destinés à l'acquisition des rames Régio 2N, dédiées au renouvellement des trains Corail circulant sur les lignes Paris - Amiens - Boulogne sur Mer et Paris – Saint Quentin – Maubeuge/Cambrai. Ces rames seront livrées à partir de 2022. En contrepartie une recette est inscrite en 2019 à hauteur de 17,6M€, correspondant à l'échéancier des 250M€ qui ont été accordés par l'Etat via l'AFITF pour l'achat de nouveau matériel roulant afin de renouveler le parc.

Les autres dépenses correspondent aux échéanciers des opérations en cours telles que la révision à mie-vie des rames TER2NPG, la révision du matériel V2N, la construction de l'atelier de maintenance d'Amiens, l'installation de compteurs de fréquentation dans les trains, le pelliculage des trains régionaux TER aux couleurs de la Région Hauts-de-France et l'entretien courant inclus dans la convention TER.

Une AP de 150M€ a été inscrite afin de prévoir l'acquisition de nouvelles rames en remplacement du matériel VR2N mis en service il y a 30 ans et qui arrivera en fin de vie à compter de 2024.

3) Fonction 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires » :

Infrastructures

En 2019, 106 M€ sont inscrits en AP et 52 M€ en CP.

Les principales opérations sont inscrites au CPER 2015-2020. On peut notamment citer des études sur les lignes IUC 7 à 9 et les lignes capillaires fret, les travaux de l'axe Fismes-La Ferté Milon, l'étoile de Saint Pol, la ligne transilienne Paris-Gisors (ligne J), l'axe Beauvais Abancourt Le Tréport et la fin des travaux du nœud de Creil dont les aménagements seront mis en service avec le nouveau centre régional de commande en novembre 2019.

Ce budget comprend également la poursuite des études du projet Roissy-Picardie et l'engagement de la phase travaux pour la régénération des axes ferroviaires Valenciennes-Lourches et Valenciennes-Blanc Misseron.

Pôles d'échanges et gares

La modernisation et la mise en accessibilité des bâtiments voyageurs et des quais des gares engagées antérieurement représentent 9 M€ de CP pour 2019.

Les opérations nouvelles en gares sont prévues pour un montant de 27 M€ en AP et 3 M€ en CP. Elles sont, pour la plus grande partie, inscrites dans le schéma d'accessibilité programmée (Sd'AP) régional et concernent les gares d'Arras, Béthune, Valenciennes, Hazebrouck, Libercourt, Albert.

La sûreté et la lutte contre la fraude constituent des priorités très fortes, avec la poursuite du déploiement de caméras de vidéo-protection dans les gares, pouvant être reliées à un centre de surveillance.

La Région participe au financement des pôles d'échanges multimodaux conformément à la politique votée en Séance plénière du 18 mai 2017. En 2019, cela représente 1,3M€.

4) Fonction 813 « Transports scolaires », 815 « Transports mixtes » et 818 « Autres transports en commun (hors lignes routières) » :

Tarification

Dans le cadre des compensations tarifaires versées par la Région pour la mise en place de tarifications intermodales dans les principales agglomérations, 0,4M€ en AE et CP sont programmés.

5 M€ AE et CP sont destinés à la participation régionale du transport des lycéens pour les autorités organisatrices qui assurent gratuitement le transport scolaire pour les usagers.

Transports urbains

Une AE de 2,1 M€ et 1,8M€ CP sont prévus en 2019 pour la prise en charge de la substitution routière de certaines lignes TER en travaux actuellement.

TCSP

En 2019, 17M€ de CP sont inscrits en investissement afin de prendre en compte les appels de fonds des collectivités dont les projets ont été délibérés les années précédentes (notamment Bulles 1&3 du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle)

La Liane 5 du BHNS de la MEL pourra faire l'objet d'un engagement en 2019, soit 2 M€ en AP.

5) Fonction 821 « Voirie nationale »

Des Crédits de Paiement sont inscrits pour la participation régionale des opérations routières, inscrites au CPER, notamment la poursuite des travaux de la RN2 sur l'axe Paris-Laon et le lancement des premières opérations sur le Contournement d'Avesnes (21 M€ en AP).

En 2019, il est également prévu de participer au schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic de la Métropole lilloise à hauteur de 3M€ (AP). Il s'agira de mettre en service dès 2021 des dispositions de régulation du trafic qui permettront d'améliorer les conditions de circulations autour de Lille.

6) Fonction 823 « Voirie à intérêt régional » :

Il s'agit dans ce cadre de soutenir les départements sur des projets routiers sur des voies d'intérêt régional qui ont vocation à figurer dans le Réseau Routier d'Intérêt Régional.

Ainsi, le budget comprend 0,4M€ en CP et 1,3M€ en AP.

7) Fonction 828 « Autres liaisons » :

La Région continue d'accompagner les collectivités souhaitant développer des véloroutes voies vertes à hauteur de 2,7 M€ d'AP et 2,5 M€ de CP pour 2019. Les Eurovélos peuvent faire l'objet de financements FEDER.

8) Fonction 881 « Transports aériens » :

La participation régionale au Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) s'élève à 0,25 M€ et à 0,13 M€ pour le Syndicat Mixte de l'Aéroport Beauvais-Tillé (SMABT).

9) Fonction 883 « Transports fluviaux » :

26M€ en CP sont inscrits pour 2019 dont 7,4M€ pour le Canal Seine Nord afin de poursuivre les travaux préparatoires. En 2019, l'aménagement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle pourra être engagé (opération inscrite au CPER 2015-2020) ainsi que l'aménagement des ports fluviaux (Denain, Béthune phase 2, Douai), sont ainsi inscrits 14 M€ d'AP.

10) Fonction 885 « Liaisons multimodales » :

En fonctionnement, pour 2019, la participation régionale au Syndicat Mixte de la plateforme de Dourges s'élève à 0,3 M€ et à 0,35M€ pour le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités.

En investissement, 3,2 M€ en CP sont inscrits pour le mandatement 2019 sur des opérations du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

11) Fonction 888 « Autres transports » :

La Loi NOTRe prévoit en 2017 le transfert des lignes fret d'intérêt local. 2 lignes ont donc été transférées à la Région par les Départements et 0,7 M€ sont inscrits en CP 2019 pour leur exploitation.

De plus, 0,053 M€ sont inscrits afin de soutenir des plates-formes de mobilité inclusive, permettant le fonctionnement de dispositifs d'accompagnement et de coordination de proximité en matière de déplacement.

C. Aide au Transport aux Particuliers :

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. En effet, les frais de trajet domicile – travail représentent une part significative dans le budget des ménages de la région, où la part des travailleurs qui parcourent de longues distances est l'une des plus élevées de France. Il s'agit d'une aide en faveur du pouvoir d'achat des habitants de la région et un soutien pour ceux qui reprennent un travail.

L'évolution récente des prix du carburant, qui génère des charges supplémentaires pour les ménages, conduit à adapter le dispositif, en révisant les seuils d'attribution et en étendant le dispositif à d'autres motifs de déplacement.

Compte-tenu de la hausse du carburant et de l'ambition de la Région d'aider ses habitants au maintien de leur pouvoir d'achat, le dispositif est adapté :

- en abaissant la distance domicile-travail à 20km au lieu de 30km pour les salariés,
- en incitant au co-voiturage en accordant l'aide dès 10km de trajet,
- en ouvrant la possibilité de toucher l'aide pour les étudiants ou les familles devant conduire leurs enfants en internat ou en Institut Médico-Educatif

La mise en œuvre du dispositif nécessite d'inscrire 3,4 M€ en AE 2019.

D. La mobilité :

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 2 100 000 | 362 242 | 1 020 000 | 0 | 1 382 242 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0 |

Concernant la **mobilité**, l'ambition est de renforcer et accompagner les politiques et stratégies de mobilité durable et de faciliter le développement de nouveaux services de transport et mobilité à faible impact environnemental. Il s'agit de développer des outils de connaissance, de favoriser et renforcer l'animation et la sensibilisation de tous les acteurs sur le management de la mobilité (entreprises, associations, collectivités, ...), de soutenir l'innovation et l'expérimentation, ainsi que d'accompagner des démarches, produits et services favorisant les mobilités bas carbone. Tout en poursuivant l'appui au développement de la filière **véhicule électrique** en région dont le soutien est depuis 2018 repris dans le projet-cadre 5 du FRATRI « Développer l'innovation dans le domaine des mobilités » au titre de la politique Climat Air Energie, la Région s'attachera à accompagner l'émergence des filières **hydrogène** et surtout de **bio GNV**.

BUDGET PRIMITIF 2019

15^{ème} VICE-PRESIDENCE

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES ET SANTE

Madame Monique RYO

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 5 600 000 | 1 173 428 | 3 731 624 | | 4 905 052 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 122 524 000 | 33 515 244 | 90 282 000 | | 123 797 244 |

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 1 600 000 | 840 000 | 760 000 | | 1 600 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 119 520 000 | 30 748 000 | 89 326 000 | | 120 074 000 |

La situation socio-sanitaire en Hauts-de-France reste préoccupante avec une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale d'environ 2 ans, un taux de maladies cardiovasculaires et de diabète supérieurs à la moyenne nationale et une disparité de répartition territoriale des professionnels de santé parmi les plus fortes. De plus, les Hauts-de-France restent la région de France la plus touchée par les cancers. Le vieillissement de la population, la précarité ont une influence sur ces indicateurs de santé- social.

Fort de ce constat, la Région souhaite agir dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique et les établissements de formations sanitaires et sociales que sont notamment l'État, l'Agence régionale de santé et les Conseils départementaux. Ce partenariat doit permettre une rationalisation de l'action publique, en concentration ou en complémentarité, pour répondre au mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé.

De même, la politique menée souhaite garantir des formations de qualité dans ce secteur qui offre des perspectives importantes d'embauche pour des métiers à forte utilité sociale.

Le secteur Sanitaire et Social représente plus de 13% de l'emploi régional, 320 000 actifs, et la qualification de ces personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au développement économique régional et à l'emploi.

Fin 2016, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au CPRDFOP a été adopté. Au travers du Schéma, la Région Hauts-de-France inscrit son action autour de 4 ambitions :

- L'exigence de travailler ensemble
- La recherche de l'équité pour l'ensemble des apprenants
- Le souci de la concertation avec l'ensemble des partenaires dont les étudiants
- La détermination d'une action régionale réaliste et évaluable.

Chaque année, ce sont plus de 23 000 étudiants qui sont inscrits dans ces formations, très souvent en promotion sociale, dont de très nombreux salariés en reprise d'études. 59% de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, 17% aux professions de la filière éducative. L'accompagnement social vient, avec 10% des effectifs, en 3^e position.

Ces futurs professionnels sont au cœur des enjeux de santé publique et des défis de notre société : vieillissement, maladies chroniques, numérique, médecine personnalisée, handicap...Les formations sanitaires et sociales se conçoivent en articulation avec les grandes orientations régionales en matière de santé publique ainsi qu'en fonction de la répartition des professionnels de santé dans les différents territoires des Hauts-de-France.

Dans ce cadre, le budget primitif 2019 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, dans un secteur professionnel. En section de fonctionnement, ce budget est couvert à plus de 82% par des recettes provenant de l'Etat, parmi lesquelles une participation de Pôle emploi à hauteur de de 2,5 M€ pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi.

Ce budget vise à faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi les professionnels de santé dans les territoires.

1. **Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social**

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les 54 établissements support des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et de l'alternance des étudiants et élèves en formation initiale ou en formation continue (demandeurs d'emploi), avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 1 600 000 | 840 000 | 760 000 | | 1 600 000 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 89 650 000 | 9 373 000 | 80 685 000 | | 90 058 000 |

a) **Pour les instituts et écoles de formations sanitaires publics et privés :**

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et vise à :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives au personnel,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement dans le cadre de certaines formations,
- participer aux autres charges d'exploitations courantes,
- participer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,

et, le cas échéant, de contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions de fonctionnement régional seront révisées pour répondre à ces besoins.

Le soutien de la Région aux instituts et écoles représente plus de 61% des crédits de paiement de la politique des formations sanitaires et sociales.

Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

b) Pour les établissements de formation en travail social :

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux. Depuis 2017, la Région est désormais compétente pour délivrer, à l'ensemble des établissements de formation en travail social, l'agrément de ces formations.

Les établissements dispensant des formations initiales sont financés par la Région. L'aide financière à ces établissements est constituée d'une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Le soutien de la Région aux établissements de formation en travail social représente 14% du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.

Dans ce cadre, la Région participe notamment à :

- contribuer au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social ;
- prendre compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions de fonctionnement régional seront révisées pour répondre à ces besoins.

Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

2. Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 29 870 000 | 21 375 000 | 8 641 000 | | 30 016 000 |

Le soutien de la Région auprès des apprenants représente près de 25 % du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.

Le dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales a été décentralisé simultanément avec celui sur les formations. La principale aide versée aux étudiants de ce secteur est constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets. Ce dispositif concerne plus de 9 600 bénéficiaires.

Par ailleurs, en lien avec les orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), une partie de ce budget sera consacrée à l'amélioration des conditions de vie des étudiants et élèves en formation.

B) Santé

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 4 000 000 | 333 428 | 2 971 624 | | 3 305 052 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 3 004 000 | 2 767 244 | 956 000 | | 3 723 244 |

Le territoire des Hauts-de-France concentre des indicateurs socio-économiques et sanitaires toujours fragiles, avec une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale d'environ 2 ans, un taux de maladies chroniques, maladies cardiovasculaires et diabète supérieur à la moyenne nationale et une disparité de répartition territoriale des professionnels de santé parmi les plus fortes. De plus, les Hauts-de-France reste la région de France la plus touchée par les cancers, notamment respiratoires et digestifs. Cette situation s'accompagne de nombreuses inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins.

Face à ce constat, la Région entend agir dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), les Conseils départementaux et les territoires. Ces partenariats doivent permettre une nouvelle approche de l'action publique, en coordination et en complémentarité voire en concentration, pour répondre au mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé dans les territoires.

De même, pour les jeunes de la région, la politique menée souhaite garantir des formations de qualité et attractives dans le secteur de la santé qui offre des perspectives importantes d'embauche pour des métiers à forte utilité sociale.

La santé est l'une des premières préoccupations de la population. Elle est un facteur de cohésion sociale, d'insertion ou de réinsertion professionnelle, d'amélioration des conditions et de qualité de la vie, de développement économique, d'éducation et de réduction des inégalités d'accès à la prévention et aux soins.

De fait, les deux axes qui structurent l'intervention régionale «Prévention» et «Offre de soins » ont-ils vocation à se réaliser au plus près des habitants, par le soutien d'actions portées par les acteurs locaux, dans l'objectif constant de lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la prévention et aux soins.

Dans une vision plus large d'aménagement du territoire, et au-delà de l'ARS et des partenaires institutionnels, la Région souhaite inscrire son action dans un dialogue permanent avec les territoires dont les priorités et les interventions rejoindraient les axes de la politique régionale de santé.

1. **Prévention : qualité et conditions de vie, facteur d'insertion**

Une politique de prévention et d'éducation pour la santé efficace, conduisant à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des habitants des Hauts-de-France doit s'appuyer sur :

a) la mise en œuvre d'actions de prévention visant à développer des comportements favorables pour une meilleure santé, dans un objectif de réduction notamment de certaines maladies chroniques (cancers, maladies cardio-vasculaires).

Les actions doivent cibler les publics les plus exposés à l'adoption de comportements préjudiciables à la santé tels que les jeunes (lycéens, apprentis), les publics en situation précaire, les seniors et les salariés. Elles doivent être adaptées à leurs situations spécifiques (pour salariés par exemple, prévention des troubles musculo-squelettiques, des troubles du système ostéo-articulaire et des troubles psycho sociaux qui sont les risques majeurs les plus fréquemment en cause dans les inaptitudes au travail, ou prise en compte des risques sanitaires dans le cadre du nouveau Plan régional santé environnement).

Il s'agit de prendre en compte l'environnement social et culturel des populations cibles avec pour objectif de :

– lutter contre les comportements à risque :

Les comportements à risques pouvant constituer un frein à l'insertion sociale et professionnelle, il convient d'agir sur les addictions au tabac, à l'alcool, aux drogues, sur l'alimentation, l'activité physique, et sur la vie affective et sexuelle.

– développer le sport santé

Le sport/santé doit permettre de réduire les risques liés au surpoids et à l'obésité, et par voie de conséquence les maladies cardiovasculaires et le diabète.

b) la mise en œuvre d'actions de soutien aux projets d'accompagnement des malades et de leurs familles, notamment aux projets d'accompagnement des patients atteints de cancers et de leurs proches via les Espaces Ressources Cancers dont l'accès pourrait être également ouvert aux personnes souffrant d'autres maladies, après une phase à titre expérimental auprès d'un ERC courant 2020. Ces lieux, uniques en France, permettent aux patients atteints de cancer, de se ressourcer et d'avoir les moyens de reprendre une vie sociale et professionnelle. Plus globalement, il s'agira de soutenir l'accompagnement des malades et de leurs proches aidants (notamment malades d'Alzheimer et personnes handicapées).

c) le soutien à des actions permettant une meilleure connaissance du territoire et de ses acteurs en matière de Santé par l'observation et l'information (indicateurs, documents, manifestations, diagnostic, évaluation), afin de permettre aux collectivités locales, aux diverses structures de la santé et aux patients et leurs familles de disposer des informations nécessaires en vue d'une meilleure transversalité et qualité des actions menées par les différents acteurs locaux.

d) le soutien ponctuel à des actions de type colloques et conférences permettant aux acteurs (bénévoles et professionnels) de monter en compétence, d'améliorer leurs pratiques, de partager les connaissances, de favoriser le travail en réseau,...

2. Offre de soins attractive, de proximité et d'excellence

La plupart des inégalités d'accès aux soins sont moins liées à un déficit d'offre qu'à une mauvaise répartition des professionnels. L'attractivité des territoires et l'accessibilité aux soins doivent donc être les préoccupations majeures dans ce domaine. Des actions sont également à expérimenter pour mieux répondre aux nouvelles attentes des acteurs de santé sur les territoires et permettre le développement de nouvelles pratiques professionnelles. Maintenir et renforcer l'accès aux soins sur les territoires passe par :

a) l'amélioration de l'attractivité des territoires déficitaires et ruraux, et de leur connaissance par les professionnels de santé : avec la poursuite sur l'ensemble du territoire régional des aides aux Assistants à Temps Partagé (ATP) ainsi que des indemnités de déplacement aux étudiants en médecine, afin de les inciter à découvrir l'exercice libéral, comme l'exercice hospitalier au sein des territoires les plus sous-dotés.

b) l'incitation à l'installation de jeunes professionnels de santé, notamment par la mise en place d'aides dédiées, permises par les dispositions de l'article L1511-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), en concertation avec les collectivités locales et à destination des jeunes professionnels de santé, pour leur installation en zone déficitaire d'offre de santé (praticiens de 1er recours généralistes ou de spécialités) ou dans les établissements de soins souffrant d'un déficit d'attractivité (métiers de la rééducation-aide à la fidélisation des paramédicaux), et s'engageant à exercer durant une période minimale.

c) l'accompagnement des nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé en soutenant, en complémentarité avec les politiques publiques nationales ou locales et dans le cadre du comité de suivi des projets avec les partenaires et animé par l'ARS, les projets d'exercice coordonné qui répondront aux critères régionaux, et en encourageant des innovations en santé comme la dispense de consultations de 1^{er} recours ou des consultations avancées dans des unités mobiles ou hors cabinets.

d) le maintien d'une offre hospitalière de proximité et de qualité, par un soutien, après l'effort de densification et de modernisation des équipements sanitaires en région, à l'acquisition d'équipements de pointe pour le maintien en compétitivité des Centres hospitaliers régionaux.

Pour renforcer l'adéquation de l'offre de soins aux besoins des territoires et apporter des actions correctives en réponse aux défis sanitaires du territoire, l'enjeu pour la Région est aussi de s'inscrire dans le cadre de la stratégie régionale de la santé numérique et des systèmes d'information, en prévention et en offre de soins, en favorisant notamment **les expérimentations en télémédecine et de ses usages**, au service du citoyen et des professionnels de santé.

BUDGET PRIMITIF 2019

Xavier BERTRAND

TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (TRI) TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUE ENERGETIQUE, EAUX ET BOIS COMME RESSOURCES

Conseiller Régional Jean-Michel TACCOEN
Conseiller Régional Frédéric NIHOUS

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 7 600 000 | 6 610 902 | 1 450 762 | 0 | 8 061 664 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|------------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 10 225 000 | 5 210 317 | 4 883 500 | 0 | 10 093 817 |

A) BIODIVERSITE

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 2 700 000 | 1 348 303 | 675 000 | 0 | 2 023 303 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 4 625 000 | 2 359 975 | 1 864 500 | 0 | 4 224 475 |

La région Hauts-de-France présente des spécificités tant du point de vue écologique que du point de vue énergétique.

En effet, la région est une terre riche de son histoire agricole, industrielle, urbaine et sociale. Toutefois, sur le littoral, dans les vallées alluviales, sur les coteaux, dans les forêts, les plaines agricoles et parfois même en ville, elle bénéficie encore de milieux naturels exceptionnels et variés, préservés grâce aux efforts des acteurs des territoires. La Région souhaite poursuivre une politique ambitieuse en matière de biodiversité en intervenant plus fortement sur la biodiversité « ordinaire ». Elle souhaite également impliquer et responsabiliser tous les acteurs dans un esprit de rassemblement.

Le 30 mars 2017, la Région a adopté une nouvelle politique régionale en matière de biodiversité intitulée « Homme-nature, un pacte pour la biodiversité ». Celle-ci s'articule autour de cinq axes principaux :

- Agir concrètement et prioritairement en faveur des écosystèmes ;
- Favoriser une éducation et une écocitoyenneté active ;
- Structurer la connaissance sur la biodiversité et favoriser l'accès à cette connaissance ;
- Développer un outil opérationnel de compensation écologique ;
- Préserver et valoriser les paysages régionaux.

Conformément à la loi NOTRe qui confirme le rôle de planification de la Région, le SRADDET en voie de finalisation comporte un volet thématique relatif à la protection et à la restauration de la biodiversité, il définit et précise les enjeux régionaux en matière de conservation et de remise en état des continuités écologiques en prenant en compte les orientations nationales. La stratégie régionale pour la biodiversité et le plan d'action stratégique élaborés dans le cadre du volet biodiversité du SRADDET permettront de poursuivre et de renforcer les actions et les synergies engagées en faveur de la biodiversité.

Depuis 2017, plusieurs dispositifs, en déclinaison de la délibération cadre, ont été adoptés. Ils seront poursuivis en 2019. Ainsi, les interventions régionales porteront sur :

- Le développement et la gestion des écosystèmes et en particulier la restauration de la biodiversité ordinaire ; à cet égard les actions d'animation autour des chemins ruraux seront renforcées ;
- Le soutien à la restauration des milieux aquatiques ;
- La poursuite du soutien à la gestion conservatoire, développée sur des sites de grande valeur biologique, et la mise en œuvre du cadre régional de gestion des réserves naturelles adopté en le 23 novembre 2017 ; un travail spécifique sur la signalétique et la communication liée aux réserves naturelles régionales sera développé en 2019 ;
- La lutte contre les espèces envahissantes, en particulier le rat musqué ;
- Le développement et la structuration du réseau d'acteurs locaux et le soutien aux projets associatifs ;
- Des actions de mobilisation d'envergure régionale ;
- La sensibilisation des lycéens à la gestion durable des écosystèmes ;
- L'accompagnement des acteurs de la connaissance et de l'observatoire régional de la biodiversité.

Le soutien régional reposera prioritairement sur :

- Des appels à projets portant sur :
 - o La restauration de la biodiversité sur les chemins ruraux (La Nature en Chemins) ;
 - o L'éducation et l'écocitoyenneté ;
 - o La sensibilisation des lycéens (Génération + biodiversité) ;
 - o La connaissance en matière de biodiversité.
- Des conventions pluriannuelles d'objectifs, déclinées en programmes d'actions annuels, avec les partenaires suivants :
 - o Les conservatoires d'espaces naturels ;
 - o L'association régionale et les fédérations départementales de pêche ;
 - o La fédération régionale et les fédérations départementales des chasseurs ;
 - o La ligue de protection des animaux de Calais, pour le fonctionnement du centre de soins ;
 - o L'union régionale et les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ;
 - o Le conservatoire botanique de Bailleul.
- Le pilotage et/ou la mise en place de partenariats pour des opérations d'envergure régionale. Ainsi, l'opération « Hauts-de-France Propres » s'ouvrira à un partenariat élargi, visant à sensibiliser un maximum d'habitants, le festival de l'arbre intégrera la dimension des chemins ruraux et couvrira deux périodes, une à l'automne plutôt dédiée aux plantations et une au printemps plutôt destinée à la découverte des milieux et à la sensibilisation.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau est un enjeu fort pour l'ensemble des collectivités territoriales. De plus, l'eau est un élément intégrateur au carrefour de l'environnement et de l'économie (agriculture, tourisme...), ainsi que facteur de solidarités territoriales entre villes et campagnes. Il s'agit de tenir compte de cette transversalité dans la mise en œuvre des projets.

Toutefois, au regard de l'évolution des compétences dans ce domaine, les modalités d'intervention de la Région sur les questions liées à l'eau (ressource, qualité, inondations,...), nécessiteront d'être redéfinies dans le cadre d'une réflexion à mener avec les collectivités concernées et les Agences de l'Eau.

B) Climat, air, énergie

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 4 900 000 | 5 262 599 | 775 762 | 0 | 6 038 361 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|-----------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 5 000 000 | 2 564 342 | 2 745 000 | 0 | 5 309 342 |

La politique Climat Air Energie est majoritairement conduite en collaboration avec l'ADEME (Agence de Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement), partenaire historique de la Région, collaboration qui s'est traduite par la **création en 2017** d'un fonds régional Hauts-de-France, le « **Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle** » (FRATRI).

Le FRATRI est partie intégrante du volet Transition Energétique et Ecologique des CPER Nord - Pas de Calais et Picardie. Dans un contexte où la loi pour la Transition énergétique et la croissance verte (TECV) donne aux **Régions** le rôle de **chef de file sur les sujets de l'énergie, de l'air, du climat**, il vise à contribuer au déploiement de la dynamique « Rev3 – Troisième Révolution Industrielle », ainsi que, plus largement, à la Transition Energétique et Ecologique (TEE) des Hauts-de-France et aux dynamiques territoriales.

L'ambition est d'**augmenter la couverture des besoins énergétiques régionaux par la production d'énergies renouvelables**, via une démarche ambitieuse combinant soutien aux énergies renouvelables, efficacité énergétique, création de nouveaux standards de mobilité et d'aménagement du territoire, déploiement de l'internet de l'énergie et des capacités de stockage, et promotion de nouveaux modèles économiques et de consommation. Ces objectifs sont au service du **développement économique et de la création d'emploi** dans la mesure où les filières concernées sont fortement porteuses d'emplois et où les nouveaux modèles de développement sont à la fois créateurs d'innovation et générateurs d'économie pour les acteurs économiques.

L'atteinte de ces objectifs passe par une forte **territorialisation des interventions** et nécessite d'intensifier la **mobilisation citoyenne** dans la conception des projets et des politiques.

En réponse à cette ambition, le FRATRI est structuré en **sept projets cadre couvrant tous les domaines d'actions identifiés comme prioritaires** :

- 1- Développer les énergies renouvelables et fatales ;
- 2- Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie ;
- 3- Se doter de capacités de stockage de l'énergie renouvelable et de récupération ;
- 4- Déployer les réseaux intelligents ;
- 5- Développer l'innovation dans le domaine des mobilités ;
- 6- S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques et de consommation ;
- 7- Consolider les stratégies régionales, accompagner les stratégies climatiques et énergétiques territoriales et leurs démarches d'amplification de la TRI et de la TEE.

Concernant le **développement des énergies renouvelables et fatales**, l'ambition est de multiplier la production régionale par 2 d'ici 2030. Les orientations prennent en compte le nouveau mix énergétique régional, privilégiant le développement de la méthanisation, du solaire, de la géothermie, de la biomasse et de la récupération de chaleur fatale. La stratégie poursuivie consiste à généraliser et accompagner le développement des énergies renouvelables et de récupération, au travers de dispositifs et mécanismes allant de la R&D jusqu'à la création de filières, en s'appuyant sur de nouveaux modèles économiques et juridiques et sur les réseaux (gaz, électrique et chaleur) et en mobilisant toutes les forces vives des territoires. Dans cette optique, le déploiement de « contrats de développement des ENR » sera amplifié.

La Région contribue à l'objectif de **réhabilitation massive des bâtiments (résidentiel et tertiaire)** en accompagnant la mutation des filières et les territoires dans la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation de leur patrimoine public. Elle cherchera à faire levier sur l'intégration des énergies renouvelables dans le bâti et les programmes d'aménagement.

Concernant l'**hydrogène**, l'ambition est de soutenir et déployer des travaux de recherche et des démonstrateurs, ainsi que d'accompagner le déploiement d'une filière allant de la production d'hydrogène à son stockage et à son usage. Il s'agit de soutenir l'animation de la filière, en lien avec les nombreux partenaires économiques, la création et l'animation d'une société de projet dédiée, des études de valorisation de l'hydrogène fatal, ainsi que des démonstrateurs (station, électrolyseur, chaudière, piles à combustibles,...).

En matière de **stockage de l'énergie**, il s'agit de soutenir des études ou des recherches intervenant en amont de la création d'un démonstrateur en taille réelle de stockage d'énergie ou en amont de dispositifs d'interconnexion des réseaux énergétiques intégrant une dimension de stockage, ainsi que des projets pouvant aboutir au dépôt de brevet, ou à des projets de plus grande envergure. Par ailleurs, les réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur, d'hydrogène, voire d'eaux usées doivent être adaptés, modernisés, pour répondre au déploiement massif des énergies renouvelables, à la maîtrise de la consommation, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la nécessité d'améliorer l'efficacité des réseaux électriques. Il s'agit d'appuyer la recherche-développement et l'expérimentation de **réseaux intelligents** en soutenant des projets de démonstrateur technologique et en accompagnant la mise en œuvre expérimentale de nouveaux modèles économiques ou organisationnels.

La contribution des acteurs économiques au regard des enjeux climatiques est importante : l'offre de biens et de services conditionne pour une part les choix de consommation de chacun des acteurs du territoire, citoyens, entreprises, collectivités... L'écoconception, l'affichage environnemental, l'analyse du cycle de vie des produits, la valorisation matière, l'économie circulaire sont autant d'approches qui se développent autour des pôles de compétitivité et d'excellence régionale. C'est pourquoi la Région poursuivra sa politique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques du territoire dans leurs stratégies de développement, en faveur de **nouveaux modèles de production et de consommation**.

En matière de qualité de l'air, la Région poursuivra son appui à ATMO et développera une stratégie adaptée aux enjeux régionaux en cohérence avec les orientations du SRADDET. Enfin, la Région poursuivra **les travaux lancés dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets**, et, en copilotage avec l'Etat, les réflexions relatives à un schéma **régional biomasse**.

C) Troisième révolution industrielle

INVESTISSEMENT

| AP 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AP historique (a) | ...AP 2019 (b) | ...hors AP (c) | TOTAL (a+b+c) |
| | | | | 0,00 |

FONCTIONNEMENT

| AE 2019 | Crédits de Paiement 2019... | | | |
|---------|-----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| | ...Sur AE historique (a) | ...AE 2019 (b) | ...hors AE (c) | TOTAL (a+b+c) |
| 600 000 | 286 000 | 274 000 | 0 | 560 000 |

Le budget 2019 accompagne, comme en 2018, les orientations de la délibération cadre de fin d'année 2016, à savoir :

- Faire de la TRI un des leviers de la création d'emplois, ambition générale de la Région ;
- Favoriser la territorialisation de la TRI, notamment l'étendre aux territoires picards ;
- Assurer une meilleure appropriation de la TRI par les habitants de la Région et tout particulièrement les jeunes, notamment au travers d'actions de formation ;
- Favoriser la montée en qualité des projets ;
- Promouvoir un réseau des initiatives TRI en Europe et à l'international.

Il s'agit autour de ces grandes thématiques de diffuser, partager et décliner la vision « Troisième Révolution Industrielle » dans les différentes politiques régionales avec la traduction opérationnelle de cette dimension comme critère de financement des projets (bonification par exemple).

Fort de cette vision partagée, il s'agira également de développer les contractualisations avec les partenaires financés par la Région (pôles, parcs, agences d'urbanisme..), avec les territoires -collectivités (en lien notamment avec les contrats territoriaux des politiques Climat, Air, Energie, d'Aménagement du territoire, des partenariats économiques,...), les entreprises (comité de filières régionaux en lien notamment avec la CCIR), et les financeurs (par exemple CAP3RI).

Bien évidemment, le travail de transversalité lié à cette politique se réalisera en sollicitant et mobilisant l'appui, l'expertise et les financements de nombreuses politiques régionales qui ont intégré la TRI dans leurs interventions, ce qui n'apparaît pas en tant que tel dans le budget.

L'année 2019 traduira également le nouvel élan souhaité par le Président à la fois en confiant à Monsieur VASSEUR la mission régionale rev3 (réunion des équipes CCIR et Région) et en prenant la gestion directe de cette thématique. Les 10 grands projets structurants ainsi que la nouvelle dynamique des « territoires démonstrateurs rev3 » qui se sont mis en place dans le courant de l'année 2018 et seront opérationnels en 2019, viendront nettement orienter les dépenses de ce budget.

Ce dernier permettra d'accompagner 3 grands types d'actions :

1) **Diffuser et promouvoir la TRI :**

La diffusion et la promotion de la TRI doit se réaliser auprès des territoires, des citoyens (en particulier les jeunes) et des entreprises. Toutes ces cibles doivent donc être concernées dans la diffusion simplifiée et amplifiée de la Troisième Révolution Industrielle pour que chacun s'en saisisse :

- **Au niveau régional :** il s'agira de se doter d'outils de communication permettant de poursuivre et amplifier la diffusion, l'appropriation par tous de la dynamique rev3/TRI en communiquant plus fortement sur les nombreuses expériences, expérimentations et événements régionaux.

- **Au niveau territorial** : dans le cadre du réseau des 14 premiers territoires démonstrateurs qui s'élargira en 2019, des moyens seront consacrés pour promouvoir leurs initiatives. Il s'agira notamment de co-organiser des «Rencontres territoriales Rev3/TRI», assortis de flyers ou documents ad hoc.
- **Renforcer l'appropriation citoyenne** : en collaboration avec le CERDD (CEntre Ressources du Développement Durable) notamment, ou en application du Protocole d'accord « UNIRev3 » signé en octobre 2018 avec les grandes écoles et universités. Il s'agira de cofinancer des séminaires, de réaliser/diffuser des documents ressources, de financer des actions et/ou de projets ponctuels d'initiatives étudiantes,
- **Au sein des lycées** : poursuite et élargissement de la première vague des fabriques rev3 en labellisant 5 nouveaux lycées et de financement de nouveaux projets dans le cadre du dispositif Génération +rev3.

2) Accompagner et qualifier les projets TRI au service de l'emploi local

Cette mission d'accompagnement est outillée par des AMO (retenues dans le cadre d'un marché) mises à disposition des porteurs de projets de tout horizon (collectivités, entreprises, associations...) et toutes tailles. Le budget permettra l'accompagnement d'environ 20 porteurs de projets sur l'année. Les nouveaux territoires souhaitant s'inscrire dans la démarche « territoires démonstrateurs rev3» seront ciblés pour être accompagnés en 2019.

Pourront être mises en place et (co-)financées des coopérations de filières en lien avec les travaux de la CCIR. Il pourra s'agir notamment de l'animation de la filière « Réseaux Electriques Intelligents » ou d'évènements thématiques liés aux 10 grands projets structurants.

L'ingénierie, la communication pour la mise en place du projet « Ecole des métiers de la TRI » pourra également être soutenue.

Enfin, les différents référentiels ressources, le guide des financements mobilisables pour des projets «TRI » et notamment leur édition et leur diffusion pourront être financés.

3) Ouvrir la TRI à l'Europe, à l'international et faire de la TRI/Rev3 un facteur d'attractivité

Afin d'asseoir la Région Hauts-de-France dans son rôle de « précurseur » et « leader » de la TRI en Europe, des rencontres ou évènements de niveau européen regroupant les différentes régions engagées dans la TRI pourront être organisés en 2019 ainsi que l'accueil de délégations.

Un nouveau contrat de collaboration sera également conclu avec Jeremy RIFKIN et son équipe pour accompagner la Région particulièrement au niveau européen et sur les besoins financiers générés par les 10 grands projets structurants ou des projets structurants de territoires démonstrateurs.

Enfin, pour poursuivre l'ouverture à l'international, la coopération sur le projet Energie pour l'Afrique ainsi que les 1ers échanges opérationnels avec la Chine (province partenaire du Zhejiang) pourront être organisés.

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de 1,14 Mds d'euros, ces fonds participent au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.

La Région assure également, de manière partagée avec l'État, la gestion du FEADER (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural) et du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Ces deux fonds représentent un peu plus de 273,2 M€ pour le territoire des Hauts-de-France sur la période 2014-2020.

Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, les fonds européens constituent une opportunité de financement pour les projets du territoire et un levier de soutien à l'investissement en Région.

A. Prévisions de dépenses pour l'année 2019

Les prévisions de dépenses en matière de fonds européens s'élèvent à 198,7 M€ pour l'année 2019, montant consolidé à l'échelle des Hauts de France, tous fonds confondus.

Pour 2019, les 198,7 M€ de crédits européens prévus se répartiront à 78% sur de l'investissement et à 22% sur du fonctionnement. Seuls le FSE et l'IEJ (initiative pour l'emploi des jeunes), au regard de la nature des actions qu'ils financent, ne portent que sur du fonctionnement.

| FONDS | Investissement (chap. 906) | Fonctionnement (chap. 936) | total Hauts de France |
|--------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| FEDER | 122,5 M€ | 34,9 M€ | 157,4 M€ |
| FSE/IEJ | 0 M€ | 2,7 M€ | 2,7 M€ |
| FEADER | 34,6 M€ | 4 M€ | 38,6 M€ |
| FEAMP | 0 M€ | 0 M€ | 0 M€ |
| total | 157,1 M€ | 41,6 M€ | 198,7 M€ |

Avec 122,5 M€, la part du FEDER représentera à elle seule 78% du soutien européen à l'investissement en Région.

A titre d'exemple, 18,8 M€ de crédits FEDER seront ainsi investis dans les infrastructures de transports et de mobilité en Hauts-de-France, 15,4M€ dans la recherche et le développement de la R&I, 23,8 M€ seront consacrés au déploiement du très haut débit sur le versant sud, 9,4 M€ participeront à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, 7,3 M€ contribueront à la production et à la distribution d'énergies renouvelables ou encore 6,1 M€ financeront des actions visant à l'adaptation au changement climatique.

Le FEADER consacrera 34,6 M€ en investissement pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations agricoles ; tandis qu'en fonctionnement 4 M€ permettront l'accompagnement des exploitations agricoles s'engageant dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale à travers les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides pour l'agriculture biologique.

Les interventions des fonds sur l'investissement s'accompagneront d'un levier financier sur le fonctionnement visant notamment à soutenir l'ingénierie nécessaire au développement des filières d'avenir et à la création des emplois de demain.

En plus de participer directement au financement de la politique régionale de formation professionnelle, le FSE et l'IEJ seront mobilisés à hauteur de 2,7 M€ au bénéfice des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'apprentissage.

B. Prévisions de recettes pour l'année 2019

Les recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses remontées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre des fonds. Le Conseil Régional, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, du FSE et de l'IEJ, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès Feuille n° 126 de la Délibération n° 20181962

de la Commission Européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Au stade de la préparation budgétaire, et comme le prévoit l'instruction interministérielle du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour la période 2014 à 2020, « *les recettes attendues de l'Union Européenne en contrepartie des dépenses exposées au titre de la gestion des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines* ». Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2019 sur la fonction 6 sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses, soit **198,7 M€**.

Enfin, le règlement UE 1303/2013 prévoit le versement de préfinancements annuels destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements annuels représenteront un peu plus de **39,5 M€** d'« avances de trésorerie » de la part de la Commission Européenne pour 2019. Ils ne seront en revanche pas comptabilisés comme une recette budgétaire.

PARTIE 4 : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de constituer une provision à hauteur de **3 234 000 €** au titre des créances douteuses. Cette valeur correspond aux montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Divers cas plus marginaux ont été ajoutés pour lesquels un risque d'irrecouvrabilité existe. Ce niveau de provision sera ajusté à l'issue de la procédure par une recette qui couvrira, le cas échéant, la dépense induite par l'admission en non-valeur.

De même, il convient d'ajuster les provisions pour risques et charges constituées sur les exercices antérieurs.

En 2018, certaines de ces procédures ont été achevées et ont conduit pour partie à l'achèvement du risque par remboursement des sommes dues, et pour partie à la réalisation du risque. Cette somme sera admise en créance éteinte par délibération au cours de l'exercice 2019. Aujourd'hui, Il convient de prévoir au BP 2019 l'inscription de la reprise partielle de la provision pour risques et charges devenue sans objet pour un montant de **4 000 000€**.

PARTIE 5 : EQUILIBRE ET EMPRUNT

La balance générale du budget primitif 2019 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2019 - Budget Principal

| | | Dépenses | | | Recettes |
|------------------------|--|-------------------------|---|-------------------------|----------|
| Investissement | Dépenses réelles | 1 594 764 361,59 | Recettes réelles | 849 899 337,76 | |
| | <i>dont crédits liés à la gestion</i> | | <i>dont crédits liés à la gestion</i> | 480 118 226,82 | |
| | <i>dynamique de la dette</i> | 480 118 226,82 | <i>dynamique de la dette</i> | 480 118 226,82 | |
| | Dépenses d'ordre | 470 870 000,00 | Emprunt équilibre | 425 263 176,70 | |
| | | | Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement) | 459 140 000,00 | |
| | | | Virement de la section de fonctionnement | 331 331 847,13 | |
| | Total investissement | 2 065 634 361,59 | Total investissement | 2 065 634 361,59 | |
| Fonctionnement | Dépenses réelles | 2 337 855 226,89 | Recettes réelles | 2 657 457 074,02 | |
| | Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement) | 441 940 000,00 | Recettes d'ordre | 453 670 000,00 | |
| | Virement à la section d'investissement | 331 331 847,13 | | | |
| | Total fonctionnement | 3 111 127 074,02 | Total fonctionnement | 3 111 127 074,02 | |
| Total du budget | 5 176 761 435,61 | Total budget | 5 176 761 435,61 | | |